

Rapport d'évaluation sur l'intégration et la mise en oeuvre des mesures de réduction des risques de catastrophe au Togo



Rapport d'évaluation sur l'intégration et la mise en oeuvre des mesures de réduction des risques de catastrophe au Togo

Informations de commande

Pour commander des exemplaires de ***Rapport d'évaluation sur l'intégration et la mise en oeuvre des mesures de réduction des risques de catastrophe au Togo***

Par la

Commission économique pour l'Afrique, veuillez communiquer avec :

Parution

Commission économique pour l'Afrique

P.O. Box 3001

Addis Ababa, Ethiopia

Tel: +251 11 544-9900

Fax: +251 11 551-4416

E-mail: ecainfo@uneca.org

Web: www.uneca.org

© Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, 2015

Addis Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés

Première impression octobre, 2015

Langue : Original - Français

ISBN: 978-99944-61-65-3

ISBN: 978-99944-62-65-0

Matériau dans cette publication peuvent être librement cités ou réimprimé. Accusé de réception est demandé, avec une copie de la publication.

Conçu et imprimé par l'unité d'édition et de distribution de la CEA. ISO 14001:2004 certified.

Conception et maquette : Godfrey Munanga - ONUN/Section des services de publication/Nairobi, certifié ISO 14001:2004.

Table des Matières

<i>Sigles et abréviations</i>	<i>vi</i>
<i>Remerciements</i>	<i>vii</i>
<i>Résumé</i>	<i>viii</i>
1. Introduction	1
1.1 Contexte de l'évaluation	1
1.2 Objectif et portée du rapport	2
1.3 Méthodologie	3
1.4 Plan du rapport	4
2. Profil physique et socioéconomique du Togo	5
2.1 Situation géographique	5
2.2 Climat	5
2.3 Relief	6
2.4 Géologie	6
2.5 Ressources édaphiques	6
2.6 Flore et faune	7
2.7 Ressources en eau	9
2.8 Cadre humain	10
2.9 Cadre administratif	11
3. Principaux risques de catastrophes naturelles et leurs zones d'occurrence au Togo	13
3.1 Fréquence d'apparition des principaux risques de catastrophes naturelles	13
3.2 Impact des principales catastrophes naturelles survenues	13
4. Principales politiques et stratégies visant la réduction des risques de catastrophes naturelles au Togo	21
4.1 Aperçu général des risques de catastrophes au Togo	21
4.2 Dispositions institutionnelles de réduction des risques de catastrophes naturelles au Togo	22
4.3 Analyse critique des documents de référence sur la réduction des risques de catastrophes naturelles au Togo	22
5. Mise en œuvre des mesures de RRC au Togo	36
5.1 Prise en compte des mesures de la RRC dans le budget et plans de développement	36
5.2 Rôle des organismes de l'ONU et des projets d'aide au développement	37
5.3 Principaux bailleurs de fonds en matière de RRC	38
5.4 Partenariats avec les pays voisins et du continent, les institutions régionales, continentales et internationales	38
5.5 Rôle des ONG et des organisations de la société civile en matière de DRR	39

6. Principaux outils et approches utilisés dans la mise en œuvre de la RRC	41
6.1 Outils utilisés dans la mise en œuvre des mesures de RRC	41
6.2 Approche d'intervention	42
6.3 Efforts d'harmonisation des instruments	42
6.4 Analyse de la synergie entre les actions de RRC et d'adaptation au changement climatique	42
7. Chapitre 6: Les bonnes pratiques et les facteurs de réussite	44
7.1 Identification des bonnes pratiques	44
7.2 Bonnes pratiques retenues	44
7.3 Facteurs de réussite	44
7.4 Leçons apprises dans la mise en œuvre des mesures de réduction des risques de catastrophes naturelles au Togo	44
8. Conclusion et recommandations	50
8.1 Conclusion	50
8.2 Recommandations	50
Références bibliographiques	53
Annexes	55
Annexe 1: Dommages liés aux inondations au niveau local	55
Annexe 2: Liste des personnes rencontrées /personnes ressources clés	57
Annexe 3: Analyse des résultats des évaluations faites par les personnes ressources clés	59
Annexe 4: Guide d'entretien	63
Annexe 5: Descriptions des bonnes pratiques	66
Annexe 6: Liste des personnes rencontrées /personnes ressources clés	57
Annexe 7: Description succincte du Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT)	69
Annexe 8: Détails méthodologiques	57

Liste des figures

Figure 1: Carte des zones écologiques du Togo	8
Figure 2: Zones vulnérables aux feux de végétation	25
Figure 3: Terres forestières (DCN 2011)	26
Figure 4: Carte des zones à risque d'inondations de la région maritime	27
Figure 5: Carte des zones à risque d'inondation de la région des savanes	27
Figure 6: Carte de répartition des aléas naturels sur le territoire Togolais	27

Liste des photos

Photo 1:	Maison inondée à Lomé/quartier Bè	15
Photo 2:	Habitat rural endommagé à Aklakou	15
Photo 3:	Cases en banco et pailles détruites à Tokpli	15
Photo 4:	Eaux stagnantes à Baguida depuis plus de 7 mois	15
Photo 5:	Champ de maïs détruit en 2010	17
Photo 6:	Exemple de balises posées par la CRT pour l'identification des crues majeures	47

Liste des tableaux

Tableau 1:	Incidence de la pauvreté monétaire par localisation (en %)	11
Tableau 2:	Récapitulatif de catastrophes survenues au Togo	14
Tableau 3:	Synthèse des dommages et pertes dans le secteur des logements	14
Tableau 4:	Ouvrages endommagés	17
Tableau 5:	Dommmages aux routes linéaires suite aux inondations de 2010	18
Tableau 6:	Superficies affectées par les feux de végétation de 2010 à 2012 au Togo	18
Tableau 7:	Superficies affectées par les feux de végétation de 2010 à 2012 au Togo	19
Tableau 8:	Biens et personnes affectés par les feux de végétation de 2010 à 2012 au Togo	19
Tableau 9:	Biens et personnes affectés par les vents violents et tornades de 2010 à 2012 au Togo	20
Tableau 10:	Dommmages cumulés des vents violents et tornades de 2010 à 2012	20
Tableau 11:	Pertes de biens et équipements de 2001 à 2013	20
Tableau 12:	Récapitulatif des aléas au Togo	21
Tableau 13:	Efforts d'intégration dans les politiques, stratégies, plans et programmes	26
Tableau 14:	Appui budgétaire de l'État aux différents intervenants et programmes	27
Tableau 15:	Principaux acteurs et leur domaine d'intervention	39
Tableau 16:	Outils de planification et de programmation développés et opérationnels	41
Tableau 17:	Efforts d'intégration dans les politiques, stratégies, plans et programmes	45
Tableau 18:	Nombre d'infrastructures scolaires impactés par les inondations	55
Tableau 19:	Évaluation des dégâts subis par les bâtiments scolaires et les mobiliers suite aux inondations	55
Tableau 20:	Évaluation des pertes subies par le secteur de l'éducation suite aux inondations	56

Liste des encadré

Encadré 1:	Normes et anomalies pluviométriques dans la région maritime	30
Encadré 2:	Normes et anomalies pluviométriques dans la Région des Savanes	32
Encadré 3:	Cadre de concertation et de coordination sur la réduction des risques et catastrophes: la Plateforme nationale pour la réduction des risques et catastrophes (PNRRC)	46
Encadré 4:	SAP communautaire de la Croix-Rouge togolaise Action menée	48

Sigles et abréviations

QQAEP	Approvisionnement en eau potable et assainissement
BOAD	Banque Oue
CCNUCC	Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques
CDQ	Comité de développement du quartier
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNPS	Comité national de planification des secours
CRT	Croix-Rouge togolaise
CVD	Comité de développement du village
DPC	Direction de la protection civile
DRE	Direction des ressources en eau
DRM	Disaster Risk Management/ Gestion des risques liés aux catastrophes
DSID	Direction des statistiques, de l'information et de la documentation
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FRPC/GFDRR	Facilité mondiale pour la prévention de risques de catastrophe et le relèvement. Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement/Global Facility for Disaster Reduction and Recovery
GDT	Gestion durable des terres
HCR	Haut-Commissariat pour les réfugiés
JVE	Jeunes volontaires pour l'environnement
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MC DAT	Ministère auprès du président de la République, chargé du développement et de l'aménagement du territoire
MERF	Ministère de l'environnement et des ressources forestières
MEAHV	Ministère de L'eau, de l'assainissement et de l'hydraulique villageoise
MMEE	Ministère des mines, de l'énergie et de l'eau
ONG	Organisation non gouvernementale
ORSEC	Organisation des secours
PANA	Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques
PANSEA	Plan d'actions national pour le secteur de l'eau et de l'assainissement
PGICT	Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres
PNAE	Plan national d'action pour l'environnement
PNIERN	Programme national d'investissement pour l'environnement et les ressources naturelles
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PTF	Partenaires techniques et financiers
QUIBB	Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être
RAFIA	Recherche, appui et formation aux initiatives de développement
RRC	Réduction des risques de catastrophes
SAP	Système d'alerte précoce
SCAPE	Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
TRNM	Tropical Rainfall Measuring Mission
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire Oue
VIH/SIDA	virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise

Remerciements

Le rapport sur l'intégration et la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophes au Togo a été rédigé dans le cadre d'un projet au titre du Compte de l'ONU pour le développement, qui porte sur le renforcement des capacités des décideurs africains afin de leur permettre d'intégrer la réduction des risques de catastrophes naturelles dans les politiques et stratégies de développement nationales et régionales. Il a été conçu et mis en œuvre conjointement par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNISDR).

Le rapport a été rédigé sous la direction générale de Fatima Denton, Directrice de la Division des initiatives spéciales de la CEA, et Sharon Rusu et Pedro Basabe, respectivement actuel et ancien chefs du Bureau régional de l'UNISDR pour l'Afrique. Mme Isatou Gaye, chef de la Section de l'économie verte et des ressources naturelles de la Division des initiatives spéciales de la CEA a fourni des orientations et de la supervision de fond dans la production du rapport.

L'équipe de rédaction du rapport était composée de Yacouba Gnègnè (chef d'équipe), Charles Akol, Joseph Foubi, Mathilde Closset, Benjamin Banda, Andrew Allieu, Somlanaré Romuald Kinda et Richard Osaliya, de la CEA; Youcef Ait-Chellouche¹, Animesh Kumar et Julius Kabubi, de l'UNISDR; Sophie Baranes et Aliou Dia, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); Almami Dampha et Leah Wanambwa, de la Commission de l'Union africaine; et Mohammed Ibrahim, de la Commission de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'équipe tient à souligner la contribution d'Agbenyo Dzogbedo du Cabinet Envi-développement (Togo) à la préparation et à la rédaction du rapport. Elle est aussi reconnaissante à Dédé Ahoéfa Ekoué, Kossivi Essiomle, Amidou A. Morou, Nelson Akibodé, du Ministère togolais de l'environnement et des ressources forestières et à Awadi Abi Egbaré du Ministère togolais des travaux publics et des transports. Notre gratitude va également à tous les collègues de la Division des initiatives spéciales, des autres divisions de la CEA, et des bureaux sous-régionaux pour leurs remarques et suggestions. Le rapport a également bénéficié des commentaires constructifs et des contributions apportés par les participants à l'atelier régional de la CEDEAO sur le partage d'informations et la coordination des mécanismes d'alerte précoce et la réduction des risques de catastrophes, tenu à Niamey (Niger) du 11 au 14 novembre 2013. La Commission de la CEDEAO, en collaboration avec l'UNISDR et la CEA, ont organisé l'atelier. Le Bureau de la prévention des conflits et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Initiative FOREWARN et le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD) ont aussi apporté une aide précieuse.

L'équipe est reconnaissante à Martha Messele, Tsigereda Assayehegn, Fitsum Kidanemariam, Rahel Menda et Gezahegn Shiferaw de la CEA pour leur soutien administratif et organisationnel précieux et à Demba Diarra, chef de la Section des publications de la CEA, et à son équipe, dont Marcel Ngoma-Mouaya, TeshomeYohannes et Charles Ndungu, pour leur gestion efficace du processus d'édition, de traitement de texte, de relecture d'épreuve, de conception et d'impression.

¹ Aujourd'hui au CICR.

Résumé

Introduction

En Afrique, le nombre, la fréquence et l'intensité des catastrophes augmentent sensiblement. La sécheresse et les inondations affligent les populations et affectent négativement l'environnement. À cet effet les changements climatiques accroissent les risques et exacerbent l'impact des catastrophes naturelles dans la région. Entre 2011 et 2012, 147 catastrophes (inondations et sécheresses) ont été enregistrées en Afrique subsaharienne. Celles-ci ont affecté des millions de personnes et entraîné 1,3 milliard de dollars des États-Unis en pertes économiques (UNISDR, 2013).

Au Togo, la situation se caractérise par les risques majeurs que sont les inondations, les feux de végétation, les vents violents, les orages, l'érosion côtière, les épidémies, les éboulements et glissements de terrain. Entre 2007 et 2011, des inondations répétitives à grande échelle, des feux de végétation et des vents violents ayant entraîné des dommages et des pertes ont été enregistrés. Étant donné que les projections révèlent des répercussions disproportionnées des changements climatiques dans le pays, l'adaptation aux changements climatiques devrait être intégrée aux mesures et interventions de réduction des risques.

Ce rapport d'évaluation sur l'intégration et la mise en œuvre de mesures de réduction des risques de catastrophes (RRC) au Togo a pour objet l'intégration de la réduction des risques de catastrophe (RRC) dans les stratégies nationales et régionales de développement. Initialement conçu par la Commission économique pour l'Afrique

(CEA) et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) de l'Organisation des Nations Unies, ce projet du compte pour le développement vient en appui aux efforts pour l'atteinte des OMD et la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique. Commandé conjointement par la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la CEA et la SIPC (UNISDR), le rapport présente les résultats de l'évaluation des progrès et des expériences en matière d'intégration de la RRC dans les cadres nationaux et sous-régionaux de développement en Afrique de l'Ouest.

Méthodologie

L'approche a consisté essentiellement en:

- i) la recherche de données et d'informations documentaires,
- ii) la collecte d'informations auprès des acteurs et soumission des fiches de renseignements aux personnes ressources clés, et
- iii) l'analyse des informations et l'élaboration du rapport. Un accent particulier a été mis sur l'examen du Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA) et autres cadres de l'adaptation aux changements climatiques du Togo.

La préparation du rapport a permis de rencontrer avec des institutions étatiques, des acteurs locaux, des associations et ONG, d'échanger avec eux et de recueillir des informations auprès des personnes ressources clés. Il en ressort qu'au Togo, plusieurs données existent dans le cadre de la RRC. Au plan politique, la Stratégie nationale de réduction des

risques de catastrophes (SNRRC) est élaborée en 2009 et révisée en 2013. Aux plans institutionnel et juridique, un arrêté instituant la plateforme nationale et un décret instituant le plan organisation de secours (ORSEC) ont été pris. Ces documents sont mis en œuvre et le cadre institutionnel est opérationnel malgré les difficultés financières. Au plan technique, des études thématiques ont été réalisées sur les tendances climatiques et les risques associés, les scénarios climatiques aux horizons 2025, 2050 et 2100, les besoins de mise en place du système d'alerte précoce (SAP) national et la cartographie des zones à risque d'inondations et de feux de végétation. Plusieurs autres aléas ont été identifiés mais n'ont pas encore fait l'objet d'étude approfondie. De la même manière, la cartographie accuse un grand retard en termes de couverture nationale et en raison des différents aléas majeurs. Les données météorologiques sont périodiquement produites en dépit des difficultés liées à la vétusté des installations et de l'insuffisance de la couverture géographique du pays.

En termes de format et de disponibilité des données, outre le document de Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (SNRRC) en cours d'édition, la plupart des documents élaborés ou pris n'ont pas été édités et diffusés. Ils sont restés à l'état de fichier électronique ou de versions provisoires au niveau des services qui coordonnent leur élaboration. Les données sur les dommages résultant des différentes catastrophes survenues ne font pas régulièrement l'objet de rapports accessibles au grand public.

Points saillants de l'étude

Profil physique et socioéconomique du Togo

Situé en Afrique de l'Ouest, le Togo a une superficie de 56 600 km². Il se situe dans la zone intertropicale, chaude et humide directement influencé par deux courants, la mousson, vent

de sud-ouest, et l'harmattan, vent de nord-est. La moyenne pluviométrique est de 800 mm sur le littoral, 1600 mm dans la région des plateaux, 1400 mm dans la région centrale, 1500 mm dans la région de la Kara et 1090 mm dans la région des savanes. La température moyenne est généralement élevée. Elle atteint 28°C dans les régions septentrionales, 27°C en région côtière, entre 24 et 26°C dans les autres localités. L'humidité relative moyenne de l'air est élevée dans les zones méridionales (73 à 90%) mais faible dans les régions septentrionales (53 à 67%). L'évapotranspiration moyenne au niveau national est de 1540 mm/an. Elle est faible dans la partie méridionale, mais croît pour atteindre des valeurs maximales au Nord du pays. La vitesse moyenne du vent est de 1,93 m/s et la durée moyenne d'insolation est de 6 heures 37 minutes par jour.

Le territoire togolais fait partie de l'ensemble aplani ouest-africain constitué de roches primaires supportant des stratifications sédimentaires relativement récentes et n'offrant pas, à ce titre, de reliefs très affirmés.

Au plan géologique, le Togo se présente comme un socle central précambrien représenté au Sud par un bassin sédimentaire à prédominance argilo-sablonneuse du Crétacé, alternant avec des formations plus récentes du Tertiaire (marnes et calcaire). D'autres caractéristiques du Crétacé (gneiss et argiles) se retrouvent plus au Nord. Dans le bassin de la Pendjari, au Nord, elles interfèrent avec l'ensemble voltaïen de l'Atakora (quartzites, schistes et gneiss).

Le Togo est caractérisé par cinq grandes classes de sols que sont:

- i) les sols ferrugineux tropicaux,
- ii) les sols minéraux bruts et peu évolués,
- iii) les vertisols, iv) les sols ferralitiques et v) sols hydro-morphes à gley très argileux. L'état de dégradation des terres résulte des activités humaines.

En ce qui concerne la flore et la faune, et compte tenu des conditions physiques et géographiques, le Togo est subdivisé en cinq zones écologiques (Ern, 1979). Au niveau de la flore, 3 491 espèces terrestres et 261 espèces aquatiques ont été identifiées et recensées. Quant à la faune, l'inventaire a permis de recenser 3 476 espèces dont 2 312 espèces terrestres, 1 146 aquatiques et 18 espèces terrestres domestiques.

En ce qui concerne la démographie, le Togo connaît une croissance rapide de la population, marquée par de fortes disparités régionales. La population togolaise (estimée à 6,817 millions en 2013) est très jeune, très mobile et inégalement répartie sur le territoire national. Elle est encore en majorité rurale (62,3 % en 2010).

Au plan économique, le Togo connaît une croissance de 5,6% (2012). L'agriculture reste le secteur qui offre le plus de possibilités pour accélérer la croissance, assurer la sécurité alimentaire, créer des emplois, accroître les revenus des pauvres et contribuer à l'équilibre de la balance commerciale et au développement de l'agro-industrie (SCAPE, 2012).

Au plan administratif, le Togo est divisé en cinq régions administratives et économiques, 35 préfectures, 1 sous-préfecture et 21 communes.

Principaux risques de catastrophes naturelles et leurs zones d'occurrence au Togo

Au Togo, seuls cinq aléas sont considérés comme majeurs: les inondations, l'érosion côtière, les glissements de terrain, les feux de végétation et les vents violents. Mais historiquement, le Togo a connu de 1862 à 1939 quatre tremblements de terre, de 1942 à 1983 trois importantes sécheresses, de 1925 à 2013 plus 60 inondations urbaines et rurales, des feux de végétation et des vents violents tous les ans.

Les dommages résultant des principales catastrophes survenues au Togo peuvent être appréciés par catastrophes majeurs:

Entre 1925 et 1992, les inondations urbaines et rurales ont entraîné des dégâts matériels et pertes en vies humaines (SNRRC, 2013). Les inondations des années 2007 à 2013 ont été particulièrement lourdes de conséquences sociales et économiques désastreuses pour le pays, dont les pertes en vies humaines, la destruction massive d'infrastructures routières, des maisons d'habitation et des champs de cultures (PANA, 2008).

Au niveau local, les données du PDNA, 2010 révèlent que les préfectures des Lacs, de Yoto et de Bas Mono et le grand Lomé ont été les plus affectées en termes de destructions d'habitations, d'infrastructures scolaires, routières et de santé. À titre d'exemples et par secteur, les inondations de 2010 ont entraîné:

- i) des dommages et des pertes estimés à 5 562 078,96 de dollars des États-Unis dans le secteur du logement,
- ii) des dégâts de 177 778 de dollars des États-Unis et des pertes de 1 650 785 de dollars des États-Unis dans le secteur de la santé,
- iii) des dommages de 1 614 247,48 de dollars des États-Unis en ce qui concerne le secteur agricole,
- iv) des dommages de 234 715,24 de dollars des États-Unis et des pertes s'élevant à 753 033,63 de dollars des États-Unis dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement,
- v) des dommages de 15 420 000,00 de dollars des États-Unis dans le secteur du transport. Globalement, les pertes et dommages ont été estimés à 43 934 165 de dollars des États-Unis.

Au plan environnemental, des centaines d'hectares de forêts, notamment des forêts galerie et de savanes et des milliers d'animaux sauvages ont

été victimes de ces catastrophes. Ces inondations ont perturbé les habitats des animaux et le cycle de reproduction de certains reptiles.

Presque chaque année, les feux de végétation ont des répercussions sur les ressources naturelles, les aires protégées, les plantations, les cultures, les récoltes et habitations voire les vies humaines. En termes de superficie, 9 131 km², 9 914 km² et en 4802,09km² respectivement en 2010, 2011 et 2012 ont été brûlées. En ce qui concerne les biens et personnes, 24 et 84 habitations/maisons respectivement en 2011 et 2012 puis 143 et 524 habitations/maisons respectivement en 2011 et 2012 ont été affectés (*Direction de la gestion des catastrophes/MASSN*).

Les trois grandes sécheresses qu'a connues le Togo ont entraîné des baisses de la production agricole et des famines entre 1942 – 1943, 1976 -1977, et 1982-1983.

Le phénomène des vents violents génère souvent des perturbations de la vie des populations, la destruction de certaines cultures, le blocage de voies d'accès suite à la chute d'arbres, la destruction des toits des habitations et des infrastructures scolaires.

Les impacts environnementaux sont surtout liés à la destruction des plantations et des habitats des animaux sauvages notamment des oiseaux.

L'érosion côtière a contribué au recul du trait de côte de près de 250m dans la zone immédiate à l'Est du port depuis 1967 emportant deux fois de suite la route nationale N°2 et entraînant des pertes en biens et équipements.

Principales politiques et stratégies visant la réduction des risques de catastrophes naturelles au Togo

Au plan institutionnel, le caractère multisectoriel, transversal et décentralisé de réduction de risques de catastrophes et la nécessité d'adopter une

approche d'actions intégrées et cohérentes ont amené le gouvernement togolais à créer par arrêté n° 012 / MERF du 17 avril 2007 la plateforme nationale de concertation pour la prévention des risques de catastrophes naturelles. La plateforme nationale constitue un cadre de concertation pour toutes les parties prenantes. Y sont donc représentés les acteurs des secteurs public et privé ainsi que les organisations de la société civile. En outre la plateforme dispose d'un secrétariat technique dont la mission est de servir d'organe permanent de gestion au niveau national.

Analyse des documents de référence sur la réduction des risques de catastrophes naturelles au Togo

Les documents de référence utilisés dans le cadre de la présente étude sont entre autres:

- i) la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes naturelles, 2013-2017
- ii) le deuxième rapport national sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo, 2010-2012
- iii) L'évaluation des dommages, pertes et besoins de reconstruction post catastrophes des inondations de 2010 au Togo
- iv) l'évaluation des besoins pour la mise en œuvre du système d'alerte précoce de 2010
- v) l'étude sur les tendances climatiques et les risques associés au Togo
- vi) la deuxième communication nationale sur les changements climatiques de 2012
- vii) la stratégie nationale de croissance accélérée et de promotion de l'emploi 2013-2017.

S'agissant de la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes naturelles (2013-2017), le nouveau document, dont le processus d'élaboration a connu une forte implication des acteurs concernés, a suscité également l'adhésion des partenaires techniques et financiers qui ont apporté leur appui financier au Togo pour la mise en œuvre des actions prévues à travers le Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT).

Dans le deuxième rapport national sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyōgo au Togo, l'accent a été mis sur les inondations des dernières années. Le rapport du Cadre d'action de Hyogo 2010-2012 met également en exergue les interventions des différents acteurs nationaux et internationaux lors des situations d'urgence au cours de la période.

En matière de RRC, au niveau officiel, les cartes existantes portent sur:

- i) les risques de feux de végétation et
- ii) les risques d'inondation dans deux régions administratives seulement: la région maritime et la région des savanes. Rares sont les documents scientifiques qui relatent l'intensité du phénomène des inondations au niveau national. Pour les besoins d'intervention, la Croix rouge togolaise a initié une cartographie simplifiée pour les communautés sur plusieurs risques, par exemple, les inondations, les feux de végétation, les vents violents, la sécheresse, les éboulements de terrain, etc. Les cartes existantes sur les risques d'inondation restent indicatives et souffrent d'une précision insuffisante sur la représentation de l'aléa.

L'évaluation des besoins pour la mise en œuvre du système d'alerte précoce réalisée en 2010 a fait l'état des lieux des éléments disponibles au Togo sur les quatre volets majeurs autour desquels s'organise un système d'alerte précoce et révèle la non disponibilité de plusieurs éléments clés à la mise en place d'un tel système d'alerte. Au niveau institutionnel, les organes et le contexte réglementaire sont en place mais l'insuffisance de moyens technique et humain ne permet pas pour l'instant une mise en œuvre complète et l'utilisation totale des outils développés. Les réseaux, les instruments de mesure et d'observation hydrométéorologiques nationaux sont pour l'instant peu opérationnels pour permettre une surveillance effective en temps

réel des pluies et des cours d'eau et une prévision hydrométéorologique en rapport avec le niveau des dangers encourus.

Au regard du diagnostic, la mise en place d'une cellule d'alerte exploitant les éléments existants a été suggérée. En raison des difficultés de mobilisation des ressources financières nécessaires, le système d'alerte précoce (SAP) n'est pas encore opérationnel au niveau national. Seul le système d'alerte précoce (SAP) communautaire mis en place par la Croix- Rouge togolaise est opérationnel dans certaines localités (100 villages). L'évaluation des besoins doit en outre faire l'objet d'actualisation.

L'étude des tendances d'évolution du climat au Togo réalisée en 2010 révèle qu'à l'instar de toutes les régions du monde, le Togo subit actuellement le phénomène du réchauffement climatique. Cette étude a permis d'identifier les risques liés aux phénomènes climatiques. Ce sont essentiellement l'inondation, les vents violents, l'élévation du niveau marin et les sécheresses. La Deuxième communication nationale sur les changements climatiques de 2012 précise les tendances climatiques à l'horizon 2025, 2050 et 2100.

Tirant leçon des expériences des différentes situations d'urgence qui ont marqué le Togo et particulièrement des inondations de 2007 et 2008, et conscient de la nécessité d'améliorer les capacités nationales de préparation et de réponse, le gouvernement togolais élabore annuellement un plan national de contingence à travers lequel il met en place les mécanismes de décision, de coordination, d'action et de gestion des fonds et dons pour minimiser les conséquences des catastrophes sur les populations. Le Togo est à sa quatrième édition du plan de contingence national.

Institué par décret n°97-227/PR du 22 octobre 1997, le plan d'organisation des secours (ORSEC) est un mécanisme de coordination des opérations

de secours mis en place, au niveau national, régional, préfectoral et local en vue de gérer les urgences liées aux catastrophes quelconques. Ce plan constitue le cadre national de gestion des situations d'urgence et permet de mobiliser des ressources exceptionnelles pour faire face à une catastrophe. Le plan ORSEC est périodiquement mis à jour.

Mise en œuvre des mesures de RRC au Togo

Suite aux inondations exceptionnelles de 2007 et à la mobilisation qui s'en est suivie, le gouvernement togolais a initié des actions importantes visant à prendre en compte la réduction des risques et catastrophes au niveau budgétaire et politiques. Néanmoins, il faudra retenir qu'aucun manuel d'intégration de la RRC dans les politiques et stratégies sectorielles n'a été élaboré.

Plusieurs agences du système des Nations Unies accompagnent le Togo dans la réduction et la gestion des catastrophes naturelles, entre autres le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), et le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER). Le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds des pays les moins avancés et la Facilité mondiale pour la réduction de risque de catastrophe et la relance appuient également le Togo à travers le financement du PGICT.

D'autres PTF accompagnent également le Togo notamment la Banque mondiale, l'Union

européenne (UE), les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, la Chine, la France, le Japon et TerrAfrica.

Le Togo entretient des relations de coopération et de solidarité réciproques avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour son développement mais aussi pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence dans. Les principaux partenaires sont la CEDEAO, l'UEMOA, la Banque Ouest africaine de développement (BOAD), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque islamique de développement (BID) et l'Union africaine (UA).

Des associations et ONG notamment la Croix-Rouge, l'Organisation de la charité pour un développement intégral (OCDI) ou le Secours catholique interviennent sur le terrain humanitaire aux côtés des structures nationales et ONG locales.

Principaux outils et approches utilisés dans la mise en œuvre de RRC

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de RRC, le Togo a développé des outils de planification et de programmation qui sont opérationnels au niveau national.

La cartographie qui constitue un outil important dans la réduction des risques et la gestion des catastrophes n'est pas très développée au Togo.

Aucun équipement n'est disponible au plan national pour le suivi de sismicité. Les équipements du Ministère des mines et de l'énergie sont obsolètes depuis plusieurs années.

L'approche d'intervention est à la fois nationale et locale. Au plan national, des outils stratégiques et des plans d'opérationnalisation (plans d'urgence, plan ORSEC) ont été développés et un cadre institutionnel multi-acteurs institué. Le cadre institutionnel repose sur la plateforme nationale assistée d'une structure technique, le secrétariat

technique. Au niveau local (régional, préfectoral), des plans d'opérationnalisation sont également élaborés. Le cadre institutionnel repose sur les comités régionaux ou préfectoraux assistés des préfets.

Au niveau national, l'effort d'harmonisation s'est traduit par l'adoption de la Stratégie de la croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE). Ce document de stratégie nationale définit les grandes orientations de développement pour chaque secteur et intègre clairement la RRC aux orientations et aux actions à entreprendre par chaque acteur.

La SNRRC révisée en 2013 définit également les grandes orientations en matière de la RRC et propose des activités à mener dans chaque secteur de développement afin de réduire les risques de catastrophes. La Plateforme nationale de réduction des risques et des catastrophes (PNRRC) constitue un cadre de synergie au niveau des acteurs et de mise en commun des moyens.

Analyse de la synergie entre les actions de RRC et d'adaptation au changement climatique

Face au réchauffement climatique, la configuration du relief et celle du système hydrographique du Togo ont été identifiés comme des facteurs qui exposent les installations humaines à des risques de catastrophes.

Le Programme national d'investissement pour l'environnement et les ressources naturelles (PNIERN) intègre plusieurs documents de programmation et de planification relatifs à l'adaptation aux changements climatiques, la gestion des catastrophes, la dégradation des terres et la déforestation. Le Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT) s'inscrit également dans cette logique. Il a d'ailleurs pour mission d'accompagner les communautés dans l'exécution des activités d'adaptation aux

changements climatiques, de gestion durable des terres et de développement des capacités de résilience des communautés.

Bonnes pratiques et facteurs de succès

Au Togo, sur la base des critères prédéfinis, les bonnes pratiques sont identifiées à plusieurs niveaux dans le domaine de la RRC. Les bonnes pratiques retenues sont:

- la Plateforme nationale de réduction des risques et des catastrophes (PNRRC);
- le SAP communautaire spécifique aux inondations, 100 localités (Savanes, Plateaux et Maritime).

Le facteur de réussite de l'opérationnalisation de la PNRRC au Togo résulte de la prise de conscience des acteurs suite aux inondations devenues récurrentes ces dernières années et les difficultés liées à la gestion des situations d'urgence de 2007 et 2008.

Les facteurs de réussite du SAP communautaire reposent sur:

- i) l'accueil réservé par les communautés au système
- ii) la stratégie d'intervention
- iii) la simplicité des outils utilisés et
- iv) l'inexistence d'un SAP national opérationnel.

Suite aux différentes situations d'urgence en matière de catastrophes, les leçons apprises sont:

- i) les communautés installées dans les zones inondables (dépressions, rives et lits des cours d'eau) sont les plus exposées lors des grandes pluies aux effets des inondations;
- ii) en milieu urbain, les quartiers dépourvus d'infrastructures d'assainissement sont les plus exposés aux effets des inondations
- iii) Les communautés vivant dans des habitations à base de matériaux précaires sont plus exposées aux effets des inondations.

En dépit des efforts consentis par les différents acteurs, des difficultés subsistent sur le terrain aux

plans de prévention, de préparation aux urgences et de gestion des secours, des sites et des sinistres.

Conclusions et recommandations en vue de l'intégration et de la mise en oeuvre efficaces des activités de RRC comme composante des cadres de coopération et de développement

Suite aux inondations successives qu'a connues le Togo au cours des six dernières années, le gouvernement, avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF), a amorcé un processus de renforcement de ses capacités sur divers plans.

L'expérience de ces catastrophes a permis de constater i) que le Togo n'a pas les capacités pour faire face seul à ces situations d'urgence; ii) qu'il est indispensable d'entreprendre des actions collectives, concertées et coordonnées de tous les acteurs concernés par la RRC dans le pays.

L'étude révèle que les efforts se poursuivent avec le démarrage des activités du PGICT qui constitue un cadre de mise en synergie des contributions des PTF et de coordination des interventions sur le terrain dans le domaine de RRC.

Les besoins identifiés dans le document de SNRRC actualisé restent d'actualité à savoir:

- l'appui à l'amélioration du cadre politique, juridique et institutionnel;
- l'appui au renforcement des capacités techniques des acteurs en matière de réduction des risques de catastrophes;
- l'appui à l'amélioration du système d'information sur la RRC;
- l'appui à la réduction des risques sous forme de prévention et de gestion des catastrophes;
- l'appui au renforcement des capacités en matière de préparation en prévision des catastrophes.

En outre, il apparaît aussi que les initiatives en cours à travers le PGICT permettront au Togo de:

- renforcer les capacités des structures nationales, régionales, locales et communautaires engagées dans la RRC et GDT;
- accompagner les activités communautaires d'adaptation aux changements climatiques et de gestion durable des terres;
- rendre opérationnel le SAP national.

Malgré ces constats, il demeure important que le Togo maintienne et accentue les efforts en vue de se prémunir et de se préparer en matière de RRC. À la suite de l'étude, les recommandations suivantes ont été formulées:

À l'endroit du gouvernement togolais

Outre les actions initiées dans le cadre du PGICT, les efforts doivent se poursuivre dans tous les domaines de RRC. Le Togo devra notamment:

a) Poursuivre les activités de renforcement des capacités des acteurs:

- appuyer l'actualisation périodique du plan de contingence national et des plans de contingence régionaux arrimés au plan ORSEC;
- renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation rapide des catastrophes;
- mettre en place et appuyer une équipe nationale multisectorielle d'évaluation des pertes, dégâts et besoins post catastrophes;
- développer et rendre opérationnel un mécanisme national permanent de financement des actions de préventions et d'intervention d'urgence (Fonds catastrophes);
- Former les acteurs décentralisés sur l'intégration de la RRC dans l'élaboration des instruments de planification du développement;
- Renforcer la prise en compte de la dimension RRC dans les études d'impacts environnementaux.

b) Poursuivre les efforts de réduction des risques sous-jacents à la prévention et à la gestion des catastrophes:

- appuyer l'intégration de la dimension RRC dans l'aménagement du territoire, les plans d'urbanisation, et la gestion des établissements recevant du public (ERP);
- promouvoir les mécanismes de partage de risques financiers à travers la micro assurance;
- promouvoir la protection et l'amélioration des équipements collectifs et des infrastructures essentielles et définir les normes de construction anti aléas;
- Identifier et étudier les zones à risque pour une meilleure gestion des inondations;
- améliorer l'aménagement et la gestion des bassins fluviaux y compris les marécages et bas-fonds;
- appuyer la mobilisation des financements pour le renforcement des systèmes de protection des écosystèmes fragiles, notamment les côtes togolaises sujettes à l'érosion et poursuivre les travaux d'enrochement de la côte.

c) Renforcer les mécanismes de préparation en prévision des catastrophes

- faire l'évaluation systématique de la vulnérabilité aux crises et catastrophes au Togo et élaborer les cartes des zones à multirisques;
- élaborer les plans annuels de préparation et de gestion des urgences;
- renforcer les capacités nationales en matière de formulation, mise en œuvre et suivi de programmes de relèvement rapide;

- appuyer l'organisation périodique des exercices de simulation des différents plans d'urgence;
- construire de nouveaux centres d'accueil dans les localités exposées aux inondations;
- installer et rendre opérationnels de nouveaux réseaux communautaires de SAP dans les régions non encore dotées.

À l'endroit de la CEDEAO

Dans une synergie de complémentarité pour la mise en œuvre des actions aux fins de réduire la vulnérabilité des populations aux catastrophes, la CEDEAO devra, aux côtés des partenaires notamment, les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale, l'Union européenne, l'UEMOA, l'Allemagne, la France, la Chine, le Japon et les ONG, renforcer ses appuis au Togo dans la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des mesures de RRC.

À l'endroit de la Commission économique pour l'Afrique

La Commission économique pour l'Afrique (CEA) devra:

- apporter son assistance au Togo dans les activités de renforcement des capacités en matière de RRC;
- accompagner le Togo dans les opérations de mobilisations des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des mesures de RRC.

1. Introduction

1.1 Contexte de l'évaluation

Le nombre, la fréquence et la gravité des catastrophes augmentent en Afrique. Cette situation se traduit par l'aggravation des risques comme la sécheresse et les inondations. Les années à venir, ces risques pourront s'exacerber du fait des changements climatiques entraînant dans leur sillage des catastrophes associées.

Lorsqu'elles surviennent, les catastrophes compromettent le développement des pays touchés en raison des dommages causés aux biens physiques et au patrimoine naturel et écologique, des pertes en richesse humaine et financière et de l'érosion du capital social et des systèmes de gouvernance. En 2011 et 2012, 147 catastrophes ont été enregistrées en Afrique subsaharienne, dont 67 inondations et 19 sécheresses, qui ont affectées des millions de personnes. Les pertes économiques résultant de ces catastrophes ont été estimées à 1,3 milliard de dollars des États-Unis (Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, 2013)².

Au Togo, la situation se caractérise par les risques majeurs que sont les inondations, les feux de végétation, les vents violents/tempêtes, l'érosion côtière, les épidémies, les éboulements et glissements de terrain.

Entre 2007 et 2011, des inondations répétitives à grande échelle ont été enregistrées suite aux pluies abondantes qui surviennent en juillet, août et septembre sur l'ensemble du territoire. Il y a eu également des éboulements, des

glissements de terrain, des pollutions, des feux de végétation, des vents violents. Les inondations, d'origine marine sont marquées par les hautes marées qui, à leur tour, provoquent l'érosion côtière. Le plus souvent, ces inondations ont pour conséquences la destruction des habitats, des infrastructures routières, des écoles, du système d'approvisionnement en eau potable, des réseaux électriques et téléphoniques, des hôpitaux, des marchés, des cultures et du bétail et la dégradation considérable du potentiel des ressources naturelles et de l'environnement³.

Malgré l'impact significatif des catastrophes naturelles sur les principaux secteurs de développement du Togo, les efforts d'intégration des mesures de réduction des risques des catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques dans les cadres politiques sectoriels de développement restent insuffisants. La conséquence en est que chaque nouvelle catastrophe qui survient affecte considérablement la sécurité alimentaire, la croissance économique, la réduction de la pauvreté, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le développement durable dans l'ensemble.

Des réponses urgentes, y compris des actions de mise en œuvre concrète, sont donc nécessaires pour minimiser les pertes économiques énormes, les pertes en vies humaines, en moyens de subsistance et les retards de développement et autres impacts liés aux catastrophes naturelles. Ainsi, des mesures efficaces de réduction des risques doivent être formulées, prises en compte au niveau intersectoriel et sectoriel

² Africa Seeks United Position On Disaster Risk Reduction, 2013; http://www.unisdr.org/files/31224_2013no02.pdf

³ Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes naturelles -Togo, 2013 – 2017.

puis mises en application dans le cadre de stratégies et de programmes aux niveaux national et local. Étant donné que les projections révèlent des répercussions disproportionnées des changements climatiques dans le pays, l'adaptation doit être intégrée aux mesures et interventions de réduction des risques.

Dans la plupart des pays au Sud du Sahel, la situation reste similaire au cas du Togo, en termes d'approche d'intégration de la réduction des risques de catastrophes et de l'adaptation aux changements climatiques. C'est pour ces raisons que la Commission économique pour l'Afrique (CEA), conjointement avec le Secrétariat inter institutions de la stratégie internationale de prévention des catastrophes, a mis en œuvre un projet visant à renforcer les capacités des décideurs africains sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophes naturelles dans les politiques et stratégies de développement national des pays africains. Les activités menées au titre du projet sont essentiellement destinées à deux communautés économiques régionales et leurs États membres. Il s'agit de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC).

Les autres partenaires sont la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Ce rapport présente les résultats de l'évaluation des progrès et des expériences dans l'intégration de la planification et de la mise en œuvre de mesures de RRC comme composante des stratégies nationales de développement, plans et programmes au Togo.

L'évaluation a été commandée conjointement par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la CEA et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles.

1.2 Objectif et portée du rapport

L'objectif général de ce rapport est de fournir un compte rendu complet et analytique d'évaluation de l'intégration et de mise en œuvre des programmes et actions de réduction des risques de catastrophes au Togo. Plus précisément, le rapport:

- a) Identifie les documents et analyse les principaux risques de catastrophe, et le cas échéant, documente tout événement de catastrophe au Togo, fournit une analyse quantitative et qualitative des dommages et pertes sociaux, économiques et environnementaux associés aux catastrophes au Togo.
- b) Identifie et analyse les interventions passés, en cours et prévues de RRC par le Togo et ses principaux partenaires dont la CEDEAO.
- c) Identifie et étudie les principaux documents de stratégie, de politique publique, de plan et de programme par le Togo, y compris ceux de ses partenaires, et évalue la mesure dans laquelle les interventions de réduction des risques de catastrophe sont intégrées ou pris en compte dans ces documents, y compris au stade de la mise en œuvre.
- d) Identifie, documente et analyse ce qui suit, en vue de promouvoir l'intégration et la mise en œuvre des activités de RRC comme composante des cadres de développement:
 - i. principaux outils et approches utilisés / utilisé par le Togo et ses partenaires en vue d'intégrer et mettre en œuvre des activités de RRC au du Togo;
 - ii. synergie / complémentarité et intégration de la RRC, et des interventions/cadres d'adaptation au changement climatique;
 - iii. Les bonnes pratiques ainsi que les facteurs de réussite et les leçons apprises dans l'intégration et la mise en œuvre des interventions de RRC au niveau national.

- e) Fournit des recommandations concrètes pour mettre à niveau l'intégration/prise en compte et la mise en oeuvre efficaces des activités de RRC comme composante des cadres de coopération et de développement aux niveaux national et sous-régional.

1.3 Méthodologie

Ce rapport est basé sur les données et autres informations collectées.

1.3.1 Recherche de données et d'informations documentaires

La phase de recherche de données et d'informations documentaires a permis de recueillir et d'analyser:

- la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes naturelles, 2013 - 2017;
- le Deuxième rapport national sur la mise en oeuvre du Cadre d'action de Hyogo, 2010-2012;
- l'évaluation des besoins pour la mise en oeuvre du système d'alerte précoce;
- l'étude des tendances climatiques et les risques associés au Togo ;
- le Plan national de contingence;
- le Plan d'organisation de secours d'urgence en cas de catastrophes;
- le Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT);
- le rapport sur les changements climatiques (2012);
- la deuxième communication nationale sur les changements climatiques (2012);
- la Stratégie nationale de croissance accélérée et de promotion de l'emploi;
- les rapports sur les dommages liés aux catastrophes.

1.3.2 Collecte d'informations auprès des acteurs et soumission des fiches à renseigner aux personnes ressources clés

Cette phase du processus a permis de rencontrer des officiels et divers autres acteurs au Togo (voir Annexe 8 pour plus de détails)

À cette phase du processus, des fiches à renseigner ont été également soumises aux personnes ressources clés; l'analyse des fiches retournées a permis de faire le point sur le niveau de perception des acteurs des efforts de mise en oeuvre des mesures de RRC au Togo.

1.3.3 Analyse des informations et élaboration du rapport provisoire

L'analyse des informations recueillies auprès des acteurs concernés et des informations documentaires spécifiques a permis:

- i) de décrire et d'analyser les principaux risques de catastrophes au plan national;
- ii) de décrire les catastrophes survenues et de recenser les dégâts sociaux, économiques et des pertes occasionnées par elles;
- iii) de décrire et d'analyser les mesures de réduction des risques de catastrophes prises dans le passé, en cours ou prévues;
- iv) de faire l'examen et l'évaluation de l'intégration de la réduction des risques de catastrophes et des mesures d'adaptation aux changements climatiques, aux politiques nationales, sectorielles et locales dans les cadres de coopération avec les partenaires, y compris au stade de la mise en oeuvre;
- v) de décrire et d'analyser les principaux outils et approches utilisés pour intégrer et exécuter les activités de réduction des risques de catastrophes, d'adaptation au changement climatique, d'identifier des bonnes pratiques et les leçons apprises dans l'intégration et l'exécution des mesures de réduction des risques de catastrophes.

Enfin, cette phase a permis de faire des recommandations en vue de renforcer l'intégration et l'exécution des activités de réduction des risques de catastrophes dans le contexte des cadres de coopération et de développement.

1.4 Plan du rapport

Le reste du rapport est structuré comme suit:

Chapitre 2: Profil physique et socioéconomique du Togo;

Chapitre 3: Principaux risques de catastrophes naturelles et leurs zones d'occurrence au Togo;

Chapitre 4: Principales politiques et stratégies visant la réduction des risques de catastrophes naturelles au Togo;

Chapitre 5: Mise en œuvre des mesures de RRC au Togo;

Chapitre 6: Principaux outils et approches utilisés dans la mise en œuvre de la RRC;

Chapitre 7: Les bonnes pratiques et les facteurs de succès;

Chapitre 8: Conclusion et recommandations.

2. Profil physique et socioéconomique du Togo

2.1 Situation géographique

Limité à l'Ouest par le Ghana, à l'Est par le Bénin, au Sud par l'Océan Atlantique et au Nord par le Burkina Faso⁴, le Togo est situé entre les 6^e et 11^e degrés de latitude Nord et le méridien 0° et 1°40 de longitude Est. Sa superficie est de 56 600 km². Souvent assimilé à un corridor il s'étire sur 650 km de long et dispose d'une côte d'environ 50 km. Sa plus grande largeur est de 150 km. Cette configuration explique la grande diversité spatiale, climatique, économique, humaine et biologique qu'on y observe.

2.2 Climat

Le Togo⁵ appartient au domaine intertropical chaud et humide directement influencé par la circulation atmosphérique qui prévaut en Afrique de l'Ouest. Cette circulation atmosphérique sous-régionale est animée par deux types de masses d'air de hautes pressions. Il s'agit de:

- la masse d'air chaud et humide d'origine maritime appelée mousson. Elle provient des hautes pressions maritimes du Sud-Ouest et souffle du Sud-Ouest vers le Nord-Est. Elle est porteuse de pluie;
- la masse d'air continental chaud et sec appelé harmattan. Il provient des hautes pressions sahariennes et souffle selon la direction Nord-Est-Sud-Ouest. Il est le flux d'air dominant en saison sèche.

Les deux flux d'air, la mousson venant du Sud-Ouest et l'harmattan venant du Nord-Est, se rencontrent à l'intérieur des terres, formant une zone de contact appelée front intertropical (FIT). Les déplacements en latitude du FIT déterminent deux régimes climatiques au Togo:

- le régime tropical soudanien au Nord du 8^{ème} parallèle, caractérisé par une saison pluvieuse qui va de mai à octobre et une saison sèche de novembre à avril. Dans cet espace géographique, les cumuls annuels moyens de pluies varient entre 900 et 1100 mm/an;
- le régime tropical guinéen de la côte jusqu'au 8^{ème} degré de latitude Nord, caractérisé par deux saisons pluvieuses de durées inégales, (une grande, de mars-avril à juillet et une petite, de septembre à novembre) alternant avec deux saisons sèches (une grande, de novembre à mars et une petite, de juillet à septembre). Les cumuls annuels moyens de pluies se situent généralement entre 1000 et 1400 mm/an.

La moyenne pluviométrique est de 800 mm sur le littoral, 1600 mm dans la région des plateaux, 1400 mm dans la région centrale, 1500 mm dans la région de la Kara et 1090 mm dans la région des savanes.

La température moyenne est généralement élevée: jusqu'à 28°C dans les zones septentrionale, 27°C dans la zone côtière, entre 24 et 26°C dans les autres localités. Toutefois, les températures varient en fonction de l'altitude, de la latitude et de l'occupation des sols. Les régions de plaines connaissent des températures comprises entre

4 Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes- Togo, 2013-2017, p4.

5 Idem.

19° C et 34°C, tandis que les zones de montagnes et de forêts enregistrent entre 18°C et 29°C.

L'humidité relative moyenne de l'air est élevée dans les zones méridionales (73 à 90%) mais faible dans les régions septentrionales (53 à 67%). L'évapotranspiration moyenne au niveau national est de 1540 mm/an. Elle est faible dans la partie méridionale, mais croît pour atteindre des valeurs maximales au Nord du pays. Vu que les régions septentrionales ont des saisons sèches plus longues, ce facteur combiné à leur faible degré hygrométrique, augmentent les risques de feux de végétation aux dégâts plus importants.

La vitesse moyenne du vent est de 1,93 m/s et la durée moyenne d'insolation est de 6 heures 37 minutes par jour.

2.3 Relief

Le territoire⁶ togolais appartient à l'ensemble aplani ouest-africain constitué de roches primaires supportant des stratifications sédimentaires relativement récentes et n'offre pas, à ce titre, de reliefs très affirmés.

La zone montagneuse forme la chaîne des monts du Togo qui constitue la partie principale d'un ensemble plus vaste de la chaîne de l'Atakora. Cette dernière prend le pays en écharpe dans la direction Sud-Ouest - Nord-Est. Le paysage typique est composé de vallées profondes et étroites qui individualisent les plateaux.

Dans l'extrême Nord du pays, une vaste plaine orientale sillonnée par le fleuve Oti et ses affluents s'étend entre le 9°20 N et le 11°N. La plaine orientale se relève du Sud au Nord et se prolonge vers le Sud, donnant le plateau de terre de barre

⁶ Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes- Togo, 2013-2017, p5.

qui domine la zone lagunaire et couvre plus des deux tiers de la région maritime.

La dépression de Lama, entrecoupée par de larges vallées du Mono, du Haho et du Zio, traverse le plateau presque en diagonale. La zone lagunaire dont l'altitude est par endroits inférieure au niveau de la mer, est en partie couverte d'un plan d'eau discontinu. Le littoral forme une côte basse et sableuse présentant par endroits un aspect escarpé sous l'influence de l'érosion côtière (MERF, 2007).

2.4 Géologie

Le Togo se présente comme un socle central précambrien. Ce socle est représenté au Sud par un bassin sédimentaire à prédominance argilo-sablonneuse du Crétacé, alternant avec des formations plus récentes du Tertiaire (marnes et calcaire). D'autres caractéristiques du Crétacé (gneiss et argiles) se retrouvent plus au Nord. Dans le bassin de la Pendjari, au Nord, elles interfèrent avec l'ensemble voltaïen de l'Atakora (quartzites, schistes et gneiss).

2.5 Ressources édaphiques

Les sols⁷ sont répartis en plusieurs types, suivant la nature, la fertilité, les potentialités et la répartition géographique.

Les études effectuées sur les sols au Togo signalent cinq grandes classes de sols, qui sont: les sols minéraux bruts et peu évolués, les sols ferrugineux tropicaux, les sols ferralitiques, les vertisols et sols hydromorphes. Selon leurs aptitudes culturales très différentes, ils se caractérisent par une carence en matière organique et en potassium, surtout dans la Région Maritime, sur les terres de

⁷ Idem.

barre et majoritairement en phosphore dans la partie septentrionale du pays. Ils sont affectés par l'érosion et une baisse continue de leur fertilité. Les sols du cordon littoral, profonds et sableux sont très exposés à l'érosion côtière.

Les sols minéraux bruts exposés à l'érosion peuvent être observés dans les massifs à topographie accidentée. Ces terres ont peu d'intérêt agricole et pastoral et devraient être protégées. Les sols ferrugineux couvrent environ 48% de la superficie du pays et présentent une très grande variabilité. Ils sont généralement peu profonds et gravillonnaires sur les collines, mais deviennent plus profonds vers les bas de pente.

Les sols faiblement ferrallitiques, occupent près de 12% de la superficie totale du pays et constituent la plus grande partie des surfaces des régions du Sud. Ce sont des sols rouges à texture sableuse ou sablo-limoneuse en surface et argilo-sableuse en profondeur. Les sols hydromorphes et les vertisols, soit 10% de la superficie totale, sont à fort potentiel agricole et pastoral, mais dont la contrainte principale est liée à l'excès d'eau en saison pluvieuse.

L'état de dégradation des terres résultant des activités humaines, tel qu'il ressort de l'étude réalisée par l'Office de recherche scientifique et technique d'outre-mer (ORSTOM) et l'Institut national des sols (INS) en 1996 (Brabant et al., 1996), indique qu'en général les sols sont faiblement dégradés au Togo. En effet, les terres fortement dégradées sous l'effet des activités humaines ne couvraient que 1,6%, alors que les sols moyennement dégradés représentaient 21% et les terres peu dégradées, 62,7%. Il résulte de la même étude que la proportion des terres non dégradées, était 14,7%. Les secteurs les plus dégradés se situent dans la région maritime Est (terres de barre), à l'Est de la région de la Kara (en pays Kabyè, Tamberma) et à l'Ouest des Savanes (pays Moba). Dans ces zones, la dégradation est

en corrélation avec la forte densité de population rurale et la disparition ou la forte réduction de temps de jachère qui y sont observées.

La situation qui est actuellement satisfaisante pourrait cependant évoluer négativement dans les prochaines décennies, sous les effets conjugués de la forte croissance démographique, des mauvaises pratiques agricoles (agriculture itinérante sur brûlis, feux de brousse, non maîtrise des techniques en courbes de niveaux, extensification agricole, etc.) et de la migration des agriculteurs quittant les zones dégradées pour exploiter de nouvelles terres.

2.6 Flore et faune

Suivant les conditions physiques et géographiques, le Togo⁸ est subdivisé en cinq zones écologiques illustrées par la figure 1 (Ern, 1979).

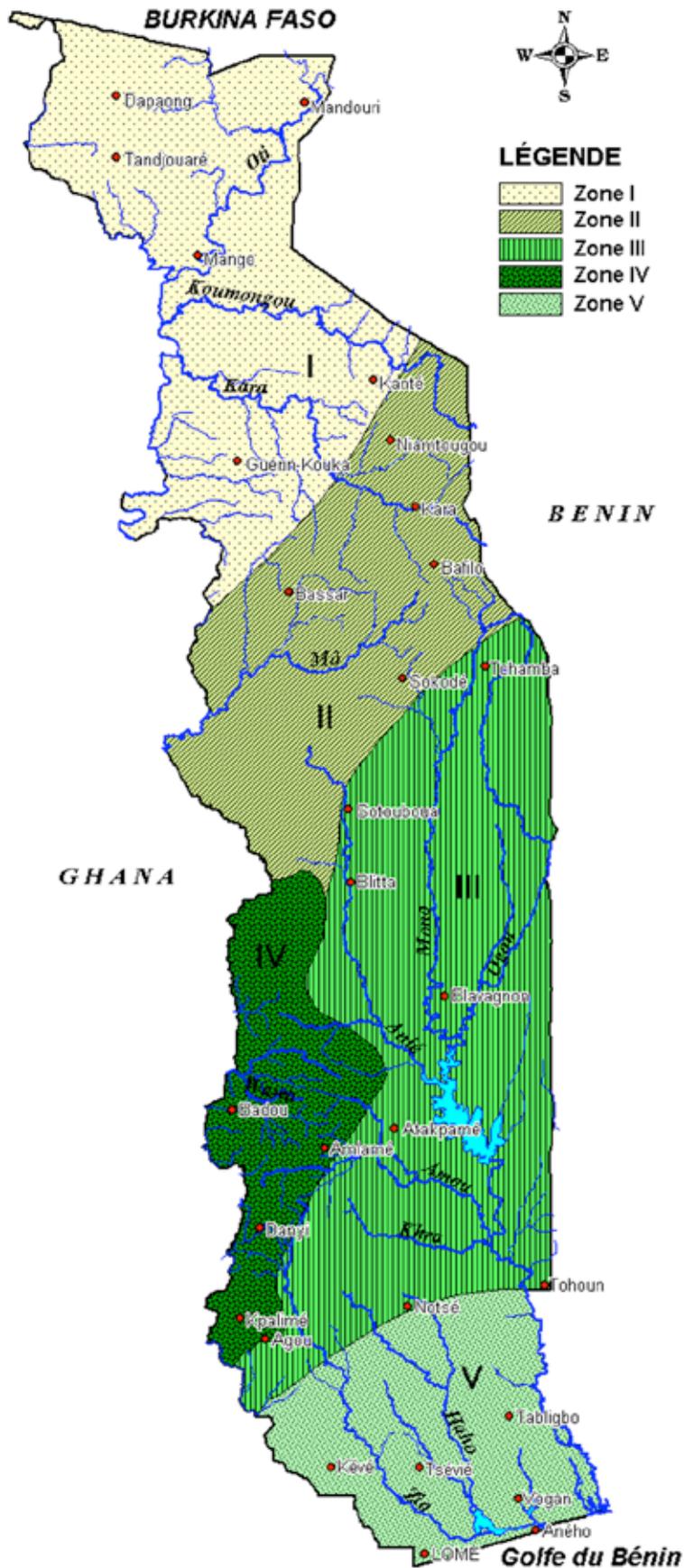
La zone I correspond aux plaines du Nord et est couverte de forêts sèches, de savanes sèches à épineux dominées par les *Acacia* spp., des prairies à *Loudetia* et *Aristida* et des forêts galeries le long des cours d'eau.

La zone II comprend la branche Nord des Monts Togo principalement couverte de forêts claires à dominance *Isoberliniaspp*, *Monoteskerstingii*, *Uapacatogoensis*, de savanes diverses, des forêts galeries, d'îlots de forêts denses (forêts sacrées).

La zone III correspond à la plaine centrale couverte de forêts sèches à *Afzeliaafricana*, *Anogeissusleiocarpus*, *Celtisspp*, *Diospyrosme spiliformis*, *Khayasenegalensis*, etc., de savanes guinéennes différenciées par des arbres et arbustes aux feuilles remarquablement grandes qui forment avec les hautes graminées, une mosaïque variée.

⁸ Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes-Togo, 2013-2017, p6.

Figure 1: Carte des zones écologiques du Togo



La zone IV correspond à la branche méridionale des Monts Togo couverte par d'authentiques forêts sempervirentes.

La zone V correspond à la côte, et, du point de vue physiologique, ressemble à la zone III, mais jouit en revanche d'un climat subéquatorial.

En plus des nombreux îlots de forêts semi-décidues disséminés dans cette zone, on y note des formations azonales des dépressions lagunaires qui occupent une place importante. Il s'agit des mangroves et des formations associées. Dans ces zones humides, les plans d'eau sont couverts de végétation d'hydrophytes parmi lesquels certains sont flottants, d'autres immergés. Les formations anthropophiles sont constituées de cocoteraies, de palmeraies et des champs de cultures annuelles ou bisannuelles (maïs, manioc, etc.).

La flore togolaise⁹ compte 3491 espèces terrestres et 261 espèces aquatiques représentant tous les groupes systématiques actuellement recensés sur le territoire national. Une seule espèce végétale, *Phyllanthus rouxii* (Euphorbiaceae) poussant sur les collines ferrugineuses au Nord de Bassar est signalée comme endémique. Plusieurs espèces sont menacées d'extinction, en danger ou vulnérables.

L'inventaire de la faune togolaise a permis de recenser 3 476 espèces dont 2 312 espèces terrestres, 1146 aquatiques et 18 espèces terrestres domestiques (Mammifères, Oiseaux); trois espèces d'amphibiens sont endémiques au Togo. Il s'agit de : *Conrauaderooi* dans les forêts semi-décidues de Kloto (Région des Plateaux), *Aubriasubsubgillata* à Kovié (Région Maritime), *Bufo togoensis* dans le Massif d'Adélé (Région Centrale).

Quatre espèces de tortues marines migratrices fréquentent les côtes togolaises soit pour y pondre (*Cheloniemydas*, *Lepidochelysolivacea*, *Dermochelyscoriacea*) soit pour s'alimenter (*Erethmochelysimbricata*).

Dans certains plans d'eau répartis sur l'étendue du territoire, des crocodiles, des hippopotames, des lamantins, espèces protégées, y sont recensées.

Entretenir la diversité des écosystèmes est à la fois un enjeu économique et écologique. C'est un moyen essentiel pour préserver une grande diversité d'espèces et de gènes, tant pour le monde sauvage que pour les espèces domestiques. Malheureusement, on assiste de plus en plus à une destruction massive des écosystèmes par des activités anthropiques, entraînant ainsi un appauvrissement de la diversité génétique et spécifique.

2.7 Ressources en eau

Le Togo peut être subdivisé en trois grands bassins (PANSEA, 2011): le bassin de l'Oti, le bassin du Mono et le bassin côtier du Lac Togo.

Le bassin de l'Oti couvre près de 47,3% du territoire. Le fleuve Oti prend sa source au Nord du Bénin et reçoit sur sa rive orientale les eaux de la Kéran, Kara, Mo et Assoukoko. Au plan hydrologique, il s'agit en moyenne d'un bassin à pente douce dominé dans ses parties Nord et Sud-Ouest par une immense plaine, tandis que la partie Nord-Est comporte quelques escarpements montagneux où les affluents Kara, Kéran et Mô ont un débit élevé. Ce bassin est subdivisé en sept bassins secondaires, dont le régime est de type tropical, lié au régime pluvial de la zone qu'il draine. La période des hautes eaux se situe entre août et octobre, et celle des basses eaux de décembre à juin.

⁹ MERF, 2005. Troisième rapport national du Togo sur la biodiversité.

Le bassin du Mono occupe le tiers central et tout l'Est du Togo. Par sa superficie (37,5% du territoire), il représente le deuxième bassin du pays. Il est constitué d'une grande gouttière centrale (lit principal) collecteur de deux grandes vallées secondaires parallèles: celles d'Anié et de l'Ogou et deux vallées tertiaires de l'Amou et de Wahala. Le régime du bassin est de type tropical de transition, caractérisé par une bonne répartition des pluies dans l'année, plutôt que par leur abondance, peu différente de celle du bassin de l'Oti. Il existe une seule période des hautes eaux entre juillet et octobre.

Le bassin côtier du Lac Togo comporte trois composantes dont l'Ouest qui draine les eaux du Zio, le Centre qui draine celles du Haho, et le Sud formé par le bassin propre du Lac Togo. Il est composé de petits chenaux lagunaires et reçoit en plus des eaux propres de la dépression du Lac, de petits chenaux qui drainent les plateaux de terre de barre de Vogan-Attitogon et celles des cours d'eau inférieurs du Zio et du Haho. L'ensemble du bassin côtier couvre une superficie estimée à 14,3%, avec un régime équatorial de transition, en relation avec celui des pluies: deux saisons sèches alternant avec deux saisons de pluie.

2.8 Cadre humain

La démographie togolaise¹⁰ est caractérisée par une croissance rapide de la population, marquée par de fortes disparités régionales. La population résidente du Togo est estimée par la Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale (DGSCN) à 6 191 155 habitants en 2010 dont 48,6% d'hommes et 51,4% de femmes. Elle est ainsi passée de 2 719 567 habitants en novembre 1981 à 6 191 155 habitants en novembre 2010, ce qui correspond à un taux de croissance annuel

moyen de 2,84 %. Sur cette base, la population résidente projetée en 2015 serait de 7 121 673 habitants.

Les caractéristiques majeures de cette population sont le taux élevé de jeunes et son inégale répartition sur le territoire national.

La population togolaise est également très mobile, notamment la migration des jeunes qui prend de l'ampleur. Elle migre en fonction des opportunités économiques, des campagnes rurales vers les villes mais aussi vers d'autres pays.

Comme dans la plupart des pays dont l'économie est essentiellement agricole, la population du Togo est encore en majorité rurale, dans une proportion toutefois en régression, qui est passée de 74,8 % en 1981 à 62,3 % en 2010. Le phénomène d'urbanisation a surtout profité à la ville de Lomé et ses périphéries où vivent 23,9 % de la population du pays. Ce phénomène est assez peu maîtrisé, sans mesures d'accompagnement dans les domaines de la gestion urbaine et de l'environnement.

La croissance démographique pose de graves problèmes à l'environnement: la déforestation, les feux de brousse, la réduction de la durée de la jachère, l'inadaptation des techniques culturales sur le sol et son appauvrissement dû à l'érosion, le surpâturage. À ces problèmes, il faut ajouter d'autres problèmes environnementaux telles que les difficultés de gestion des ordures ménagères, des déchets industriels, la pollution de l'air et des eaux.

Au plan économique, le Togo connaît une croissance de 5,6% (2012). Cette croissance a permis une amélioration du PIB par habitant (de 432 dollars des États-Unis en 2007 à 574 dollars des États-Unis en 2012). L'indice de développement humain du Togo est de 0,459 (Rapport du PNUD,

¹⁰ SCAPE, 2012.

Tableau 1: **Incidence de la pauvreté monétaire par localisation (en %)**

	Lomé	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	National
Indicateurs de pauvreté	27,2	53,9	64,7	80,2	68,4	90,8	58,7
Contribution à la pauvreté nationale	12,1	13,7	25,8	14,1	15,0	19,3	100

Source: DGSCN, Profil de la pauvreté 2011, établi à partir de l'enquête QUIBB

2013) et classe le Togo au 159^{ème} rang du palmarès mondial. Dans la même période l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) du Togo était de 0,284 (Rapport PNUD, 2013).

L'incidence de la pauvreté au niveau national est passée de 61,7% en 2006 à 58,7% en 2011, soit une baisse de 3 points de pourcentage en cinq ans. Cette baisse de la pauvreté s'est produite aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Malgré cette réduction généralisée, la pauvreté est un phénomène essentiellement rural avec plus de 73,4% de la population rurale se retrouvant sous le seuil de pauvreté contre 28,5% pour Lomé et 44,7% pour les autres milieux urbains en 2011. La situation de la pauvreté est fortement aggravée par les chocs extérieurs vécus par le Togo, y compris la hausse des prix des denrées alimentaires en 2008 et les inondations de 2007, 2008 et 2010.

Pays moins avancés (PMA), en 2011, le Togo avait un PIB qui s'élevait à 3,620 milliards de dollars des États-Unis¹¹. L'analyse des parts relatives des différents secteurs dans le PIB réel révèle qu'entre 1990 et 2011, le secteur primaire est resté dominant avec un poids moyen de 36,8%, suivi du secteur tertiaire marchand pour 26,0% et du secteur secondaire pour 17,4%. En effet, l'agriculture est restée le secteur qui offre le plus de possibilités pour accélérer la croissance, assurer la sécurité alimentaire, créer des emplois, accroître les revenus des pauvres et contribuer à la balance commerciale et au développement de l'agro-industrie¹².

En termes d'accès aux services sociaux de base, la société togolaise est marquée par une grande disparité, au grand dam des pauvres, sur tout en ce qui concerne l'accès à la scolarité et aux soins de santé. Il y a encore de nombreux défis à relever dans ces secteurs.

Le Togo compte 38 communautés linguistiques qui s'expriment dans différentes langues nationales. Dans cette richesse culturelle, l'Ewé, le Kabyè et le Kotokoli restent les langues dominantes. Le Nord et le centre du pays restent islamisés tandis que l'animisme et le christianisme sont largement dominants dans la région maritime et la région des plateaux.

2.9 Cadre administratif

Au plan du découpage administratif, le Togo est subdivisé en 5 régions, la région maritime (6 100km²), la région des plateaux (16 975km²), la région centrale (13 317 km²), la région de la Kara (11 738 km²) et la région des savanes (8 470km²). Chacune d'elles est subdivisée en préfectures, communes, cantons et villages. Au total, le pays compte 34 préfectures, une sous-préfecture et 21 communes. La préfecture et la commune sont administrées par deux organes:

- l'organe délibérant, respectivement le conseil de préfecture et le conseil municipal, et
- l'organe exécutif, respectivement le Bureau du conseil de préfecture et le Maire et ses adjoints.

¹¹ <http://donnees.banquemondiale.org/pays/togo>

¹² SCAPE, 2012, p 24.

En effet, la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, précise de manière claire les compétences, importantes et étendues, qui sont dévolues aux différentes collectivités territoriales que sont la commune, la préfecture et la région. Ces trois échelons de collectivités territoriales disposeront d'élus au suffrage universel, d'un personnel d'encadrement administratif et technique et d'un patrimoine propre.

La loi portant décentralisation confère à chaque collectivité territoriale la personnalité morale et l'autonomie financière. Toutefois, en l'absence des textes d'application de ladite loi, les collectivités locales ne parviennent pas à assurer pleinement leur mission de promotion et de financement du développement local.

3. Principaux risques de catastrophes naturelles et leurs zones d'occurrence au Togo

3.1 Fréquence d'apparition des principaux risques de catastrophes naturelles

Au Togo de nos jours, seuls cinq aléas sont considérés comme majeurs: les inondations, l'érosion côtière, les glissements de terrain, les feux de végétation et les vents violents. Mais historiquement, la situation se présente comme suit :

- Tremblements de terre: 1862, 1906, 1911 et 1939;
- Sécheresses: 1942-1943, 1976 -1977 et 1982-1983;
- Inondations: de 1925 à 1992, le Togo a enregistré 60 inondations urbaines et rurales puis récemment en 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2013;
- Éboulements et glissements de terrain: presque toutes les saisons pluvieuses dans les régions des Plateaux, de la Centrale et de la Kara ;
- Feux de végétation: toutes les saisons sèches dans toutes les cinq régions;
- Vents violents: tous les ans, particulièrement dans les Régions Centrale et des Savanes.

3.2 Impact des principales catastrophes naturelles survenues

De 1960 à 2013, le Togo a été exposé aux dommages résultant des différentes catastrophes survenues sur son territoire. En raison des

inondations qu'a connues le Togo au cours des dernières années, les dommages liés à ce phénomène font l'objet d'attention particulière de la part des acteurs gouvernementaux, des organisations de la société civile et des PTF. Des informations documentées sur les inondations sont disponibles contrairement aux autres catastrophes liées à la sécheresse, aux feux de végétation et aux vents violents.

3.2.1 Dommages causés par les inondations

Entre 1925 et 1992, le Togo a enregistré 60 inondations urbaines et rurales qui ont causé des dégâts matériels et pertes en vies humaines (SNRRRC, 2013). Les années 2007 à 2011 ont été particulièrement marquées par des inondations aux conséquences sociales et économiques désastreuses pour le pays. On y a noté des pertes en vies humaines, la destruction massive d'infrastructures routières, des maisons d'habitation et des champs (PANA, 2008).

3.2.1.1 Dommages au niveau local

Au niveau local, les seules données disponibles de façon un peu détaillées sont tirées du rapport de PDNA, 2010. Avec l'appui de la Banque mondiale et du PNUD, a été réalisée l'évaluation des dommages, pertes et besoins de reconstruction après les inondations de 2010 au Togo.

Ce rapport révèle que les préfectures des Lacs, de Yoto et de Bas Mono et le grand Lomé ont été les localités les plus affectées (Tableau 3). Les types de dommages pris en compte sont les destructions d'habitations (Photo 1), d'infrastructures scolaires, routières et de santé.

Tableau 2: **Récapitulatif de catastrophes survenues au Togo**

Aléas	Avant 1960	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-2000	2001-2013
Tremblements de terre	1862, 1906, 1911 et 1939					
Sécheresses	1942 1943 Toutes les régions	1976 1977 Toutes les régions	1982 1983 Toutes les régions	1989		
Inondations	De 1925 à 1992, le Togo a enregistré 60 inondations urbaines et rurales				2007, 2008, 2009 et 2010 Régions des Savanes, des Plateaux, et de Maritime	2011 et 2013 Régions des Savanes, des Plateaux, et de Maritime
Éboulements et glissements de terrain					Presque toutes les saisons pluvieuses dans les régions des Plateaux, de la Centrale et de la Kara ;	Presque toutes les saisons pluvieuses dans les régions des Plateaux, de la Centrale et de la Kara ;
Feux de végétation	Toutes les saisons sèches Toutes les régions	Toutes les saisons sèches Toutes les régions	Toutes les saisons sèches Toutes les régions	Toutes les saisons sèches Toutes les régions	Toutes les saisons sèches Toutes les régions	Toutes les saisons sèches Toutes les régions
Vents violents	Tous les ans Région centrale.	Tous les ans Région centrale.	Tous les ans Région centrale.	Tous les ans Région centrale.	Tous les ans Toutes les régions.	Tous les ans Toutes les régions.
Erosion côtière		Processus continu	Processus continu	Processus continu	Processus continu	Processus continu
Epidémies (Choléra, méningite)				1988	1996, 1998	2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2007, 2009
Troubles sociopolitiques Pré et postélectorales	1956, 1958	1960, 1963, 1966		1986	1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1998	2005
Afflux de réfugiés		1960 Réfugiés venus du Bénin			1993, 1994, Réfugiés venus du Ghana, de la Côte d'Ivoire	2010, 2012 Réfugiés venus du Ghana, de la Côte d'Ivoire

Source : Tiré des études publiées par EM-DAT: The OFDA/CRED International Disaster Data base et adapté

Tableau 3: **Synthèse des dommages et pertes dans le secteur des logements**

Description	Dommages (US)		Pertes (US)	
	Public	Privé	Public	Privé
LACS		275 872		479 848
YOTO		0		481 462
BAS MONO		221 278		351 725
GRAND LOME		4 339 440		745 286
TOTAL		4 836 590		2 058 322

Source: Enquête, novembre PDNA, 2010

Photo 1: **Maison inondée à Lomé/quartier Bè**



Source: PDNA, 2010.

Photo 2: **Habitat rural endommagé à Aklakou**



Source: PDNA, 2010.

Photo 3: **Cases en banco et pailles détruites à Tokpli**



Source: PDNA, 2010.

3.2.1.2 Dommages causés par les inondations et par secteur

a) Effets des inondations sur le secteur du logement

En 2010, les dommages et pertes dans le secteur des logements sont estimés à 5 562 078,96 dollars des États-Unis¹³.

En effet, l'absence d'une stratégie opérationnelle de logement au plan national, la forte spéculation foncière et le coût élevé de certains matériaux de construction (ciment, sable, fer à béton) d'une part et d'autre part le faible niveau de développement des infrastructures de voirie urbaine et de réseaux d'assainissement ont rendu ce secteur très vulnérable aux inondations. Le PDNA révèle que, 35 578 maisons ont été inondées, 3 832 endommagées et 1 330 détruites. En 2010, dans

Photo 4: **Eaux stagnantes à Baguida depuis plus de 7 mois**



Source: PDNA, 2010.



Source: PDNA, 2010.

13 PDNA avait évalué les dommages au secteur logement à 2 781 039 480 F CFA en 2010.

certaines localités, en raison des inondations, les habitants vivaient leur quotidien dans l'eau depuis plus de 7 mois, pendant que d'autres avaient préféré abandonner leur domicile. Les puits à grands diamètres ne sont plus utilisables. Les sanitaires tels que douches, WC (fosses étanches et fosses septiques) et les puits perdus n'étaient plus opérationnels¹⁴.

b) Effets des inondations sur le secteur de la santé

Les conséquences des inondations de 2010 sur le secteur de la santé concernent essentiellement la destruction de deux (2) bâtiments dont un dans le dispensaire du village Akladjénou et l'autre à Avévé. Les eaux stagnantes dans certaines structures sanitaires comme Adakpamé, Baguida sont devenues de véritables gîtes de vecteurs favorisant la survenue des maladies hydriques. Les dégâts dans le secteur de la santé sont évalués à 177 778 dollars des États-Unis et les pertes à 1 650 785 dollars des États-Unis.

c) Effets des inondations sur le secteur agricole

Les inondations de 2010 ont causé des dommages et des pertes aux agriculteurs à toutes les étapes (semis, épiaison, récolte, etc.); le cheptel et son habitat ainsi que les stocks alimentaires sont touchés. Ces inondations de 2010, quoique d'impact moindre dans le Nord du pays, ont occasionné au niveau des zones d'investigation, la destruction de 4 737,79 ha de champ de maïs affectant 16 179 producteurs. Dans la région des Lacs, le secteur agricole a été sévèrement touché. Sur une superficie totale de 1 445ha mis en valeur, 1 085ha ont été inondés selon les responsables sectoriels de la préfecture soit 75 % des champs. Les cultures les plus touchées sont: le maïs, le manioc, les cultures maraîchères (légumes) et les palmeraies. Au total 9 195 producteurs sur 12 260 ont été sinistrés. L'élevage a été également affecté par le fléau. Principalement les volailles,

les ovins/caprins, les porcins, même des étangs piscicoles ont été touchés par les inondations.

Dans le Yoto, on note 34 villages dont les champs sont inondés sur une superficie de 1 496ha, appartenant à 2 071 producteurs. Les récoltes des principales cultures (maïs, manioc, niébé) prévues pour la seconde saison agricole ont été complètement perdues. Pour le coton, il faut signaler que 170 ha sur 186 ha cultivés sont inondés et ceci a eu des incidences sur la production cotonnière de la campagne 2010-2011. Le coût total des pertes est évalué à 12 829 dollars des États-Unis. En ce qui concerne le sous-secteur de l'élevage, 94 bêtes ont été emportées. La destruction totale d'enclos a été estimée à 240 dollars des États-Unis.

Dans le Bas-Mono, il y a eu destruction des étangs piscicoles (8,5ha), inondation de 1 085ha de cultures sur un total de 1 445 mis en valeur, et disparition des installations d'élevage pour 414 petits ruminants et 1 218 volailles.

Les foyers d'inondations dans la préfecture du Golfe ont compromis les activités agricoles en causant d'importants dégâts aux cultures sur pied et à l'habitat des animaux ainsi que des pertes de cheptel. Il s'en est suivi un faible rendement occasionnant la rareté et la flambée des prix des produits vivriers. Les champs de maïs répartis dans 20 villages ont été affectés par les inondations. Au total, dans la préfecture du Golfe 151 ha de maïs ont été détruits, ce qui représente 2,16 % des superficies inondées (6 930 ha) dans la région. Les pertes liées à la destruction des cultures de maïs ont été estimées à 90 090 dollars des États-Unis. Les effets de ces pertes ont été ressentis jusqu'aux prochaines récoltes de juillet et août 2011 en terme de disponibilité et de sécurité alimentaire et en terme de vulnérabilité (paysans affectés). Les dommages causés par les inondations sont enregistrés au niveau des magasins, des enclos d'animaux et des systèmes d'irrigation des maraîchers.

¹⁴ PDNA, 2010, p12.

Photo 5: **Champ de maïs détruit en 2010**

Source: PDNA, 2010.

Les dommages liés aux magasins et enclos s'élevaient à 12 655,60 dollars des États-Unis et ceux liés aux systèmes d'irrigation à 3 000 dollars des États-Unis. Les récoltes des principales cultures (maïs, manioc, niébé) prévues pour la seconde saison agricole ont été complètement perdues au niveau des surfaces affectées. L'estimation des cultures et animaux emportés est de 1 598 591,88 dollars des États-Unis. Le total des dommages liés au secteur agricole s'élève à 1 614 247,48 dollars des États-Unis.

d) Effets des inondations sur le secteur de l'approvisionnement en eau potable et assainissement

Les populations les plus exposées sont celles qui ont choisies de s'implanter dans les lits majeurs des cours d'eau et dans les zones marécageuses, les rendant beaucoup plus vulnérables à leurs débordements. Les infrastructures d'approvisionnement en eau potable et assainissement (AEPA) sont insuffisantes. La défécation dans la nature augmente le risque de pollution des ouvrages d'approvisionnement en eau de consommation, exposant ainsi ces populations aux maladies d'origine hydroféciale. En ce qui concerne la ville de Lomé, les mauvaises pratiques en matière d'assainissement font que les eaux usées domestiques polluent la nappe phréatique, et les déchets plastiques empêchent l'infiltration. Le rejet des déchets solides dans

les ouvrages d'assainissement collectif entrave la bonne circulation des eaux. L'occupation anarchique des dépressions et du lit majeur du fleuve Zio est un facteur accentuant les problèmes d'inondation (PDNA, 2010). Les ouvrages d'AEPA sont touchés à un degré élevé par les inondations. Il s'agit de la submersion des sources traditionnelles d'alimentation en eau (puits, forages, marigots, mares) et des fosses traditionnelles de stockage des excréta. Les dommages enregistrés portent principalement sur les ouvrages ci-après: les forages équipés de pompe à motricité humaine à Lomé, les puits à grand diamètre, les puits perdus, les latrines publiques, les latrines familiales, les fosses septiques, les fosses étanches et les citernes avec rampes de robinets (Tableau 4).

Tableau 4: **Ouvrages endommagés**

Ouvrage	Nombre
Forage équipé de pompe à motricité humaine à Lomé	01
Puits à grand diamètre	38
Puits perdus	06
Latrines publiques	07
Latrines familiales	86
Fosses septiques	11
Fosses étanches	02
Citerne avec rampes de robinets	01

Source: PDNA, 2010, adapté.

Le coût des dommages s'élève à 234 715,24 dollars des États-Unis dont 53 400 dollars des États-Unis pour le secteur public, et 181 315,24 dollars des États-Unis pour le secteur privé (PDNA, 2010). La plupart des dégâts causés sur ces ouvrages sont à un niveau de destruction totale. Les pertes sont essentiellement dues à:

- la destruction des équipements d'approvisionnement en eau potable du camp des sinistrés à Tokpli (TdE);
- la destruction du système de collecte des déchets solides dans la ville de Lomé;
- la démolition et le nettoyage des débris;
- les coûts de renforcement structurel.

- Le montant global des dommages est évalué à 234 715,24 dollars des États-Unis et celui des pertes est de 753 033,63 dollars des États-Unis dans le secteur de l'eau et assainissement répartis dans le tableau de synthèse ci-dessus.

e) Effets des inondations sur le secteur du Transport

Les fortes pluies enregistrées entre les mois de juin et octobre 2010 sur l'étendue du territoire ont engendré des dégâts importants sur les infrastructures et installations routières de même que les gares. Faute de canalisations hydrauliques, les eaux de ruissellement ont envahi les rues et pistes dégradant les infrastructures routières ou emportant des ouvrages entiers par endroits.

A Lomé, l'évaluation des dégâts est faite sur les 1394 km de voies. Sur les routes linéaires initiales les dommages sont récapitulés dans le tableau 5.

Tableau 5: **Dommages aux routes linéaires suite aux inondations de 2010**

Category of road	Portion damaged
Laterite road 178 Km	3.5 km damaged
Earth road 1092 km	73.5 km damaged
Asphalt road 91 km	11.02 km damaged
Paved roads 33 km	1.5 km damaged

Source: PDNA, 2010, adapté.

À ces destructions s'ajoute l'apparition des nids de poules et le ravinement de la chaussée par endroits (points critiques) sur la route nationale N°2 au niveau du rond-point du port, de Baguida et d'Avépozo ainsi que la destruction partielle au niveau de Todman et de la dégradation prononcée de RN5. Au niveau des infrastructures routières, les dégâts sont essentiellement l'effondrement des ouvrages de drainage, d'assainissement et de franchissement, la destruction des remblais d'accès aux ouvrages. Le débordement des cours d'eau a inondé les routes par endroits, coupant partiellement ou totalement les voies de circulation et entraînant l'enclavement de certaines localités. Au total, les dommages au secteur des transports sont évalués à 15 420 000 dollars des États-Unis.

Au cours de la période 2007 -2011, la situation globale en termes de dommages subis est récapitulée dans le Tableau 6 ci-après:

3.2.1.3 Dommages des inondations sur l'environnement

Des centaines d'hectares de forêts, notamment des forêts galeries et de savanes et des milliers d'animaux sauvages comptent parmi les victimes des inondations. Selon la Direction de la faune et chasse du MERF, les forêts classées de Togodo-Nord et Togodo-Sud ont été affectées à près

Tableau 6: **Superficies affectées par les feux de végétation de 2010 à 2012 au Togo**

Année	Population affectée	Décès	Blessés	Dégâts matériels	Superficie de cultures dévastées
2007	231 147 sinistrés	42			
2008	80 00ménages	-			
2009	45 312 sinistrés 213 ménages	12	18	-	-
2010	82 767	21	85	3 947 maisons inondées, 7 320 maisons écroulées, 194 maisons décoiffées 921 maisons	7 744,24 hectares

Source: Direction de la gestion des catastrophes/MASSN

Tableau 7: **Superficies affectées par les feux de végétation de 2010 à 2012 au Togo**

Superficie brûlée en (Km ²)			
Région	2010	2011	2012
Savanes	3139	3556	621
Kara	1994	2441	1285,49
Centrale	705	849	535,56
Plateaux	509	494	267,77
Maritime	774	563	80,27
TOTAL	9131	9914	4802,09

Source: Données satellitaires du projet SIRM, 2013

Tableau 8: **Biens et personnes affectés par les feux de végétation de 2010 à 2012 au Togo**

Catégories	2011	2012
Habitations/maisons	24	84
Personnes	143	524

Source: Direction de la gestion des catastrophes/MASSN

de 50% et le Parc Oti-Kéran à plus de 40% par les inondations¹⁵. Ces dernières sont en effet perturbées les habitats des animaux et le cycle de reproduction de certains reptiles.

3.2.2 Dommages liés aux feux de brousse/végétation

Le phénomène des feux de végétation est fréquent, en particulier dans la région des Savanes et la région de la Kara, mais tout le pays est potentiellement concerné par les pratiques de brûlis ou de feu «traditionnels»¹⁶.

Les pratiques agricoles togolaises impliquent depuis toujours le brûlis saisonnier. Comme ailleurs dans le monde, la presque totalité des feux ont des départ volontaires.

Le pays ne dispose pas de moyens opérationnels de lutte sur le terrain, compte tenu de l'insuffisance de moyens logistiques des brigades de sapeurs-pompier en province. Des brigades de luttés

communautaires existent mais elles ne disposent pas non plus de moyens.

Presque chaque année, les feux de végétation affectent les ressources naturelles (Tableau 7), les aires protégées, les plantations, les cultures, les récoltes et habitations voire les vies humaines (Tableau 8).

3.2.3 Dommages liés aux épisodes de sécheresse

La sécheresse est un phénomène récurrent dans la région Ouest africaine; elle a sévi pendant près de 30 ans presque interrompus jusqu'au début des années 2000 mais depuis 2007, trois années très pluvieuses se sont succédées.

En plus des inondations, le Togo a connu trois grandes sécheresses qui ont provoqué des baisses de la production agricole et des famines entre 1942-1943, 1976-1977, et 1982-1983. Ce phénomène est surtout localisé dans les régions des savanes, Kara, Maritime et dans l'Est de la région des plateaux¹⁷. Il est caractérisé par une augmentation progressive de la température ambiante, une diminution de la pluviométrie, une diminution du nombre de jours de pluies et une diminution du ratio pluviométrie/évapotranspiration potentielle (P/ETP).

Les impacts socioéconomiques et culturels sont:

- baisse des rendements agricoles;
- mort du cheptel;
- tarissement des cours d'eau;
- baisse des revenus;
- renforcement de l'exode rural;
- accentuation de la famine;
- recrudescence des maladies;
- changement dans les habitudes alimentaires, etc.

¹⁵ Aucune évaluation formelle n'a été réalisée.

¹⁶ Évaluation des besoins à la mise en place d'un système d'alerte précoce au Togo - Rapport de diagnostic et recommandations, PNUD, p. 27.

¹⁷ Évaluation des besoins à la mise en place d'un système d'alerte précoce au Togo - Rapport de diagnostic et recommandations, PNUD, p. 29.

L'impact sur la production agricole est reflété par les données statistiques ci-après:

- la production céréalière (maïs) était de 94 520 tonnes en 1976 contre 135 090 tonnes en 1975 et 123 731 tonnes en 1977 (DSID, 2013).
- la production céréalière (maïs) était de 144 663 tonnes en 1983 contre 150 929 tonnes en 1982 et 221 776 tonnes en 1984 (DSID, 2013).

3.2.4 Dommages liés aux vents violents et tornades

Le phénomène des vents violents qui était spécifique aux régions du Nord Togo, s'est généralisé à l'ensemble du territoire national ces dernières années. Ce phénomène qui était saisonnier, lié à l'harmattan, se manifeste davantage en saison pluvieuse où on note des pluies précédées ou accompagnées de vents violents¹⁸. Les impacts sont la perturbation de la vie des populations, la destruction de certaines cultures, les blocages de voies d'accès suite à la chute d'arbres, la destruction des toits des habitations (Tableau 8) et des infrastructures scolaires (Tableau 9).

Les impacts environnementaux sont surtout la destruction des habitats des animaux sauvages.

Tableau 9: **Biens et personnes affectés par les vents violents et tornades de 2010 à 2012 au Togo**

Categories	2010	2011	2012
Dwellings/houses	-	89	17124
Persons	61	1778	5467

Source: Direction de la gestion des catastrophes/MASSN

Tableau 10: **Dommages cumulés des vents violents et tornades de 2010 à 2012**

Région	Bâtiments scolaires
Maritime	21
Plateaux	12
Centrale	18
Kara	29
Savanes	18

Source: Enquêtes auprès des directions régionales de l'éducation, 2013

3.2.5 Dommages liés au phénomène d'érosion côtière

Le phénomène de l'érosion côtière a contribué au recul du trait de côte. Depuis 1967, le trait de côte a reculé de près de 250m dans la zone immédiate à l'Est du port. Ailleurs, au PK20 (Kpogan) et au PK30 (Gbodjome), l'érosion est très accentuée (10 mètres de recul par an). Il en est résulté: la destruction de la route côtière Lomé-Aného par

Tableau 11: **Pertes de biens et équipements de 2001 à 2013**

Ouvrage	Nombre/longueur/Superficie
Terre ferme	220ha sur 40km de côte
Infrastructures routières	La Nationale N° 2 sur 3km
Habitations	Plusieurs
Usine/industrie	0
Hôtel/Restaurant/bar	7
Plantations de cocotiers	9
Cultures (maraichères, vivrières)	Plusieurs
Autres plantations	-

Source: Enquêtes auprès de la Direction de l'environnement/MERF, 2013.

deux fois. L'Hôtel Tropicana, le Wharf phosphatier et l'usine de concentration de phosphate de Kpémé ont été sérieusement touchés ainsi que l'église de la ville d'Aného.

En outre, 50 personnes ont été directement affectées en 2012 et 63 personnes sont en cours de délocalisation (Direction de l'environnement, 2013).

18 Deuxième Communication Nationale sur les Changements Climatiques -Togo, 2010.

4. Principales politiques et stratégies visant la réduction des risques de catastrophes naturelles au Togo

4.1 Aperçu général des risques de catastrophes au Togo

En 2010, il a été procédé, avec l'appui du PNUD, à «l'évaluation des besoins à la mise en place

d'un système d'alerte précoce au Togo». Cette étude a permis d'identifier les principaux aléas et d'apprécier leur probabilité d'occurrence au niveau national. Les aléas et leurs manifestations sont récapitulés dans le Tableau 12.

Tableau 12: **Récapitulatif des aléas au Togo**

N°	Type d'aléa	Manifestation/existence
1	Aléa inondation par remontée de nappes alluviale ou phréatique	Le remplissage d'aquifères de surface ou de nappes alluviales lors de pluies prolongées; la répétition de saisons fortement pluvieuses ont rechargé les nappes et occasionne leur apparition en surface.
2	Aléa mouvements de terrain	Le phénomène classique de déboisement de flancs montagneux dus aux pratiques agropastorales est la cause principale des glissements de terrain. Les effondrements de blocs rocheux et les éboulements sont également une manifestation observée ces dernières années.
3	Aléa érosion côtière et de submersion marine	La perte de plusieurs mètres de côtes depuis plusieurs décennies aboutissant ainsi à la perte de zones habitables pour des riverains, à la destruction de pistes côtières et à une réduction dangereuse de cordon pouvant mettre en danger l'axe routier littoral à court terme.
4	Aléa feux de végétation et de forêts	L'agriculture sur brûlis pratiquée par la plupart des paysans au Togo; la recherche de terre cultivable, la chasse sont les causes des feux de végétation. Le fait naturel est à prendre en compte/feux dus aux tonnerres.
5	Aléa sécheresse/ Stress hydrique	Elle est caractérisée par une augmentation progressive de la température ambiante, une diminution de la pluviométrie, une diminution du nombre de jours de pluies et une diminution du ratio pluviométrie/évapotranspiration potentielle (P/ETP). Les impacts environnementaux sont surtout la dégradation des terres et la perte de la biodiversité.
6	Aléa tempêtes et vents forts	Ce phénomène est perturbateur pour la vie des populations du Nord du pays. Ces dernières années, le phénomène tend à se généraliser à l'ensemble du pays.
7	Aléa sismique	Risque considéré comme négligeable au Togo. Non traitable par alerte précoce
8	Aléa volcanique	Risque inexistant au Togo.
9	Aléa épidémique	Le choléra et d'autres maladies, des recrudescences de paludisme sont clairement associées aux épisodes d'après crue et aux étendues d'eau stagnantes qui dégradent les conditions d'hygiène et favorisent la prolifération des vecteurs.
10	Aléa criquets et insectes	Il n'a pas été cité comme aléa majeur dans les documents officiels spécifiant les priorités pour le pays.
11	Aléa pollution	Les activités industrielles, les activités agricoles, les émissions des différents véhicules utilisant les hydrocarbures, les déchets domestiques et les feux de végétation contribuent à la pollution de l'environnement par différentes substances et particules rejetées.
12	Aléa salinisation	Le phénomène de salinisation est constaté au niveau des eaux douces sur la côte togolaise: les lagunes et les nappes phréatiques.
13	Aléa envasement des cours d'eau	Le phénomène est généralisé sur l'ensemble du territoire en raison des activités agricoles qui se développent jusqu'au lit des cours. La destruction des forêts galeries et du couvert végétal le long des cours d'eau favorise le ruissèlement et le transport des particules (sables et autres) dans les rivières et lacs.

Source: SNRRC de 2012, adapté.

4.2 Dispositions institutionnelles de réduction des risques de catastrophes naturelles au Togo

Le caractère multisectoriel, transversal et décentralisé de réduction de risques de catastrophes conduit à proposer, pour la mise en œuvre de la stratégie, un schéma qui fait appel à de nombreuses institutions dans le pays ainsi qu'à divers bailleurs de fonds. L'approche d'actions intégrées et cohérentes est privilégiée dans la mise en œuvre harmonieuse et coordonnée des activités.

C'est dans cette logique qu'a été créée par arrêté n° 012 / MERF du 17 avril 2007 la plateforme nationale de concertation pour la prévention des risques de catastrophes naturelles. La plateforme nationale est l'organe d'orientation, de suivi et d'évaluation globale de la mise en œuvre de la stratégie qui est assurée à deux niveaux institutionnels pour la satisfaction des besoins intersectoriels et sectoriels.

La plateforme nationale a pour mission d'élaborer la politique nationale en matière de RRC et de veiller à son intégration dans les politiques, plans, programmes et projets de développement.

À ce titre, elle est chargée de:

- définir les grandes orientations en matière de réduction des risques et catastrophes naturels conformément au cadre d'action de Hyogo;
- assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie nationale de réduction des risques et catastrophes naturels;
- faciliter la collaboration, la synergie entre les acteurs clés des ministères impliqués, des organes de gestion des catastrophes, des universitaires, de la société civile, des communautés locales et d'autres secteurs

associés à la réduction des risques et catastrophes naturels;

- entretenir un dialogue permanent pour faire aboutir les mesures stratégiques transversales dans le cadre de la réduction des risques et catastrophes naturels;
- faire le plaidoyer auprès des partenaires nationaux et internationaux pour la mobilisation des ressources et le soutien en faveur de la réduction des risques et catastrophes naturels;
- adopter les rapports de mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo.

La plateforme nationale est un cadre de concertation où sont représentés les acteurs des secteurs public et privé et les organisations de la société civile.

La plateforme nationale dispose d'un secrétariat technique à qui incombe la mission d'organe permanent de gestion de la plateforme nationale.

4.3 Analyse critique des documents de référence sur la réduction des risques de catastrophes naturelles au Togo

Les documents de référence utilisés dans le cadre de la présente étude sont:

- a) la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes naturelles, 2013-2017;
- b) le Deuxième rapport national sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo, 2010-2012;
- c) l'évaluation des dommages, pertes et besoins de reconstruction post-catastrophes des inondations de 2010 au Togo;
- ld) 'évaluation des besoins pour la mise en œuvre du système d'alerte précoce de 2010;

- e) l'étude des tendances climatiques et les risques associés au Togo;
- f) le Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT);
- g) la deuxième communication nationale sur les changements climatiques de 2012;
- h) la Stratégie nationale de croissance accélérée et de promotion de l'emploi 2013-2017.

a) Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes naturelles, 2013-2017

Suite aux inondations devenues récurrentes au niveau national, et s'inscrivant dans l'approche internationale de réduction des risques de catastrophes, le Togo a amorcé un processus de renforcement des capacités nationales à travers la mise en place de la plateforme nationale et l'élaboration d'une stratégie nationale de réduction de risques de catastrophes en 2009.

Fort des insuffisances constatées dans la mise en oeuvre de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes de 2009 et au regard de la nouvelle donne en termes de documents de référence nationale, le Togo a procédé en 2012 à l'actualisation du document de la SNRRC avec l'appui de l'UEMOA et de l'UE.

Le diagnostic fait lors de l'élaboration du nouveau document de SNRRC a révélé des forces et faiblesses en matière de réduction des risques au Togo.

Au niveau des points forts:

- un engagement politique à travers:
 - i. l'articulation de la problématique RRC avec le cadre référentiel national de la croissance et de promotion de l'emploi;
 - ii. l'adoption d'une plateforme nationale RRC par un arrêté qui évolue vers un décret présidentiel; iii) l'intégration de la dimension RRC dans la Loi-cadre de l'environnement du 30 mai 2008;
- un engagement des partenaires techniques et financiers à soutenir les efforts de l'État.

Au niveau des points faibles qui méritent une amélioration:

- la faiblesse dans le système de coordination: similitude des rôles et responsabilités des différentes institutions intervenant dans la RRC;
- l'insuffisance de matériels et de ressources humaines et le manque de capacités techniques au niveau des institutions ayant pour mission d'intervenir dans les situations d'urgence;
- la faiblesse du système d'information (analyse de la vulnérabilité, grille d'évaluation rapide unifiée, évaluation de l'après catastrophe, cartographie des risques non encore systématisée, SAP national non encore existant);
- les difficultés de mise en oeuvre de la politique de décentralisation;
- la faiblesse de coordination dans la communauté des partenaires au développement;
- l'accès limité aux mécanismes de financement internationaux en matière de RRC notamment pour les aspects de prévention;
- la faible mobilisation des ressources financières: au niveau de l'État, (inexistence d'un fonds d'intervention d'urgence) et au niveau des acteurs non étatiques;
- la faible implication des communautés et de la société civile dans la RRC;
- le non application du plan directeur national et des plans directeurs régionaux d'aménagement du territoire;
- l'absence de cartographie des zones à risque au plan national;
- l'insuffisance d'infrastructures d'assainissement;
- la faible protection des écosystèmes fragiles (berges des cours d'eau, flancs de montagnes, côtes);
- la faible application de textes juridiques en matière de logement et du foncier.

Pour donner un souffle nouveau aux efforts du gouvernement et des acteurs concernés, la SNRRC actualisée a défini comme objectif d'accroître la résilience du Togo et de ses collectivités territoriales face aux catastrophes d'ici à 2017 et d'offrir aux populations, des conditions de vie acceptables et sécurisées. Conformément à cet objectif, elle propose des actions regroupées en axes stratégiques comme suit:

- amélioration du cadre politique, juridique, réglementaire et institutionnel de la RRC;
- renforcement des capacités techniques, matérielles, financières des institutions et des acteurs en matière de RRC;
- amélioration du système d'information de la RRC;
- réduction des risques sous-jacents à la prévention et à la gestion des catastrophes;
- renforcement de la préparation en prévision des catastrophes.

Ce nouveau document de SNRRC dont le processus d'élaboration a connu une forte implication des acteurs concernés, a suscité également l'adhésion des partenaires techniques et financiers qui ont mis à la disposition du Togo un montant global de 16 947 408 dollars des États-Unis pour la mise en oeuvre des actions prévues par le Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT).

b) Deuxième rapport national sur la mise en oeuvre du Cadre d'action de Hyogo, période 2010 à 2012

Il ressort du deuxième rapport national sur la mise en oeuvre du Cadre d'action de Hyogo au Togo que les précipitations enregistrées au cours des saisons 2010-2012 sont caractérisées par des pluies diluviennes de courtes durées causant des inondations à grande échelle en zones rurales et urbaines. Ces inondations ont entraîné des morts et des dégâts matériels touchant notamment le réseau routier, électrique, téléphonique, d'approvisionnement en eau potable, des

habitations et canaux de drainage, des centres de santé, des établissements scolaires et universitaires, des centres commerciaux, des champs et récoltes, des unités industrielles de productions, des services administratifs et privés, etc.

Les situations d'urgence causées par ces inondations sur l'ensemble du pays ont favorisé la flambée des prix des denrées et la vie chère, le ralentissement de la vie socioéconomique à travers les problèmes de circulation urbaine et interurbaine, de communication, de logement, des risques de contamination, d'assainissement, d'eau potable, etc.

L'élaboration du rapport sur le Cadre d'action de Hyogo a permis de rendre compte de la mise en oeuvre de ce dernier au Togo à travers des actions de développement réalisées au cours de la période 2010-2012.

Le rapport 2010-2012 met également en exergue les interventions des différents acteurs nationaux et internationaux lors des situations d'urgence au cours de la période.

Le processus d'élaboration dudit rapport n'est pas allé à son terme.

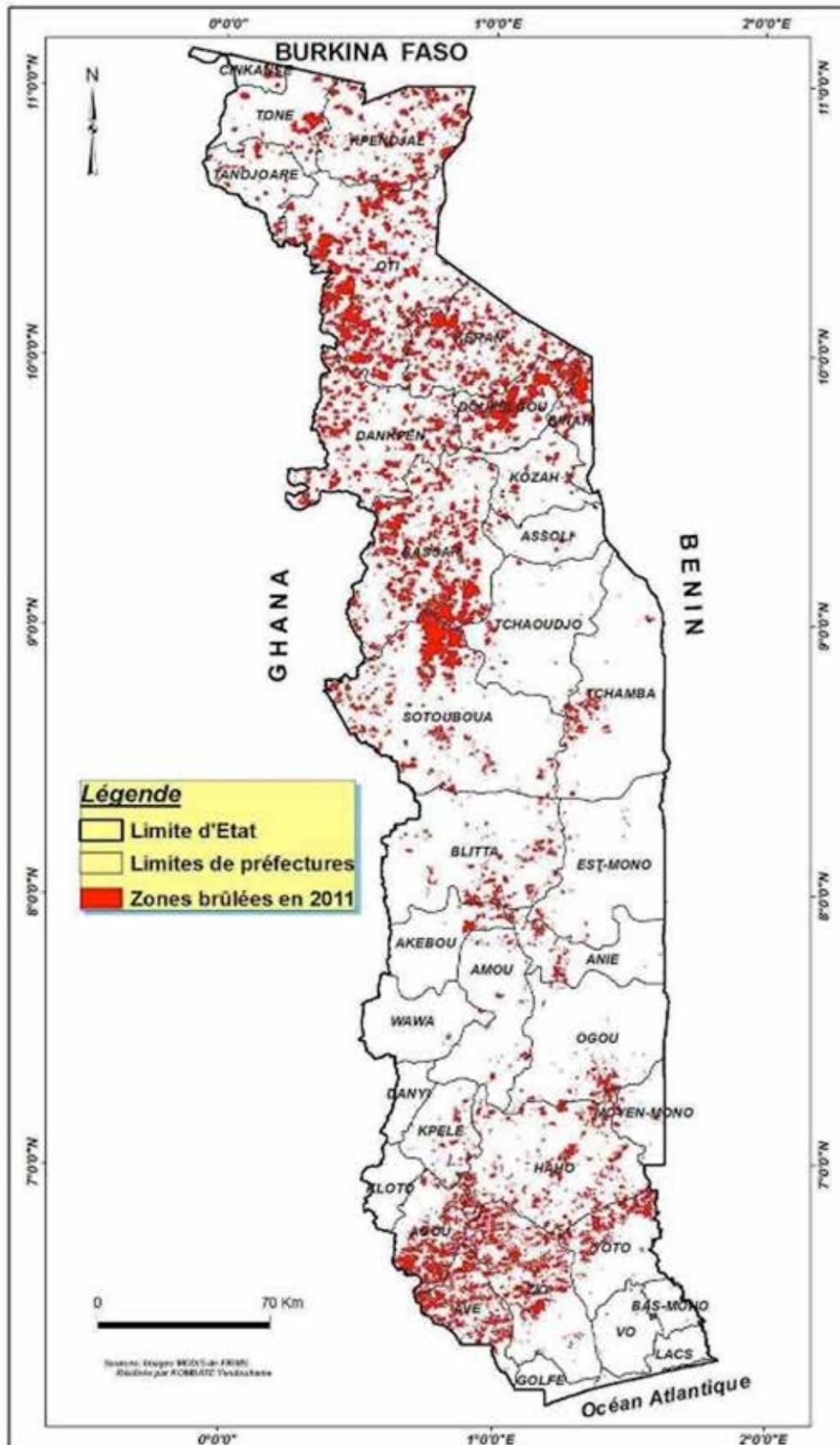
c) Cartographie des zones à risque

En matière de RRC, au niveau officiel, les cartes existantes portent sur:

- i) les risques de feux de végétation et
- ii) les risques d'inondation dans deux régions administratives seulement: la région maritime et la région des savanes.

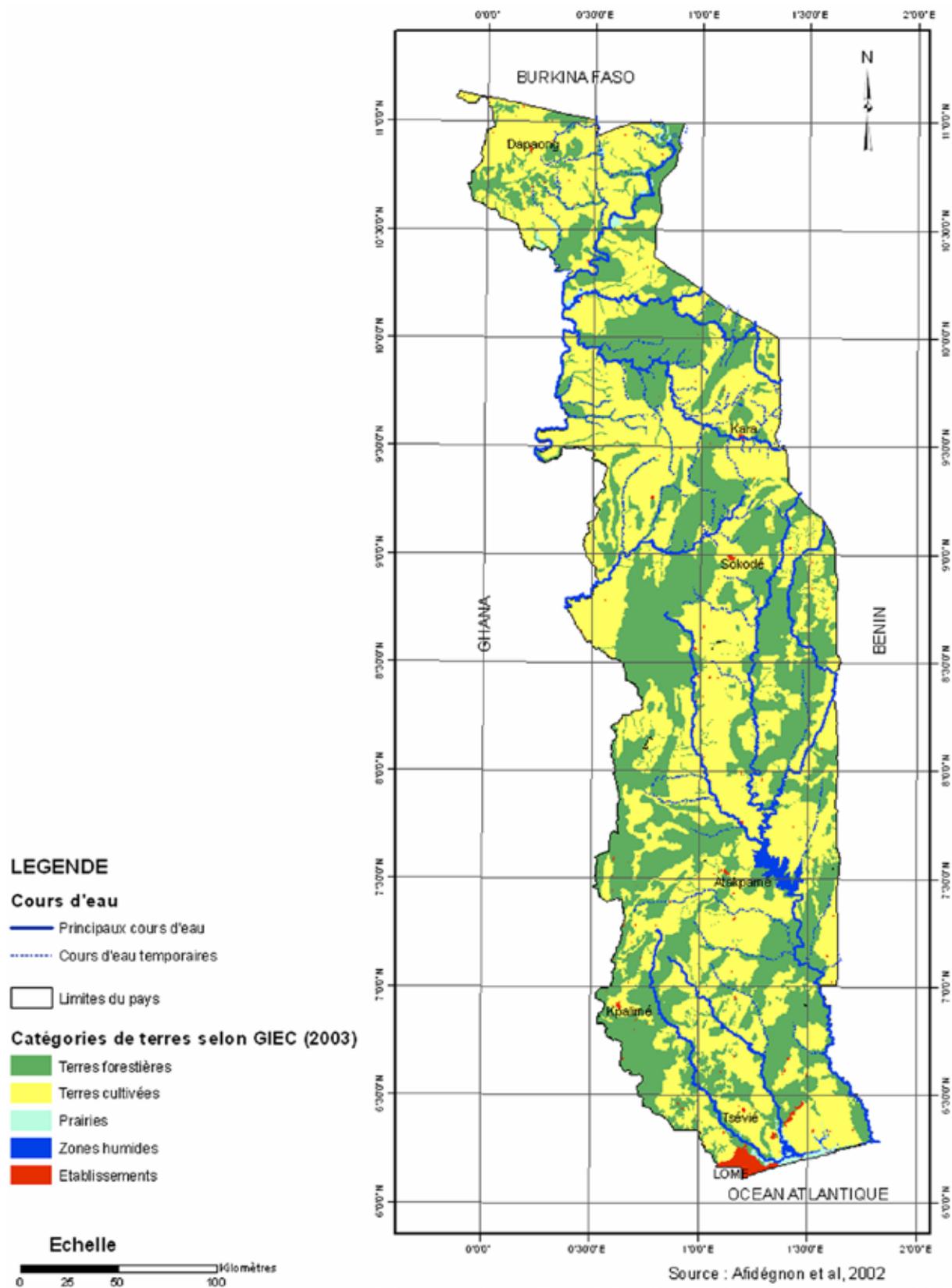
On ne trouve qu'exceptionnellement des informations scientifiques caractérisant l'intensité du phénomène des inondations, telle que relevée par le rapport du PNUD en 2008. Ce rapport indique qu'en juillet 2008, des localités ont reçu en un mois, entre 2 et 3 fois la quantité annuelle de pluie habituelle.

Figure 2: Zones vulnérables aux feux de végétation



Source: État des lieux, identification et établissement de la cartographie des zones à risques au Togo: cas du risque inondation dans la région maritime et la région de la savane, mai 2009, Secrétariat technique RRC-MERF.

Figure 3: **Terres forestières (DCN 2011)**



Source: État des lieux, identification et établissement de la cartographie des zones à risques au Togo: cas du risque inondation dans la région maritime et la région de la savane, mai 2009, Secrétariat technique RRC-MERF.

Figure 4: **Carte des zones à risque d'inondations de la région Maritime**

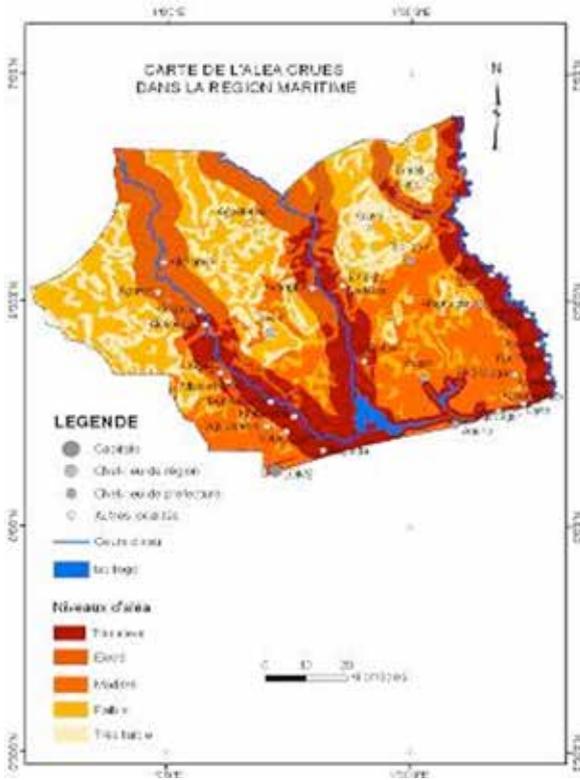
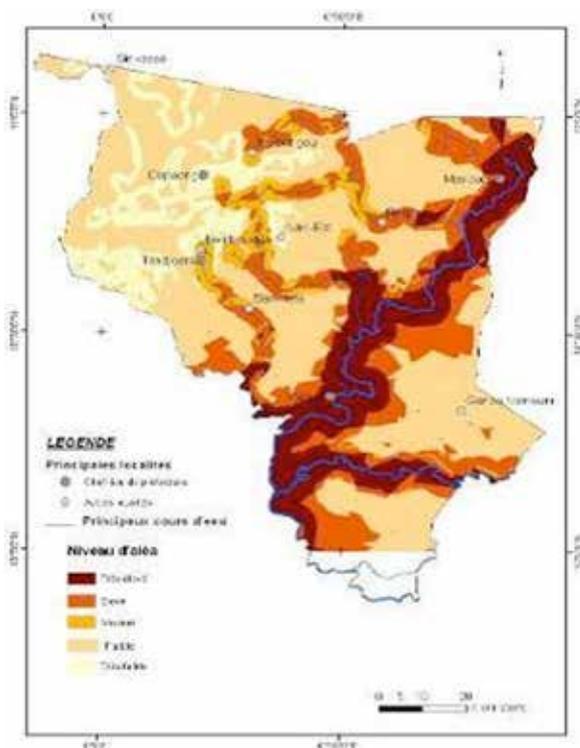


Figure 5: **Carte des zones à risque d'inondation de la région des savanes**



Source: État des lieux, identification et établissement de la cartographie des zones à risques au Togo: cas du risque inondation dans la région maritime et la région de la savane, mai 2009, Secrétariat technique RRC-MERF.

Figure 6: **Carte de répartition des aléas naturels sur le territoire Togolais**



Source: Croix-Rouge Togolaise

Une ONG intervenant au niveau national, la Croix-Rouge togolaise a initié une cartographie simplifiée pour les communautés sur plusieurs risques: inondations, feux de végétation, vents violents, sécheresse, éboulements de terrain, etc.

S'agissant des cartes des deux régions portant sur les risques d'inondation, elles restent indicatives et souffrent d'insuffisance au niveau de la précision, en particulier sur la représentation de l'aléa.

Elles ne constituent pas un outil de connaissance véritable des zones inondables, exploitable par les acteurs concernés par l'alerte précoce et la gestion de crise ou pour l'aménagement du territoire.

En outre, la carte établie par la Croix-Rouge togolaise, bien qu'elle couvre plusieurs aléas et présente l'avantage d'un usage et d'une compréhension aisée par les résidents en zones inondables, n'est pas exploitable hors de ce contexte communautaire. Elle ne peut être intégrée dans un système d'information sur les risques d'inondation¹⁹ (PNUD, 2010). Par conséquent, cette carte ne constitue pas un outil approprié pour la gestion efficace des aléas identifiés.

a) Évaluation des besoins pour la mise en œuvre du système d'alerte précoce

L'évaluation des besoins pour la mise en œuvre du SAP national a été conduite en 2010. L'état des lieux des éléments disponibles au Togo sur les quatre volets majeurs autour desquels s'organise un système d'alerte précoce, révèle une indisponibilité de plusieurs éléments clés à la mise en place d'un tel système d'alerte. Ces quatre éléments sont:

- i) la connaissance du risque;
- ii) la surveillance et le service d'alerte;
- iii) la diffusion et la communication et
- iv) la capacité de réponse. À l'état actuel des connaissances, l'aléa inondation est la principale menace pour le Togo. Les autres aléas sont insuffisamment connus, hormis l'érosion côtière, phénomène lent et suivi depuis plusieurs décennies.

Au niveau institutionnel, les organes et le contexte réglementaires sont en place mais l'insuffisance de moyens technique et humain ne permet pas pour l'instant une mise en œuvre totale d'outils tels que le Plan de contingence national et le Plan ORSEC. Les réseaux de mesures et d'observations hydrométéorologiques nationaux sont pour l'instant insuffisamment opérationnels pour permettre une surveillance effective en temps

réel des pluies et des cours d'eau et une prévision hydrométéorologique en rapport avec le niveau des dangers encourus.

La météorologie nationale ne dispose pas encore d'une capacité prévisionnelle appropriée pour la prévision des événements pluvieux.

À ce jour, seule la Croix-Rouge togolaise a mis en place un système d'alerte communautaire qui a fonctionné pendant les inondations de 2009. La Communauté électrique du Bénin (CEB)²⁰ a également mis en place un mécanisme d'alerte précoce qui avertit les populations situées à l'aval du barrage de Nangbeto en cas de lâchés d'eau. Le fleuve Oti est contrôlé en amont du Togo par un barrage situé au Burkina Faso. Un partenariat international doit être instauré afin d'assurer en temps voulu, une information des autorités togolaises sur les lâchés d'eau de ce barrage.

Au regard du diagnostic, il est proposé de mettre en place une cellule d'alerte exploitant les éléments existants et basée sur:

- la collecte de données météorologiques (prévisions et observation des précipitations par satellite) provenant de services d'observations internationaux (programme TRMM notamment);
- une interprétation des données de prévision par un binôme formé par la Direction de la météorologie nationale (DGMN) et la Direction des ressources en eau (DRE)²¹ chargée de la surveillance hydrométrique;

19 Évaluation des besoins à la mise en place d'un système d'alerte précoce au Togo - Rapport de diagnostic et recommandations, p27

20 Organisation intergouvernementale regroupant le Bénin et le Togo et qui a pour missions, entre autres : (i) de produire et de gérer l'électricité au Bénin et au Togo ; (ii) de réaliser et d'exploiter selon les règles appliquées par les sociétés industrielles et commerciales, des installations de production d'énergie électrique pour les besoins des deux États ; de réaliser et d'exploiter selon les règles appliquées par les sociétés industrielles et commerciales, les installations de transport de l'énergie électrique sur l'ensemble des territoires des deux États en qualité de transporteur exclusif. En outre, elle reçoit les privilèges d'acheteur unique pour les besoins des deux États.

21 Ancienne Direction de la planification et de la gestion des ressources en eau (DPGRE).

- les éléments d'origine internationale seront complétés par les données provenant des systèmes d'observation déjà en place ainsi que de nouvelles stations de surveillance hydrométrique sur le bassin de l'Oti;
- la préparation de messages de vigilance et d'alerte fondés sur ces prévisions et sur l'héritage du réseau de surveillance communautaire de la Croix-Rouge togolaise dont il faut faire prendre en charge la maintenance par l'État;
- une échelle de vigilance et d'alerte couplée à des messages de comportement;
- la Plateforme nationale de réduction des risques et des catastrophes (PNRRC) doit se charger de centraliser et redistribuer aux services de l'État à Lomé et en province les messages élaborés par le binôme DGMN/DRE. Ces derniers doivent aussi assurer une transmission directe des messages vers les relais médias pour une diffusion dans le pays.

En raison des difficultés de mobilisation des ressources financières nécessaires, le SAP n'est pas encore opérationnel au niveau national. Seul le SAP communautaire mis en place par la Croix-Rouge togolaise est opérationnelle dans certaines localités (100 villages). En outre, l'évaluation des besoins doit faire l'objet d'actualisation.

b) Étude des tendances climatiques et les risques associés au Togo

L'étude des tendances d'évolution du climat au Togo réalisée en 2010, révèle à l'instar de toutes les régions du monde, que le Togo est aussi

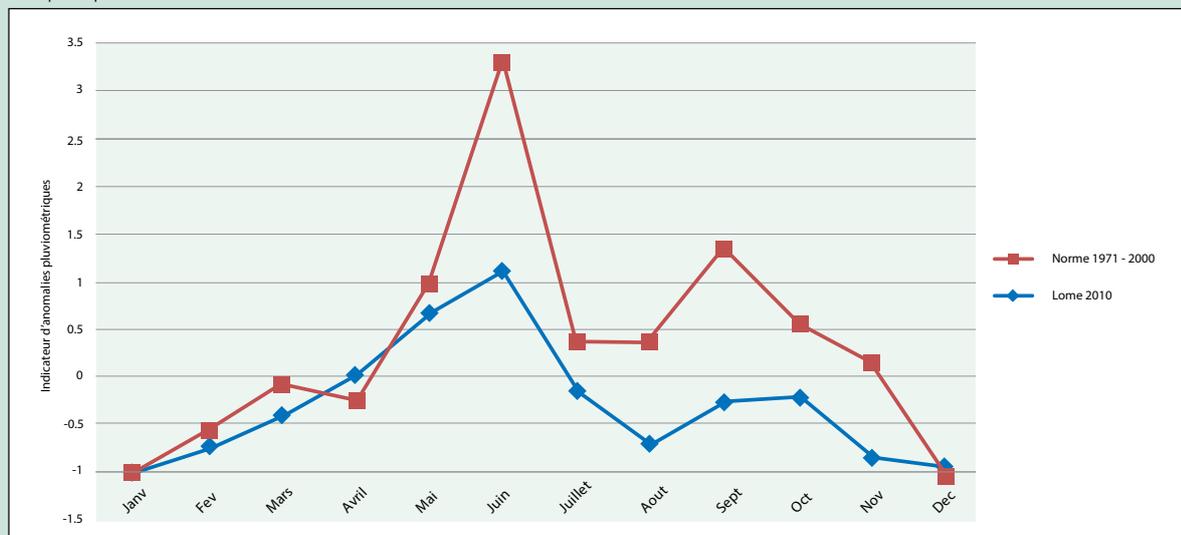
victime du réchauffement climatique. Cette étude a permis d'identifier les risques liés aux phénomènes climatiques.

L'examen des tendances pluviométriques anciennes comparées aux nouvelles données sur huit (8) stations au Togo fait en 2010, fait apparaître deux grandes zones de répartitions pluviométriques relativement homogènes de part et d'autre du huitième parallèle.

Au sud, les stations de Lomé, Tabligbo, Kouma Konda et Atakpamé affichent des répartitions pluviométriques qui se ressemblent globalement. L'évolution pluviométrique au cours de la dernière décennie indique que les maxima et les minima au cours des deux saisons pluvieuses qui se sont toujours manifestées, respectent encore les mois normaux, pour ce qui est des maxima, juin et juillet pour la grande saison, septembre octobre, juillet- août parfois pour la petite. En ce qui concerne les minima, août, juillet ou même juin et parfois septembre pour la grande saison; pour la petite, novembre, décembre, octobre, août et septembre quelquefois. Les pics exceptionnels, c'est-à-dire les anomalies, se produisent de temps à autre. Les mois où ils apparaissent sont en principale saison, en avril, mars et février. En saison secondaire, juillet (une fois). Les creux qui les suivent interviennent en avril, mars, mai, août et novembre. Quant aux pics tardifs, c'est-à-dire au-delà de la saison secondaire, ils arrivent en novembre, en septembre et en octobre. Les creux tardifs correspondants se produisent en décembre.

Encadré 1: Normes et anomalies pluviométriques dans la région maritime

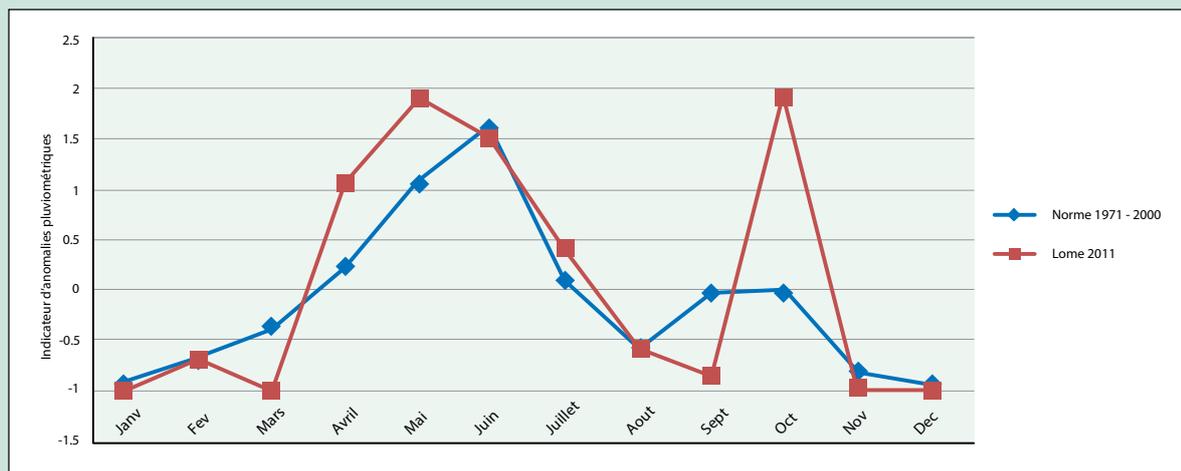
Graphique 1: **Station de Lomé**



Source: Auteur, sur la base des données de la DGMMN

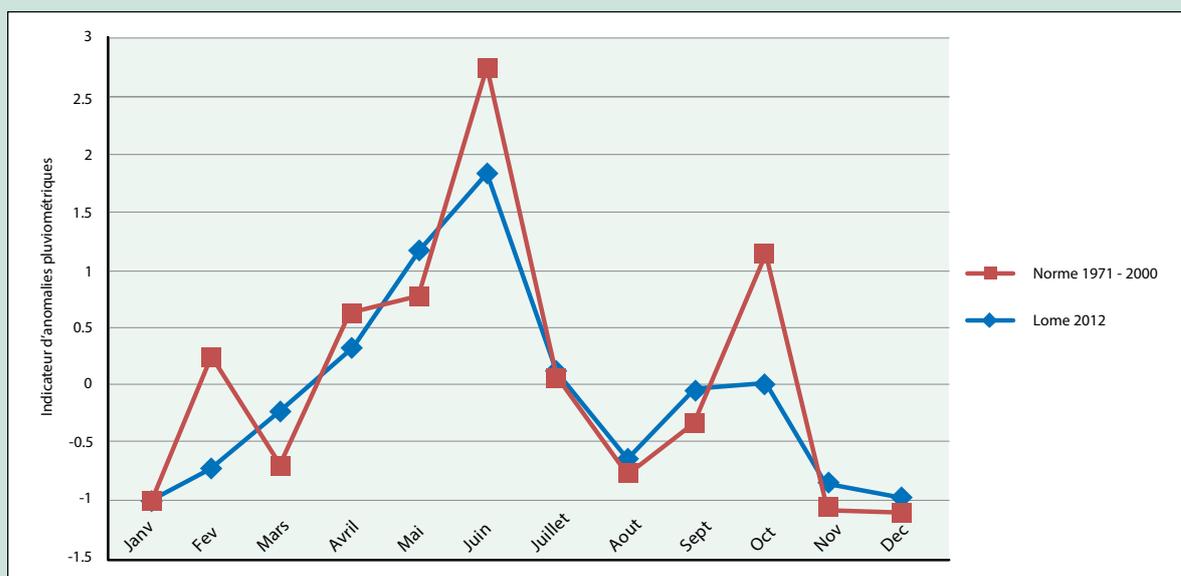
En 2010 un seuil maximal apparaît en juin, nettement supérieur à la normale, suivi d'un seuil secondaire en septembre moins élevé que la première. Le creux classique du mois d'août est apparu mais contrairement à la norme, cette dernière n'est pas sèche.

Ainsi la pluviométrie de l'année 2010 est supérieure à la norme. Elle est particulièrement plus importante de mai à novembre.



Source: Auteur, sur la base des données de la DGMMN

En 2011, contrairement à 2010, deux seuils maxima similaires apparaissent en mai et en octobre. Octobre est très pluvieux par rapport à la normale. Deux creux secs apparaissent en mars et en septembre et sont inférieurs à la norme.

Encadré 1 : Normes et anomalies pluviométriques dans la région maritimeGraphique 1: **Station de Lomé**

Source: Constructed on the basis of DGMN data

En 2012, on note que le pic traditionnel de juin est respecté, mais nettement supérieur à la norme. On note également un second pic en octobre moins élevé par rapport la première mais supérieur à la norme. Mars et août représentent les deux creux secs. Cependant, février réputé sec est un peu pluvieux.

Au Nord du huitième parallèle, il y a une seule saison pluvieuse de plus longue durée (cinq à six mois). Les maxima tournent autour de septembre, juillet et août. Les minima qui les suivent gravitent autour de novembre, décembre, octobre et août. Les pics exceptionnels, précoces, dans cette zone apparaissent généralement soit en avril, soit en mars, mai, juillet, juin, soit en février. Les creux correspondants arrivent en mars, avril, mai, juin, juillet, et août. Des pics tardifs aussi apparaissent en septembre, octobre et novembre, auxquels s'associent les creux tardifs en octobre, novembre et décembre.

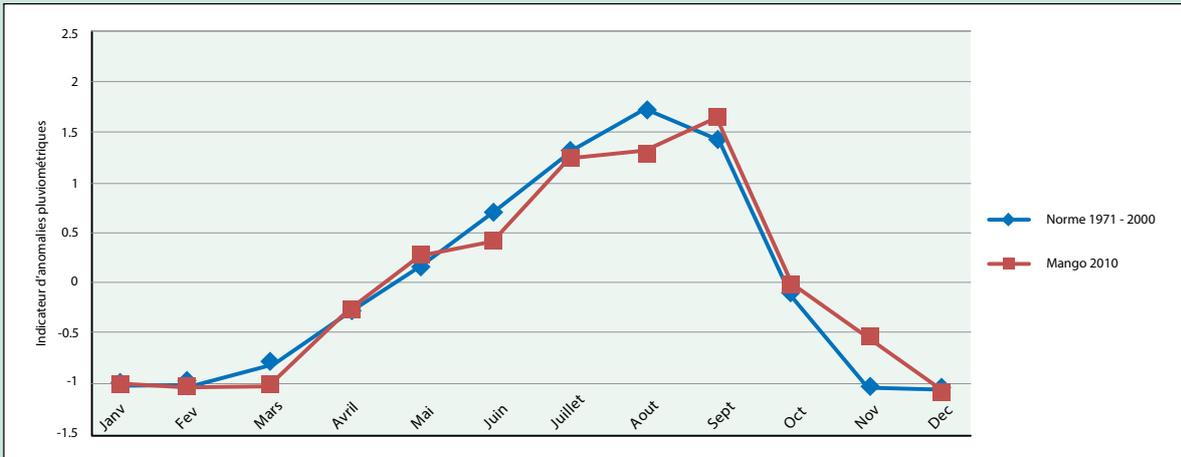
Les courbes précédentes complètent les informations de l'étude «Vers le développement d'un dispositif de prévision du temps et du climat au Togo: les nouvelles tendances climatiques» réalisée en 2010 par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF) dont les principales conclusions révèlent que la description de l'évolution pluviométrique au cours de ces différentes périodes, quoique

étant des périodes de longueurs variables et parfois chevauchantes (Kara), ont laissé apparaître les grandes tendances pluviométriques de toutes ces périodes; aussi les comparaisons graphiques des normes entre elles permettent-elles de les découvrir plus rapidement. Mais l'avantage de cette méthode est qu'elle permet de favoriser la perception systématique des anomalies qui se profilent derrière ces tendances générales. Elle permet de déceler ces anomalies dès qu'elles apparaissent et de les intégrer tôt dans les analyses prévisionnelles du temps et du climat à toutes fins utiles, particulièrement à des fins d'alertes précoces et entre autres d'ajustement des calendriers agricoles. L'évolution climatique respecte encore en quelque sorte les normes traditionnelles malgré le dérèglement et les perturbations qui interviennent et qui sont liés au réchauffement de la planète. Les scénarios des projections climatiques promettent que si les causes de ce réchauffement ne se modifient pas, ce dernier risque de progresser²².

²² Vers le développement d'un dispositif de prévision du temps et du climat au Togo: les nouvelles tendances climatiques, PNUD/MERF, p189.

Encadré 2: Normes et anomalies pluviométriques dans la Région des Savanes

Graphique 2: **Station de Mango**



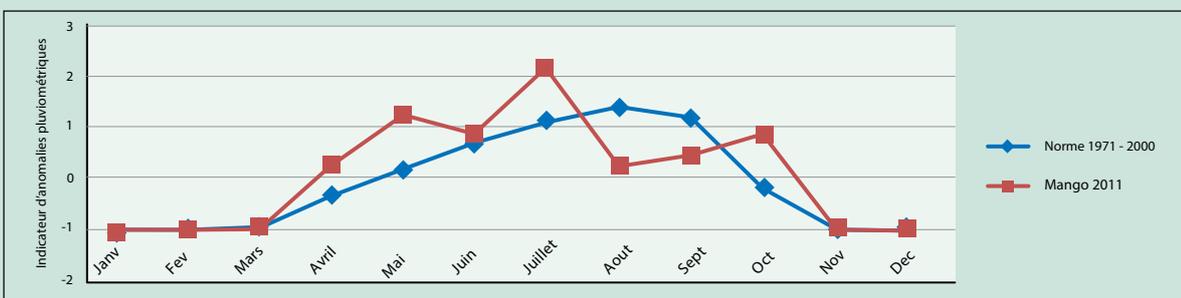
Source: Constructed on the basis of DGMN data

En 2010, le seuil maximal est apparu en septembre. La pluviométrie de 2010 suit la tendance de la norme.



Source: Auteur, sur la base des données de la DGMN.

En 2011, le pic le plus élevé est obtenu en août, mais inférieur à la norme. De même, juillet et septembre sont en dessous de la norme



Source: Auteur, sur la base des données de la DGMN.

En 2012, le seuil maximal est relevé en juillet. On note deux creux; le premier en juin supérieur à la norme, le second en août inférieur à la norme. La pluviométrie d'avril à juillet et octobre est supérieure à la norme.

L'accroissement des températures entraînerait une aggravation du dérèglement du climat et de toutes les perturbations qui en découleraient. Les pics précoces ou tardifs pourraient persister et désorienter davantage encore les activités des populations. Les catastrophes climatiques pourraient atteindre une violence croissante et faire de plus en plus de victimes.

Une telle évolution pourrait produire des effets néfastes croissants sur les espaces qui sont exposés aux risques de catastrophes climatiques. En particulier, le dérèglement de la répartition de la pluviométrie et la concentration des pluies, même si leurs quantités diminuent, sur de courtes périodes saisonnières accroissent les risques de catastrophes climatiques des espaces, des établissements humains et des populations²³.

Ainsi, les risques liés aux phénomènes climatiques, identifiés au Togo sont:

- 1) **les risques d'inondation:** Les pluies diluviennes provoquent inéluctablement des inondations lorsque la configuration naturelle du relief et des aménagements de l'habitat rural ou urbain ne se prête pas à un drainage efficace des eaux;
- 2) **les éboulements de roches:** Ils sont provoqués par l'état de fragmentation et de désagrégation des affleurements rocheux dans les zones montagneuses à la suite du travail d'érosion et de délitement effectué par les eaux des pluies et d'autres agents d'érosion;
- 2) **les coulées de boues:** Elles se produisent inévitablement en présence de matériels rocheux tendres ou d'alternance de roches dures et de roches tendres;

- 3) **les émissions de poussières:** Elles sont portées par les vents qui balayent sur leur passage les particules légères de poussières (aérosols solides) libérées par les diverses sources d'émissions locales pouvant être des reliefs soumis à l'érosion éolienne, ou des industries polluantes, et par des sources lointaines comme les alizés du NE (Harmattan);
- 4) **les vents violents:** Ils se produisent sous forme d'ouragans ou de tempêtes avec le risque d'écroulement des arbres et de maisons précaires;
- 5) **l'élévation du niveau marin:** Elle est due à l'augmentation de la température des eaux marines avec le risque d'ennoyage des régions côtières et d'accroissement de la violence des pluies et des inondations;
- 6) **les sécheresses:** Elles surviennent inévitablement quand les pluies sont largement déficitaires par des temps d'ensoleillement, d'évapotranspiration et d'évaporation intenses.

La Deuxième communication nationale sur les changements climatiques de 2012 précise les tendances climatiques à l'horizon 2025, 2050 et 2100.

À l'horizon 2025, les variations de températures et de précipitations annuelles ont été comparées aux variations observées de 1971 à 2000. Les études des scénarios révèlent que les changements climatiques seront déjà perceptibles à l'horizon 2025, aussi bien au niveau des températures que des précipitations. En effet, il y aura une variation de la pluviométrie de 1% au Nord depuis 11°N vers - 1,5% à la latitude 5°N au Sud du pays. La région des savanes connaîtra une faible augmentation de pluviométrie tandis que les autres régions (Maritime, Plateaux, Centrale et Kara) seront marquées par une diminution (0 à - 1,5%). La température annuelle moyenne aura une variation de 0,66°C au Sud du pays à 0,80°C à l'extrême Nord. En moyenne les fortes températures seront enregistrées dans les Savanes au mois d'avril (32,6°C).

²³ Au niveau de l'approche, les risques climatiques réels ont été définis sur la base à la fois des données anciennes et des données de l'évolution actuelle du climat. Quels que soient les espaces, leurs positions géographiques, les différents types de relief réagissent physiquement de la même manière, c'est-à-dire selon les mêmes lois, aux phénomènes climatiques.

À l'horizon 2050, les résultats des scénarios montrent que les variations deviendront plus importantes par rapport aux variations observées de 1971 - 2000. Les variations de températures iront de +1,46°C au Sud-ouest à +1,76°C au Nord-est du pays, tandis que les précipitations vont diminuer au Sud du pays (-3%) et augmenter (+2%) au Nord. Les plus fortes températures seront relevées dans la région des savanes et les plus forts déficits pluviométriques seront enregistrés dans la région maritime et une partie des plateaux. La région des savanes sera la plus arrosée.

Dans les années 2100, l'incidence des changements climatiques sera notable dans tout le pays. Le réchauffement climatique se fera sentir à l'échelle de tout le pays. Comparé au climat actuel il fera très chaud aussi bien au Sud qu'au Nord. La baisse de pluviométrie sera de 8% au Sud alors que l'extrême Nord enregistrera une augmentation allant de +1% à +5%.

c) Plan national de contingence et plans de contingence régionaux

Tirant leçon des différentes situations d'urgence qui ont marqué le Togo, particulièrement les inondations de 2007 et 2008, et conscient de la nécessité d'améliorer les capacités nationales de préparation et de réponse, le gouvernement togolais élabore annuellement un plan national de contingence à travers lequel il met en place les mécanismes de décision, de coordination, d'action et de gestion des fonds et dons pour minimiser les conséquences des catastrophes sur les populations.

Les différents plans de contingence visent à renseigner sur les niveaux de risque du pays, les compétences et les ressources disponibles ainsi que leurs localisations, les sources de financement des urgences, et à mettre en synergie les acteurs du Plan ORSEC, de la société civile et de la communauté des partenaires avant, pendant et après les crises.

L'objectif général des plans de contingence au Togo est d'apporter le secours aux sinistrés et l'assistance aux sujets affectés et vulnérables de la manière la plus rapide et la plus efficace possible en évitant les pertes de temps, la duplication des interventions, les omissions, voire les injustices, conformément aux principes humanitaires universels.

Les objectifs spécifiques retenus par les plans de contingence sont de:

- clarifier les relations et les responsabilités entre les différents services techniques de l'État et les partenaires humanitaires;
- identifier et diminuer les risques les plus probables;
- offrir un cadre général de planification conjointe couvrant les risques d'urgence;
- intégrer le processus de prévention, de préparation et de réponse aux urgences dans les plans et programmes nationaux de développement;
- réduire les délais d'intervention et le nombre de pertes en vies humaines.

Ainsi, le Plan national de contingence du Togo 2013-2014 traite de:

- i) généralités;
- ii) l'analyse du contexte et des risques;
- iii) de la coordination et de la gestion des catastrophes (mécanismes de coordination existants, gestion des risques d'inondations, mécanisme de gestion de l'information, plan de réponse par secteur aux catastrophes, budget du Plan national de contingence, processus de mise à jour du plan).

Les annexes présentent la liste et les contacts des points focaux sectoriels, la liste des fournitures d'urgence, les outils d'évaluation rapide, les données cartographiques du pays, le profil des équipes d'évaluation, le canevas de rapport consolidé du gouvernement, les normes

techniques de qualification et d'évaluation des données, ainsi qu'un code de bonne conduite fondé sur les principes humanitaires.

Ainsi, le Togo est à sa quatrième édition du plan de contingence national. Bien que ce soit un plan national exhaustif, les spécificités des régions, des préfectures et communes ne sont pas éclipsées. Chaque collectivité territoriale doit à partir du plan national élaborer, son plan local de contingence multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes. Les régions ayant les mêmes spécificités peuvent élaborer des plans prioritaires communs.

En 2011 et 2012, ont également été élaborés des plans régionaux de contingences multirisques dans chacune des cinq régions du pays.

Cet exercice annuel a l'avantage d'informer préalablement les acteurs concernés, de définir un budget prévisionnel, d'évaluer les capacités des différents intervenants et de créer une synergie d'action pour d'éventuelles opérations en cas de catastrophe. Confrontées aux difficultés financières, les collectivités territoriales peinent à élaborer leur plan de contingence respectifs. Il aurait été plus judicieux d'élaborer les plans locaux, préfectoraux et régionaux de contingence avant la finalisation du plan national.

d) Plan d'organisation de secours d'urgence en cas de catastrophe

Institué par Décret n°97-227/PR du 22 octobre 1997²⁴, le plan d'organisation des secours (ORSEC) est un mécanisme de coordination des opérations de secours mis en place, au niveau national, régional, préfectoral et local en vue de gérer les urgences liées aux catastrophes quelconques susceptibles de survenir dans le pays. Ce plan constitue le cadre national de gestion des

situations d'urgence et permet de mobiliser des ressources exceptionnelles pour faire face à une catastrophe. Ce plan comprend deux leviers que sont:

- les comités de planification au nombre de deux, constitués par le Comité national de planification des secours (CNPS) et les comités sectoriels de planification des secours (CSPS) et;
- les organes de gestion de l'urgence formés par la partie commandement, elle-même, constituée par le Poste de commandement fixe (PCF) et le Poste de commandement opérationnel (PCO). Ces organes s'appuient sur des groupes sectoriels que sont: police et renseignements, secours et sauvetage, soins médicaux et entraides, transports et travaux publics, liaisons et transmissions, accueil et hébergement. Ces commissions ont valeurs de groupes thématiques en situation d'urgence. Ce schéma d'organisation des secours est valable à tous les échelons du découpage administratif (régional, préfectoral et local). Le plan ORSEC est périodiquement mis à jour.

²⁴ Décret n°97-227/PR du 22 octobre 1997 portant approbation du Plan d'organisation des secours en cas de catastrophe ou plan ORSEC-Togo.

5. Mise en œuvre des mesures de RRC au Togo

5.1 Prise en compte des mesures de la RRC dans le budget et plans de développement

De 1960 à 2006, le Togo n'a connu de catastrophes ayant influé de façon significative sur le pays au plan économique, social ou environnemental.

Malgré les feux de végétation constatés sur l'ensemble du territoire en saison sèche et les vents violents qui sévissent presque régulièrement dans certaines régions du pays avec des effets limités, la prise de conscience des acteurs au niveau national sur les risques et les catastrophes résulte des inondations exceptionnelles de 2007. Ainsi, suite à la mobilisation de presque tous les acteurs

Tableau 13: **Efforts d'intégration dans les politiques, stratégies, plans et programmes**

Composante	Éléments de prise en compte
Budgétisation des actions de RRC Budgétisation des actions de gestion des catastrophes au niveau des ministères chargés de l'action sociale, de la sécurité et de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> Financement du fonctionnement de la Direction nationale de gestion des catastrophes/MASSN et des actions d'assistance; Financement du fonctionnement de l'Agence de solidarité nationale et des actions d'assistance aux sinistrés; Financement du fonctionnement des services de la protection civile (corps des sapeurs-pompiers) et des interventions; Financement du fonctionnement du secrétariat technique du PNRRC.
Prise en compte de RRC dans les politiques et stratégies et plans	<ul style="list-style-type: none"> Politique nationale de l'environnement, la section 3.2.2.9. est consacrée aux catastrophes naturelles et risques technologiques. «Le Gouvernement veillera à la prévention des catastrophes naturelles et technologiques par: <ul style="list-style-type: none"> le renforcement des capacités nationales de prévention et de gestion des catastrophes naturelles et des risques technologiques; la prise en compte des risques de catastrophes dans la planification, la conception et la gestion des programmes et projets de développement.»
	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie nationale de RRC de 2013, le cadre d'orientation stratégique nationale des interventions des acteurs en matière de réduction des risques et de gestion des catastrophes naturelles.
	<ul style="list-style-type: none"> SCAPE, au niveau des aspects transversaux, ce document fait de la prévention et de la gestion des catastrophes une activité prioritaire libellée comme suit «gérer efficacement les catastrophes». Dans cette perspective, le Gouvernement s'engage à: i) renforcer les capacités des institutions et des acteurs chargés de la politique nationale de réduction des risques de catastrophes, ii) mettre à l'échelle la gestion intégrée des catastrophes et des terres, iii) prendre en compte les questions de réduction des risques de catastrophes dans les programmes de développement, iv) identifier et aménager des zones à risques pour une meilleure gestion des inondations ainsi qu' à gérer durablement la zone côtière et le cadre de vie».
	<p>Le PNIASA, prévoit dans son plan d'investissement 2010-2015, au point 268 «Renforcement des capacités de la Plateforme nationale de réduction des risques et catastrophes en système d'alerte précoce (météo, cartographie des zones agroécologiques, risques de catastrophes, utilisation des terres, etc.)».</p> <p>Au paragraphe 230 de la section «Mesures de sauvegarde et d'accompagnement», il est prévu la «Gestion des feux de brousse et la lutte contre les incendies».</p> <p>Pour faire face aux situations de stress hydrique, il est prévu des activités d'aménagement des bas-fonds et des terres, etc.</p>
	<p>Dans le document de la stratégie nationale pour la mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le PANA, les risques climatiques majeurs identifiés au Togo sont entre autres: les inondations, la sécheresse et les vents violents. Des mesures d'adaptation ont été proposées corrélativement à ces risques.</p>

pour faire face à cette situation, le gouvernement togolais a initié des actions importantes visant à prendre en compte la réduction des risques et catastrophes au niveau budgétaire et politique.

Les efforts du gouvernement en termes d'appui budgétaire au niveau des actions de prévention ont été très significatifs à partir de 2011. Au niveau de l'accompagnement des sinistrés, les efforts du gouvernement restent constants. Par ailleurs, ils ont connu une amélioration au cours des trois dernières années (Tableau 14).

Néanmoins, il faudra retenir qu'aucun manuel d'intégration de la RRC dans les politiques et stratégies sectorielles n'a été élaboré.

5.2 Rôle des organismes de l'ONU et des projets d'aide au développement

Le PNUD apporte également son appui tant pour la mobilisation de ressources, la préparation et la réponse aux catastrophes que pour le relèvement.

Dans leurs domaines de compétences respectives, les organismes de l'ONU soutiennent les efforts du gouvernement: le PNUD en matière de renforcement de capacité et de coordination, l'OMS en matière de renforcement de capacités du système sanitaire national et de couverture vaccinale, le FNUAP en santé de reproduction

Tableau 14: **Appui budgétaire de l'État aux différents intervenants et programmes**

INSTITUTIONS	2009 dollars des États-Unis	2010 dollars des États-Unis	2011 dollars des États-Unis	2012 dollars des États-Unis	2013 dollars des États-Unis
Environnement et ressource forestières					
Programme de prévention et de gestion des risques et catastrophe naturel			1 733 145,36	239 406,25	170 515,79
Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres					137 967 493,15
Action sociale et solidarité nationale					
Secours et réparations civiles	414 628,07	414 628,07	-----	414 628,07	414 628,07
Accueil des réfugiés et des déplacés internes	10 365,70	62 194,21	82 925,61	82 925,61	-----
Agence de solidarité nationale	124 388,42	124 388,42	124 388,42	124 388,42	124 388,42
Coordination nationale d'assistance aux réfugiés	21 571,02	25 058,04	36 935,06	34 571,68	31 841,36
Direction de la prévention des situations de vulnérabilité	5 359,06	8 292,56	29 880,17	34 463,88	34 436,93
Direction de la coordination et de la gestion des catastrophes	-----	59 903,39	54 366,03	63 521,02	60 324,23
Urbanisme et habitat					
Projet d'aménagement urbain du Togo (PAUT)			2 487 768,47	9 679 758	43 536
Projet d'urgence de réhabilitation d'infrastructures et des services électriques (PURISE)			8 294 078	20 247 444	16 92 282
Projet d'aménagement de la zone lagunaire (PAZOL)			2 614 230		

Source: Budget de l'État (2009, 2010, 2011, 2012, 2013), Direction du budget (Ministère de l'économie et des finances), Valeur du 28 mai 2014 : 1 dollar des États-Unis = 482,36 FCFA

et en soutien psychosocial, l'UNICEF en soutien éducationnel, eau-hygiène-assainissement et en protection des droits de l'enfant et de la femme pendant les crises, le HCR pour les droits des réfugiés, la FAO pour la préservation des espèces végétales et culturelles, le PAM pour la sécurité alimentaire, le HCDH pour la protection des droits de l'homme et l'ONU-SPIDER pour la mise à disposition des données géospatiales en temps réel en cas de catastrophe.

Le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds des pays les moins avancés et la Facilité mondiale pour la réduction de risques de catastrophes et la relance ont également apporté des contributions au financement du PGICT.

5.3 Principaux bailleurs de fonds en matière de RRC

La Banque mondiale apporte son appui au Gouvernement dans la mise en œuvre d'un plan de réduction de catastrophes au Togo. À cet effet, elle a apporté une assistance financière et technique au gouvernement pour l'organisation des missions d'évaluation des inondations des quatre dernières années, les ateliers de renforcement des capacités des points focaux centraux et régionaux du Plan ORSEC, en soutien psychosocial, par la fourniture de vivres et non vivres, les dotations en matériel roulant et en équipements de secours et le financement du Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT). L'appui de la Banque mondiale a permis à l'État de construire à Logopé, dans la préfecture du Golfe, un site permanent d'une capacité d'accueil de mille (1000) à trois mille (3000) personnes.

L'Union européenne, à travers ECHO, sa branche humanitaire, a effectué une mission de reconnaissance aérienne et de localisation des zones touchées par les inondations de 2008 et

2010 et financé un projet de lutte contre le choléra dans les zones touchées par les inondations de 2010. Les images réalisées par cette mission ont facilité au gouvernement l'organisation des interventions. Aussi, finance-t-elle la construction du 4^{ème} lac afin de réduire l'impact des inondations aux communautés riveraines.

Les Etats-Unis d'Amérique assistent le gouvernement togolais dans la formation technique des acteurs.

La Chine, quant à elle, a fourni au gouvernement des équipements spéciaux de sauvetage. Par ailleurs, elle a reconstruit les ponts d'Amakpapé et de Togblékopé et réhabilité celui de Lilikopé.

Enfin, TERRAFRICA a accompagné le Togo dans l'élaboration du PNIERN et a contribué également au financement du PGICT.

5.4 Partenariats avec les pays voisins et du continent, les institutions régionales, continentales et internationales

Le Togo entretient des relations de coopération et de solidarité avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour son développement mais aussi pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence.

Dans le cadre des relations traditionnelles de solidarité et d'assistance mutuelle dans les situations difficiles, le Togo s'est illustré dans l'assistance multiforme aux pays africains touchés par des calamités naturelles, les crises alimentaires et les guerres civiles. La réciprocité lui a été assurée dans les moments d'épreuve notamment au cours des inondations de 2010.

Les institutions régionales qui ont manifesté leur appui au Togo dans la gestion des situations d'urgence sont, entre autres, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC), la Banque Ouest africaine de développement (BOAD), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque islamique de développement (BID), le Comité inter-États de Lutte contre la sécheresse au sahel (CILSS), l'Union africaine (UA), etc.

Dans le cadre des situations d'urgence, le Coordonnateur résident du système des Nations Unies assure la liaison entre le gouvernement et les partenaires auxquels il rend compte et dont il centralise les actions et les intentions d'assistance dans des rapports fréquents. Le Plan de contingence inter agences (PCIA) du système des Nations Unies est l'outil de planification et de gestion des urgences de l'ONU en collaboration avec les ONG en vue de l'appui à apporter au gouvernement.

5.5 Rôle des ONG et des organisations de la société civile en matière de DRR

Des organisations telles que la Croix-Rouge, l'Organisation de la charité pour un

développement intégral (OCDI) ou le Secours Catholique, le Catholic Relief Services (CRS) interviennent sur le terrain humanitaire aux côtés des acteurs des structures nationales. D'autres organismes, à vocation de développement (Plan Togo, CREPA, CARE International) ou caritatives/religieuses (Mission Adventiste ou ADRA-Togo, Église des Assemblées de Dieu), initient des projets ou entreprennent des actions d'assistance aux populations touchées.

À titre d'exemple, sur financement du gouvernement allemand, la Croix-Rouge allemande a entrepris par l'intermédiaire de sa consœur togolaise, diverses actions de bienfaisance, notamment deux (2) projets de préparation aux catastrophes avec un système d'alerte précoce en 2009 et 2010 (implantation dans certaines régions de 100 balises d'indicateurs en matière d'inondations), et la mise en œuvre d'octobre 2010 à septembre 2012 d'un projet de réhabilitation intégrée des sinistrés des inondations au Togo en faveur de 256 ménages (163 ménages sinistrés et 93 ménages du village d'accueil) dans la Préfecture de Yoto.

En matière de RRC, plusieurs acteurs apportent leur contribution, sous diverses formes, à la mise en œuvre des mesures identifiées au plan national et local (tableau 15).

Tableau 15: **Principaux acteurs et leur domaine d'intervention**

Acteurs	Domaines d'intervention
PNRRC/ST	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer la politique nationale en matière de RRC et veiller à son intégration dans les politiques, plans, programmes et projets de développement.
Ministère de la sécurité et de la protection civile	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la mise en place d'un système d'alerte précoce et sensibiliser les populations; Assurer la coordination intersectorielle des opérations de secours, la protection des personnes et des biens, le sauvetage et l'évacuation; Organiser des opérations de simulation et faire l'évaluation des besoins.
Ministère de la défense nationale	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un appui aux autres services de sauvetage et de secours, l'appui en matière de transport et de logistiques; Apporter un appui aux travaux publics, à l'aménagement des sites d'accueil, à l'accueil et hébergement.

Acteurs	Domaines d'intervention
Ministère de la santé	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la survie et la prise en charge des victimes, le tri et les soins aux patients, les transports sanitaires vers les hôpitaux en collaboration avec les autres services de sauvetage, l'évacuation des corps et le constat des décès en collaboration avec les services de police ou de gendarmerie, l'acheminement du matériel sanitaire, les services sanitaires dans les abris temporaires et dans les camps des personnes évacuées; Prévenir et lutter contre les épidémies, les intoxications et autres conséquences du sinistre sur le plan sanitaire; Assurer un service d'assainissement dans les sites de regroupement des sinistrés; assurer l'accueil.
Ministère de l'action sociale	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'accueil des sinistrés, l'enregistrement, la distribution des vivres et non vivres (couverture nattes, moustiquaires, etc.), l'orientation des malades vers les centre de santé, l'organisation des cours sur les sites avec l'appui du ministère de l'éducation, la réintégration des victimes dans leurs milieux habituels, la mobilisation des ressources, la fourniture de kits scolaires aux élèves sinistrés, l'assistance matérielle et psychologique des personnes affectées, l'hébergement des sans-abri, l'organisation des populations locales pour une prise en charge des rescapés des catastrophes, la réhabilitation des victimes.
Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hydraulique villageoise	<ul style="list-style-type: none"> Fournir de l'eau potable dans les camps des évacuées; Faire des forages dans les sites d'accueil difficiles d'accès à l'eau courante; Assurer l'évacuation des eaux pluviales.
Ministère des mines et de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> Fournir de l'éclairage en électricité dans les camps des évacuées.
Ministère des travaux publics	<ul style="list-style-type: none"> Rétablir les voies de communication; Fournir et coordonner les moyens de transport et de génie civil; Exécuter les travaux de déblaiement, de démolition et de consolidation.
Ministère des postes et télécommunications	<ul style="list-style-type: none"> Assurer les liaisons et les transmissions.
Ministère des finances	<ul style="list-style-type: none"> Fournir les moyens financiers nécessaires ainsi que les moyens de transport (garage central).
Ministère de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre la stratégie de réduction des risques de catastrophes (RRC); Assurer l'évaluation des dommages environnementaux.
Ministère de l'urbanisme et de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> Surveiller le système d'évacuation des eaux pluviales; Protéger les zones inondées; Appliquer les textes du domaine foncier; Observer et positionner les matériels de pompage des zones inondées.
Ministère de la communication	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'information des populations par le canal des medias d'État et privés.
Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les mesures d'accompagnement appropriées à apporter aux exploitants agricoles sinistrés afin que ceux-ci ne deviennent pas des assistés; Rétablir les capacités productives des agriculteurs et éleveurs.
Ministère de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> Rôles d'appui à l'organisation des cours aux élèves sinistrés sur les sites d'accueil
Ministère de la justice	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la protection des droits des personnes vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées, handicapés).
ONG nationales et internationales	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un appui technique et matériel (dons de matériels, médicaments et consommables, vivres et non vivres au profit des sinistrés).
Agences du système des Nations Unies et autres partenaires au développement (Ambassades, Union africaine, Union européenne, CEDEOA, UEMOA)	<ul style="list-style-type: none"> Appui au développement des outils de mise en œuvre des mesures de RRC (Document stratégique, études, cartes de vulnérabilité) ; Assurer un appui technique, financier et matériel.

Source: Plan ORSEC, 2013.

6. Principaux outils et approches utilisés dans la mise en œuvre de la RRC

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de RRC, le Togo a développé des outils et adopté des approches spécifiques.

La cartographie qui constitue un outil important dans la réduction des risques et la gestion des catastrophes n'est pas très développée au Togo.

6.1 Outils utilisés dans la mise en œuvre des mesures de RRC

Les outils de planification et de programmation développés et opérationnels au niveau national sont récapitulés dans le Tableau 16.

Aucun équipement n'est disponible au plan national pour le suivi de sismicité. Les équipements du Ministère des mines et de l'énergie ne sont plus fonctionnels depuis plusieurs années.

Tableau 16: **Outils de planification et de programmation développés et opérationnels**

Outils de planification	<ul style="list-style-type: none"> • Plan national d'action pour l'environnement (PNAE); • Plan d'action prioritaire (PAP) au secteur de la réduction des risques de catastrophes; • Plan annuel de préparation et de réponse aux situations d'urgence; • Plan d'action national de lutte contre la désertification et la dégradation des terres (PAN/LCD) ; • Plan d'action forestier national (PAFN); • Plan d'action national pour l'adaptation au changement climatique (PANA) ; • Plan de contingence national; • Plan ORSEC; • Plans régionaux de contingences multirisques.
Outils de programmation et projets	<ul style="list-style-type: none"> • Programme national de gestion de l'environnement (PNGE); • Programme national d'investissement pour l'environnement et les ressources naturelles (PNIERN); • Programme de renforcement de capacités pour la gestion de l'environnement (PRCGE); • Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT); • Projet d'appui au développement agricole du Togo (PADAT); • Projet d'appui au secteur agricole (PASA); • Projet de développement rural intégré de la plaine de Mò (PDRI-Mò); • Projet agricole de valorisation des bas-fonds; • Projet d'aménagement de la basse vallée du fleuve Mono; • Projet d'urgence de réhabilitation des infrastructures et des services électriques (PURISE); • Projet aménagement urbain au Togo (PAUT) 4ème lac de Lomé.
Evaluations environnementales prenant en compte les risques de catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'aménagement de la basse vallée du fleuve Mono; • Projet d'exploitation du sable laguno-lacustre dans le système lagunaire de la ville d'Aného; • Projet d'exploitation du sable des portions Est et Ouest de Bè du système lagunaire de Lomé; • Projet de dragage du chenal d'accès du Port de Lomé; • Projet d'extraction semi-mécanisée du sable dans le lit du fleuve Mono.
Outils techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Cartes de vulnérabilité aux inondations des régions Maritime et des Savanes; • Images satellitaires via EMODIS qui permettent de suivre les feux de végétation/brousse; • ArcView 3.2a avec extension (digital shoreline analysis system) pour le traitement des données océanographiques; • DESINVENTAR pour l'inventaire des catastrophes au plan national.

6.2 Approche d'intervention

L'approche d'intervention est à la fois nationale et locale.

Au plan national, des outils stratégiques et des plans d'opérationnalisation ont été développés et un cadre institutionnel multi-acteurs institué. Le cadre institutionnel repose sur la plateforme nationale assistée d'une structure technique, le secrétariat technique.

Au niveau local (régional, préfectoral), des plans d'opérationnalisation sont également élaborés. Le cadre institutionnel repose sur les comités régionaux ou préfectoraux assistés des préfets.

6.3 Efforts d'harmonisation des instruments

Au niveau national, l'effort d'harmonisation s'est traduite par l'adoption de la SCAPE. Ce document de stratégie nationale définit les grandes orientations de développement pour chaque secteur et intègre clairement la RRC aux orientations et aux actions à entreprendre par chaque acteur.

La SNRRC révisée en 2013 définit également les grandes orientations en matière de la RRC et propose des activités à mener dans chaque secteur de développement afin de réduire les risques de catastrophes.

Les mécanismes de fonctionnement de la PNRRC et d'opérationnalisation du plan ORSEC contribuent largement à la création de synergie au niveau des acteurs et de mise en commun des moyens pour faire face aux situations d'urgence au Togo.

6.4 Analyse de la synergie entre les actions de RRC et d'adaptation au changement climatique

L'étude sur les tendances d'évolution du climat au Togo, face au phénomène actuel du réchauffement climatique, évoque la configuration du relief et du système hydrographique du Togo qui conditionnent l'exposition des installations humaines à ces risques. Ce sont les blocages des systèmes de drainage vers les exutoires naturels par des reliefs ou par les ouvrages humains qui engendrent les expositions aux risques. Pour réduire les risques de catastrophes hydriques, il importe d'entreprendre des aménagements tenant compte du système des exutoires naturels et des niveaux de base de l'écoulement des eaux et de mettre en place des exutoires aménagés. Vu que le choix des sites des installations humaines est généralement responsable de l'exposition aux risques, surtout hydriques. Associés aux aménagements réalisés, le système de prévision du temps et du climat et le système d'alertes précoces à mettre en place, ainsi que le système de secours existant et à améliorer, constitueront des infrastructures efficaces pour l'adaptation des populations et du pays entier aux catastrophes climatiques liées au réchauffement de la planète.

Dans cette perspective, le Togo a élaboré en 2010, le Programme national d'investissement pour l'environnement et les ressources naturelles (PNIERN) pour identifier et créer un budget pour les priorités nationales. Le PNIERN intègre d'anciens plans et stratégies dans un ensemble de sous-programmes notamment:

- i) le renforcement de capacités institutionnelles, juridiques, financières et techniques dans le domaine de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles;

- ii) le soutien à la mise en œuvre et à la diffusion des meilleures pratiques en gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans les milieux ruraux;
- iii) l'atténuation des effets des changements climatiques, la gestion des catastrophes et la prévention des risques;
- iv) la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des terres et
- v) l'élaboration et l'intégration d'un système d'acquisition de connaissances et de gestion, le suivi-évaluation (S&E) ainsi qu'une stratégie de communication pour soutenir la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

Le PNIERN intègre également le Programme d'action national d'adaptation (PANA) aux changements climatiques. La première priorité

du projet dans le cadre du PANA est l'adaptation de systèmes de production agricole dans les trois régions à travers des techniques intégrant les changements climatiques et améliorant les informations agro-météorologiques. La seconde priorité du projet PANA est l'élaboration d'un système d'alerte précoce (SAP) pour des informations en temps réel sur les inondations dans les régions maritime et des savanes. En outre, la gestion des ressources en eau et de l'environnement constitue un élément crucial pour la réduction des risques de catastrophes.

Le PGICT s'inscrit également dans cette logique en prévoyant d'accompagner les communautés dans l'exécution des activités d'adaptation aux changements climatiques et de développement des capacités de résilience des communautés.

7. Les bonnes pratiques et les facteurs de réussite

7.1 Identification des bonnes pratiques

Au Togo, dans le domaine de la RRC, les bonnes pratiques peuvent être identifiées à plusieurs niveaux. Cette identification est faite sur la base des critères prédéfinis²⁵.

Ainsi sur la base de ces critères les actions menées dans le domaine de la RRC ont été évaluées dans le tableau ci-après:

Les actions identifiées répondent à plus de 70% aux critères de bonnes pratiques ci-dessus retenus. Au niveau national, la PNRRRC et le SAP communautaire de la Croix-Rouge font l'unanimité.

7.2 Bonnes pratiques retenues

Au regard des bonnes pratiques ci-dessus identifiées, les bonnes pratiques retenues sont:

- la Plateforme nationale de réduction des risques et des catastrophes;
- le SAP communautaire spécifique aux inondations, 100 localités (Savanes, Plateaux et Maritime).

7.3 Facteurs de réussite

Le facteur de réussite de l'opérationnalisation de la PNRRRC au Togo résulte de la prise de conscience des acteurs suite aux inondations devenues

récurrentes ces dernières années et les difficultés liées à la gestion des situations d'urgence de 2007 et 2008.

Les facteurs de réussite du SAP communautaire reposent sur:

- l'accueil réservé par les communautés au système;
- la stratégie d'intervention;
- la simplicité des outils utilisés;
- l'inexistence d'un SAP national opérationnel.

7.4 Leçons apprises dans la mise en œuvre des mesures de réduction des risques de catastrophes naturelles au Togo

Exposé aux catastrophes notamment aux inondations devenues récurrentes ces dernières années, le Togo a entrepris des efforts qui lui ont permis de se doter des outils stratégiques et des outils de programmation appropriés pour la RRC et la gestion des situations d'urgence. À travers le PGICT en cours d'exécution, le Togo vient d'adopter une approche pragmatique de RRC qui à terme permettra de réduire considérablement les risques liés aux changements climatiques et catastrophes. À la suite donc de la gestion des différentes situations d'urgence, les principales leçons suivantes ont été apprises:

25 Cf. Termes de référence de l'étude.

Tableau 17: **Efforts d'intégration dans les politiques, stratégies, plans et programmes**

Catégories d'actions initiées en relation avec la RRC	Critères								
	Appropriation des pratiques/ mesures/ interventions par les parties prenantes	Existence de statistiques et informations solides à l'appui	Participation de toutes les parties prenantes concernées par la réduction des risques, y compris des groupes d'intérêt non traditionnels	Arrangements institutionnels efficaces en matière de réduction des risques	Prise en compte de la dimension sociale, économique et environnementale	Traduction en résultats concrets sur le terrain des politiques, stratégies et plans	Efficacité et caractère probant des pratiques en matière de réduction des risques et renforcement de la résilience	Reproductibilité de l'intervention/de la pratique, le cas échéant	Durabilité de la mesure/pratique proposée/adoptée
PNRRC: le cadre national de concertation et de coordination de RRC, la plateforme nationale regroupant les différentes catégories d'acteurs: acteurs gouvernementaux, acteurs du secteur privé et les organisations de la société civile;	X	X	X	X		X	X	X	X
L'élaboration et la révision périodique de la SNRRC;	X	X	X		X	X	X	X	X
L'élaboration et la révision périodique du plan national de contingence;	X	X	X		X	X	X	X	X
Le SAP communautaire spécifique aux inondations, 100 localités (Savanes, Plateaux et Maritime) de la Croix-Rouge togolaise;	X	X	X		X	X	X	X	X
Le développement et la mise en œuvre du PGICT 2010-2013 (phase pilote) et 2014- 2017	X	X	X		X	X	X	X	X
La réalisation des projets d'infrastructures d'assainissement urbain et d'aménagement des lagunes (PAUT, PURISE);	X	X	X		X	X	X	X	X
Les projets d'enrochement de la côte (JEMOA/UE) ;	X	X	X		X	X	X	X	X
Les activités de reboisement et création de forêts communautaires;	X	X	X		X	X	X	X	X
L'interdiction du prélèvement du sable marin en 2011;		X	X		X	X	X	X	X
Le pré-positionnement des vivres et non vivres dans les régions, pour une assistance ponctuelle et immédiate aux populations en cas d'inondation, par l'Agence de solidarité nationale;	X	X	X		X	X	X	X	X
La création du site d'accueil de sinistrés de catastrophes de Logopé en 2010.	X	X			X	X	X	X	X

Source: Auteur, 2013

Encadré 1: Cadre de concertation et de coordination sur la réduction des risques et catastrophes: la Plateforme nationale pour la réduction des risques et catastrophes (PNRRC)

Action menée

Par arrêté n° 012/ MERF du 17 avril 2007, le gouvernement togolais a mis en place depuis 2007 un cadre de concertation et de coordination réunissant les acteurs de la RRC au Togo. La PNRRC constitue l'organe national de coordination et de mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. Elle a pour missions spécifiques i) d'élaborer la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes et d'en assurer la mise en œuvre et le suivi; ii) d'élaborer les grandes orientations en matière de réduction des risques de catastrophes conformément au Cadre d'action de Hyogo; iii) de promouvoir le partage d'information et la concertation; iv) de favoriser l'interaction entre les acteurs clés; v) de faire un plaidoyer pour mobiliser des ressources; vi) de promouvoir la synergie dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des actions de RRC; vii) d'appuyer l'intégration de la RRC dans les documents de planification nationaux. Elle dispose d'un secrétariat technique opérationnel.

Résultats

La PNRRC a permis de réunir les acteurs des secteurs publics et privés et les organisations de la société civile en vue de la gestion concertée des actions de RRC au Togo. Elle a permis de fédérer les acteurs autour des orientations nationales en matière de RRC et de créer une synergie au niveau des interventions lors des catastrophes survenues au Togo depuis 2008. À son actif également, on note l'élaboration (2009) et l'actualisation (2013) de la SNRRC.

Bonne pratique

Arrangement institutionnel efficace en matière de réduction des risques

Mise en place depuis 2007, la PNRRC constitue un cadre national opérationnel efficace en matière de réduction des risques au niveau national.

Au niveau local, son efficacité résulte également de la mise en place des plateformes régionale et préfectorale. Il est également prévu la mise en place des plateformes communales. Les plateformes locales assurent la coordination des actions de RRC dans les régions et préfectures. Ainsi lors des dernières inondations, dans les localités concernées, les plateformes préfectorales ont contribué largement à la collecte des informations sur la situation d'urgence, à la planification et à la coordination des interventions.

Prise en compte des aspects économique, social et environnemental

Le souci de prendre en compte les aspects économique, social et environnemental dans le RRC a amené l'État à réunir au sein de la PNRRC les acteurs intervenant dans les différents secteurs. Ainsi les initiatives ont pu prendre en compte l'intégration des aspects économique, social et environnemental. Par exemple l'accueil des sinistrés et leur installation n'ont pas été faits au détriment des activités économiques des communautés d'accueil et des ressources naturelles.

Durabilité

L'arrangement institutionnel développé dans le cadre de la RRC s'est intégré progressivement dans le cadre institutionnel national. Après six ans d'existence, de mise à l'épreuve et de contribution à la coordination des actions de la RRC, la pérennité de la PNRRC au plan national n'est pas encore remise en cause.

Leçons apprises

Contrairement à 2007, où la réponse aux situations d'urgence a tardé à se mettre en route, l'opérationnalisation de la PNRRC a permis à partir de 2008 de déclencher l'alerte à temps et de coordonner rapidement les interventions lors des inondations survenues après.

Dans les préfectures où les plateformes locales sont opérationnelles, les défis liés à la mobilisation des moyens nécessaires à leur mission restent posés.

Malgré les efforts de mise en synergie des interventions, certains acteurs sont un peu réticents à mettre en commun les moyens et continuent d'intervenir de façon isolée pour diverses raisons.

Défis

Le plus grand défi au niveau du fonctionnement de la PNRRC est la préservation de l'esprit fédérateur de ce cadre institutionnel au niveau national et local. En outre, il faudra relever le défi de maintenir les plateformes opérationnelles au niveau local.

Encadré 1: Cadre de concertation et de coordination sur la réduction des risques et catastrophes: la Plateforme nationale pour la réduction des risques et catastrophes (PNRRC)

Duplication

La PNRRC entant que cadre de concertation et de coordination peut être reproduit dans d'autres secteurs agriculture, environnement, énergie, etc., s'il n'en existe pas.

Pour les pays qui n'ont pas encore institué un cadre de concertation et de coordination similaire, il peut leur être recommandé de s'inspirer de l'expérience du Togo.

Encadré 2: SAP communautaire de la Croix-Rouge togolaise Action menée

Action menée

Après les inondations de 2007 et de 2008, la Croix- Rouge togolaise a initié un projet d'alerte précoce communautaire. Ce projet vise à renforcer les capacités des communautés à la base en vue de la gestion de l'alerte précoce de proximité. Il a permis de former des volontaires au niveau de chaque communauté et de les organiser en groupe de suivi dans les zones à risques d'inondation. Les observations sont faites visuellement sur le terrain par un volontaire qui transmet ses observations par téléphone aux communautés voisines et au siège de la Coix-Rouge à Lomé. Il fonctionne également de manière décentralisée par appels téléphoniques entre communautés voisines. Le projet a bénéficié de l'appui de la Croix-Rouge allemande.

Résultats

Le projet a permis d'assurer l'information, la formation et la préparation des communautés, de même que l'organisation des communautés en réseau de suivi des inondations dans leurs localités respectives. Au total, 100 communautés ont bénéficié de l'installation du SAP et de la mise en place d'un réseau de balises (cf. Photo 6).

Photo 6: Exemple de balises posées par la CRT pour l'identification des crues majeures



Source: Évaluation des besoins a la mise en place d'un système d'alerte précoce au Togo - Rapport de diagnostic et recommandations, PNUD, janvier 2010

Bonne pratique

L'action menée a été rapidement appropriée par les communautés qui assurent elles-mêmes le suivi du phénomène d'inondation dans leur milieu. Cette initiative s'insère dans le cadre de l'appropriation de la gestion décentralisée des problèmes à la base. Elle a également fédéré tous les acteurs locaux et constitue une action concrète dans le domaine de la réduction des risques.

Encadré 2: SAP communautaire de la Croix-Rouge togolaise Action menée

Enfin, dans les localités où le SAP communautaire est opérationnel, les dommages résultant des inondations ont été moindres au cours des inondations de 2009, 2010 et 2011.

En termes de durabilité, après cinq années d'opérationnalisation, ce système communautaire reste utilisé par les communautés bénéficiaires malgré la dégradation de certains équipements (affiches) par endroit. Ce système a fait preuve d'efficacité et il est envisagé de procéder à son extension à toutes les zones à risques d'inondation dans le cadre du PFGICT.

Leçons apprises

L'existence de SAP communautaire opérationnel contribue à la réduction de risques d'exposition des communautés, à la préservation des vies humaines et des biens.

Défis

Le défi majeur est comment étendre le SAP communautaire à toutes les zones à risques d'inondation. En outre se pose le problème de comment faire remonter les informations aux autorités en cas de besoin. Enfin la réticence de certaines communautés à quitter leur lieu de résidence suite à l'alerte d'une menace imminente constitue souvent un obstacle dans l'atteinte des résultats. La disponibilité de données hydrographiques fiables reste un atout pour la réussite d'un tel système.

Duplication

Le projet de SAP communautaire de la Croix-Rouge peut être répliqué dans les autres zones à risques d'inondation au Togo. En raison de la simplicité des outils utilisés et de l'appropriation rapide par les communautaires bénéficiaires, cette approche pourra être transposée en Afrique notamment dans les pays de la CEDEAO.

- les communautés installées dans les zones inondables (dépressions, rives et lits des cours d'eau) sont les plus exposées lors des grandes pluies aux effets des inondations;
- en milieu urbain, les quartiers dépourvus d'infrastructures d'assainissement sont les plus exposés aux effets des inondations;
- les communautés vivant dans des habitations à base de matériaux précaires sont plus exposées aux effets des inondations;
- les communautés informées et éduquées sur les risques sont davantage préparées à faire face aux situations d'urgence;
- les plantations notamment de tecks contribuaient à la réduction de la force des vents forts dans la région centrale du pays;
- l'existence du couvert forestier sur les flancs de montagnes dans les zones aux reliefs accidentés contribuait à la réduction des éboulements de terrains;
- la non conception et la non réalisation des infrastructures routières en tenant compte des situations naturelles extrêmes exposent davantage les ouvrages aux effets des inondations et aux débordements des cours d'eau;
- l'établissement des cartes de vulnérabilité de certaines régions du pays facilite l'observation et le suivi des dites zones en période de pluies;
- la préparation des acteurs contribue énormément à la réussite des opérations d'assistance et à la réduction des effets des catastrophes sur les communautés;
- l'existence d'un cadre institutionnel de coordination des interventions d'urgence contribue à disposer des informations de terrain à temps, à mobiliser les acteurs et les moyens à temps et à rendre plus efficaces les interventions.

En dépit de la ferme détermination des différents acteurs et des moyens dégagés par le gouvernement et les partenaires en développement, des difficultés de divers ordres subsistent sur le terrain.

Au plan prévention

- faible couverture des réseaux météorologique et hydrologique et difficultés de collecte et de transmissions des données fiables qui n'ont pas permis de prévoir avec précision les dernières inondations dans la région des savanes;
- certains outils techniques tardent à voir le jour, à savoir la cartographie nationale des risques et un SAP national opérationnel;

Au plan préparation aux urgences

- faible sensibilisation de la population sur le phénomène des changements climatiques et les menaces qui peuvent en découler;
- les zones inondables qui auraient dû être évacuées d'autorité demeurent encore occupées;
- Insuffisance de ressources (humaines et matérielles) pour optimiser les interventions par exemple le cas des sapeurs-pompiers;

Au plan gestion des secours, des sites et des sinistrés

- insuffisance de moyens de reconnaissance, d'évacuation et de secours, voire de largage de vivres et non vivres (aéronefs par exemple);
- indisponibilité des fonds d'urgence et des difficultés liées à l'évaluation rapide;
- inaccessibilité de certaines zones en raison du manque de véhicules adaptés par les services chargés du suivi;
- faible prépositionnement conséquent des vivres et non vivres;
- absence de réseau de communication entre acteurs principaux durant la gestion des inondations et autres catastrophes;
- absence de la cartographie du pays (système d'information géographique) dans la gestion des risques et catastrophes.

Au plan de mobilisation des ressources financières

- faible niveau de mobilisation des ressources du budget national dans le financement des activités de RRC.

8. Conclusion et recommandations

8.1 Conclusion

La recrudescence des catastrophes, favorisées par les aléas naturels qui sont pour la plupart hydrométéorologiques (inondations, sécheresse, vents violents) et les feux de végétation, devient de plus en plus menaçante pour le Togo. Suite aux inondations successives qu'a connues le Togo en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2013, le gouvernement avec l'appui des PTF a amorcé un processus de renforcement de ses capacités aux plans politique, institutionnel, juridique et technique dans le domaine de prévention et de gestion des risques de catastrophes naturelles. Les expériences de la gestion de ces inondations ont démontré que:

- le Togo n'a pas les capacités pour faire face seul à ces situations d'urgence;
- il est indispensable d'entreprendre des actions collectives, concertées et coordonnées de tous les acteurs.

Le présent processus d'évaluation a permis de constater que les efforts se poursuivent avec le démarrage des activités du PGICT qui constitue un cadre de mise en synergie des contributions des PTF et de coordination des interventions sur le terrain dans le domaine de RRC.

Les besoins identifiés dans le document de SNRRC actualisé restent d'actualité à savoir:

- l'appui à l'amélioration du cadre politique, juridique et institutionnel;
- l'appui au renforcement des capacités techniques des acteurs en matière de réduction des risques de catastrophes;

- l'appui à l'amélioration du système d'information sur la RRC;
- l'appui à la réduction des risques sous-jacents à la prévention et à la gestion des catastrophes;
- l'appui au renforcement de la préparation en prévision des catastrophes.

En outre, il apparaît aussi que les initiatives en cours à travers le PGICT permettront au Togo de:

- renforcer les capacités des structures nationales, régionales, locales et communautaires clé engagées dans la RRC et GDT;
- accompagner les activités communautaires d'adaptation aux changements climatiques et de gestion durable des terres;
- rendre opérationnel le SAP national.

Malgré ces efforts, d'autres aspects aussi importants méritent une attention particulière à savoir:

- i) le renforcement de la légalité, de la légitimité et de la représentativité de la Plateforme;
- ii) le renforcement des capacités des acteurs;
- iii) la réduction des risques sous-jacents ;
- iv) le renforcement des mécanismes de la préparation en prévision des catastrophes.

8.2 Recommandations

À l'endroit du Gouvernement togolais,

Outre les actions initiées dans le cadre du PGICT, les efforts doivent se poursuivre dans tous les domaines de RRC. Le Togo devra:

1) Poursuivre les activités de renforcement des capacités des acteurs:

appuyer l'actualisation périodique du plan de contingence national et des plans de contingence régionaux arrimés au plan ORSEC;

- renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation rapide des catastrophes;
- mettre en place et appuyer une équipe nationale multisectorielle d'évaluation des pertes, dégâts et besoins de l'après catastrophes;
- développer et rendre opérationnel un mécanisme national permanent de financement des actions de préventions et d'intervention d'urgence (Fonds catastrophes);
- former les acteurs décentralisés sur l'intégration de la RRC dans l'élaboration des instruments de planification du développement;
- renforcer la prise en compte de la dimension RRC dans les études d'impacts environnementaux.

2) Poursuivre les efforts de réduction des risques sous-jacents à la prévention et à la gestion des catastrophes:

- appuyer l'intégration de la dimension RRC dans l'aménagement du territoire, les plans d'urbanisation, et la gestion des établissements recevant du public (ERP);
- promouvoir les mécanismes de partage de risques financiers à travers la micro assurance;
- promouvoir la protection et l'amélioration des équipements collectifs et des infrastructures essentielles et définir les normes de construction anti aléas;
- identifier et étudier les zones à risque pour une meilleure gestion des inondations;

- améliorer l'aménagement et la gestion des bassins fluviaux y compris les bas-fonds;
- appuyer la mobilisation des financements pour le renforcement des systèmes de protection des écosystèmes fragiles, notamment les côtes togolaises sujettes à l'érosion; poursuivre les travaux d'enrochement de la côte.

3) Renforcer les mécanismes de la préparation en prévision des catastrophes

- faire l'évaluation systématique de la vulnérabilité aux crises et catastrophes au Togo et élaborer les cartes des zones à multirisques;
- élaborer les plans annuels de préparation et de gestion des urgences;
- renforcer les capacités nationales en matière de formulation, mise en œuvre et suivi de programmes de relèvement rapide;
- appuyer l'organisation périodique des exercices de simulation des différents plans d'urgence;
- construire de nouveaux centres d'accueil dans les localités exposées aux inondations;
- installer et rendre opérationnels de nouveaux réseaux communautaires (SAP) dans les régions non encore dotées.

À l'endroit de la CEDEAO

Dans une synergie de complémentarité pour la mise en œuvre des actions aux fins de réduire la vulnérabilité des populations aux catastrophes, la CEDEAO s'emploiera, aux côtés des partenaires notamment, les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale, l'Union européenne, l'UEMOA, l'Allemagne, la France, la Chine, le Japon et les ONG, à renforcer ses appuis au Togo dans la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des mesures de RRC.

À l'endroit de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)

La Commission économique pour l'Afrique devra:

- apporter son assistance au Togo dans les activités de renforcement des capacités en matière de RRC;
- accompagner le Togo dans les opérations de mobilisations des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des mesures de RRC.

Références bibliographiques

- Brabant, P., Darracq, S., Egué, K. et Simonneaux, V. 1996. Togo – État de dégradation des terres résultant des activités humaines. Notice explicative de la carte des indices de dégradation. ORSTOM, Coll. Notice explicative N° 112, Paris, 57 + 1 map.
- DGSCN. 2011. Profil de la pauvreté, établi à partir de l'enquête. Questionnaire des indicateurs de base du bien-être (QUIBB), 136.
- Direction de la gestion des catastrophes/MASSN, Rapports annuels d'activités, de 2007 à 2010.
- Ern H. 1979 - Die Vegetation Togos. Gliederrung, Gefährdung, Erhaltung. Willdenowia 9.
- MAEP, 2010. Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire -PNIASA – Plan d'investissement 2010-2015. 108 p.
- MCDAT, 2009. Projet de politique nationale d'aménagement de territoire. 46 p.
- MEAHV, 2011. Plan d'actions national pour le secteur de l'eau et de l'assainissement (PANSEA), 107 p.
- MEF, 2012. Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE). 208 p.
- MERF, 2002 Programme de gestion des ressources naturelles (PGRN)
- MERF, 2005. Plan d'action national de lutte contre la désertification PAN/LCD.
- MERF, 2005. Plan national d'action pour l'environnement (PNAE). 161 p.
- MERF, 2005. Politique nationale de l'environnement (PNE). 21p.
- MERF, 2005. Troisième rapport national du Togo sur la biodiversité. 112 p.
- MERF, 2008. Plan d'action d'adaptation aux changements climatiques (PANA). 108 p.
- MERF, 2008. Programme national de gestion de l'environnement. 138 p.
- MERF, 2009. Programme de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement (PRCGE). 80 p
- MERF, 2010. Déclaration de la politique forestière. 15 p.
- MERF, 2010. Deuxième communication nationale sur les changements climatiques -Togo.
- MERF, 2010. Deuxième communication nationale sur les changements climatiques. 211p.
- MERF, 2012. Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes naturelles -Togo, 2013 – 2017.
- MERF, 2013. Stratégie nationale de réduction des risques et catastrophes (SNRRRC). 102 p.
- MERF, MMEE/FAO, 2008. Programme d'appui à la maîtrise des énergies traditionnelles et de promotion des énergies renouvelables au Togo. 103 p

MERF/PNUD/FEM, 2009. Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA). 116 p.

MSPC, 2013. Plan d'organisation des secours en cas de catastrophes au Togo, (plan orsec - Togo). 63 p.

MSPC, 2013. Plan national de contingence du Togo. 148p.

PNUD, 2010. Évaluation des besoins de la mise en place d'un système d'alerte précoce au Togo: rapport de diagnostic et recommandations. 123 p.

PNUD, 2013. Rapport sur le développement humain, l'essor du sud: le progrès humain dans un monde diversifié. 228 p.

PNUD/ FEM, 2010. Etude de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques. Secteur de l'agriculture. Projet n°00053108, Deuxième communication nationale sur les changements climatiques au Togo. Mars 2010. 62 p.

PNUD/ MERF, 2010. Vers le développement d'un dispositif de prévision du temps et du climat au Togo: les nouvelles tendances climatiques. 223 p.

Projet SIRM, 2013. Données satellitaires sur les feux de brousse.

Secrétariat technique RRC-MERF, 2009. État des lieux, identification et établissement de la cartographie des zones à risques au Togo: cas du risque inondation dans les régions Maritime et de la Savane.

Togo, 2011. Évaluation des dommages, pertes et besoins de reconstruction post catastrophes des inondations de 2010 au Togo. 39 p.

Togo, 2013. Plan ORSEC. 63 p.

Togo, 2012. Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi. 187p.

Textes juridiques

MERF, 2008. Loi N°2008-005 DU 30 Mai 2008 Portant loi-cadre sur l'environnement. 37 p.

MERF, 2008. Loi N°2008-009 Portant code forestier. 29 p.

Décret n°97-227/PR du 22 Octobre 1997 portant approbation du Plan d'organisation des secours en cas de catastrophe ou plan ORSEC-TOGO.

Sites web

http://www.unisdr.org/files/31224_2013no02.pdf, Africa seeks united position on disaster risk reduction, 2013

http://www.em-dat.net/documents/figures/nat_dis_trends/natural19012004final.pdf

file:///C:/Users/user/Downloads/2012.07.05.ADSR_2011.pdf

<http://www.emdat.be/database>, (*EM-DAT: The OFDA/CRED International Disaster Database*)

Annexes

Annexe 1: Dommages liés aux inondations au niveau local

Tableau 18: **Nombre d'infrastructures scolaires impactés par les inondations**

Préfectures	Ages					Nombre de bâtiments	Total de m ²	Nombre de terrain de jeux	Total de m ²	Nombre de mobilier
	Niveaux	3-5	6-12	13-17	>18					
Lacs	Préscolaire	55	0	0	0	1	126	1	1125	40
	Primaire	0	816	189	0	5	315	12	13500	60
	Collège	0	53	1 639	250	3	189	6	6750	55
	Lycée	0	0	480	110	1	315	2	2250	58
Yoto	Préscolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Primaire	2492	35 857	4662	0	6	1 316	0	0	0
	Collège	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Lycée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bas Mono	Préscolaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Primaire	161	2 279	359		19	1 630	0	0	0
	Collège	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Lycée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grand Lome	Préscolaire	8947	0	0	0	8	1 512	4	3 960	140
	Primaire	0	235 480	0	0	80	15 120	20	81 000	3 360
	Collège	0	0	82 327	0	14	3 528	7	28 350	1 400
	Lycée	0	0	0	27	4	756	2	8 100	414
Total		11 655	274 485	89 656	28	141	24 807	54	145 035	5527

Source: Enquête-évaluation PDNA inondations 2010

Tableau 19: **Évaluation des dégâts subis par les bâtiments scolaires et les mobiliers suite aux inondations**

Préfectures	Niveau	Nombre de bâtiments	Total de m ²	Valeur par m ² (en dollars des États-Unis)	Sous-total en dollars des États-Unis)	Nombre de mobilier	Valeur unitaire en dollars des États-Unis)	Sous-total (en dollars des États-Unis)
Lacs	Préscolaire	1	126	256	32 256	40	33	1 320
	Primaire	0	0	0	0	0	0	0
	Collège	0	0	0	0	0	0	0
	Lycée	0	0	0	0	0	0	0
Bas-Mono	Préscolaire	0	0	0	0	0	0	0
	Primaire	5	315	256	80 640	60	44	2 640
	Collège	3	189	270	51 030	55	44	2 420
	Lycée	1	315	270	85 050	58	44	2 552
Yoto	Préscolaire	0	0	0	0	0	0	0
	Primaire	6	1316	97	127 652	0	0	0
	Collège	0	0	0	0	0	0	0
	Lycée	0	0	0	0	0	0	0

Préfectures	Niveau	Nombre de bâtiments	Total de m ²	Valeur par m ² (en dollars des États-Unis)	Sous-total en dollars des États-Unis)	Nombre de mobilier	Valeur unitaire en dollars des États-Unis)	Sous-total (en dollars des États-Unis)
Grand Lomé	Pré-scolaire	8	1 512	71 429	108 000 648	140	15 000	2 100 000
	Primaire	80	15 120	47 619	719 999 280	3 360	35 000	117 600 000
	Collège	14	3 528	35 715	126 002 520	1 400	35 000	49 000 000
	Lycée	4	756	47 619	35 999 964	414	35 000	14 490 000
Total		122	23 177		990 379 040			183 198 932

Source: Enquête-évaluation PDNA inondations 2010

Tableau 20: **Évaluation des pertes subies par le secteur de l'éducation suite aux inondations**

Pertes par composante	Coût en en dollars des États-Unis
A. Pertes de revenus	
1. Pertes de revenus (écoles privées) pendant la période d'interruption des classes	13 778
B. Coûts plus élevés	
2. Coûts de réparations/achats des bâtiments/tentes utilisées temporairement	862 180
3. Coûts de location des salles utilisées alternativement comme classes	44
4. Heures supplémentaires payées aux professeurs	1 778
5. Autres Coûts	30 391
6. Total des Coûts plus élevés (2 + 3 + 4 + 5)	894 393
C. Autres Pertes	
7. Coûts de démolition et de nettoyage de débris	45 618
8. Coûts de renforcement, d'amélioration et reconstruction de la structure	335 088
9. Coûts de déplacement	512
Total (1 + 6 + 7 + 8 + 9)	2 183 782

Source: Enquête-évaluation PDNA inondations 2010

Annexe 2: Liste des personnes rencontrées /personnes ressources clés

N°	NOM et PRENOMS	Responsabilité	Institution /Contacts
<i>Lomé</i>			
1.	Ms. Dédé Ahoéfa Ékoué	Ministre de l'environnement et des ressources forestières	MERF
2.	Mr. Kossivi Essiomle	Secrétaire général	MERF
3.	Mr. Morou Amidou A.	Coordonnateur national du PGICT	MERF
4.	Mr. Akibode Nelson	Administrateur du PGICT	MERF
5.	Tchinguilou Abiziou	Coordonnateur national DCNCC	MERF
6.	Egbare Awadi Abi	Directeur général	Direction Générale de la Météorologie Nationale 90181903
7.	Mr. Laogbessi Tchitchi-thé Egbessem	Chef division	Direction Générale de la Météorologie Nationale 90877544
8.	Alouka Sena	Directeur exécutif	ONG JVE 90216740
9.	Todzro Mensah	Directeur exécutif	ONG Les Amis de la Terre-Togo 90195996
10.	Mr. SamDjobo	Directeur exécutif	GRADSE
<i>Tsévié</i>			
11.	Mr. Bakai Piwèlon	Directeur régionale de l'environnement et des ressources forestières/maritime	MERF
12.	Ms Geraldo Mouniratou	Employée	Mairie de Tsévié
13.	Mr. Raven Edu Koku	Agent en communication, ancien président	FONGTO 99462230
14.	Mr. Tabe Nikabou	Agent forestier	MERF
<i>Dapaong</i>			
15.	Mr. Nam Pakédame	Directeur régional du Plan Savane	MPDAT
16.	Yatombo Tadanlenga	Coordonnateur	ONG RAFIA (Recherche, Appui et Formation aux Initiatives d'Auto-développement)
17.	Tchimbiandja Y. Douti	Secrétaire général de la préfecture de Tône	Préfecture de Tône 90 34 23 93
18.	Poumpouni Tchadarou	Directeur régional	Direction régionale de l'Action Sociale Savane 27 70 80 29/90 05 72 03
19.	Aremou Lassissi	Coordonnateur régional	Croix Rouge Togolaise/Savane 90 05 36 13
20.	Baddoh Bambah	Responsable de la statistique agricole/ Savane	Ministère en charge de l'Agriculture 27 70 81 02/90 93 55 70
<i>Village of PANABAGOU, Pana Canton, Tône Prefecture (Dapaong)</i>			
21.	Yarbadja Assibi	Présidente des clubs des mères	93 17 68 27
22.	Djada Leng	Présidente des luttes contre les trafics d'enfants	CVD 90 65 30 46
23.	Tongou Kandjime	Membre de communauté eau (assainissement)	99 81 56 09
<i>Village of BORGOU</i>			

N°	NOM et PRENOMS	Responsabilité	Institution /Contacts
24.	Alassani Amadou	Secrétaire du chef de canton	Village de BORGOU 90 86 99 78/ 97 15 92 45
25.	Djouale Badjié	Président	CVD 93 00 20 35
26.	Douti Kangbéni	Point focal Croix-Rouge togolaise Borgou	98 21 63 76
27.	Waldja Marceline	Secrétaire du groupement Tintoa	-
28.	Sandan Babilé	Personne ressource	-
<i>TANDJOARE</i>			
29.	Djayouri Yempape	Préfet/Tandjoare	90 02 48 26
30.	Djatoite Bampini	Président	CVD de Bogou 93 16 86 85
31.	Gore Djapolik	Chef de village	Bogou Centre 91 52 52 04
32.	Djayouri Michel	Président	Section Locale Croix Rouge Togolaise 91 72 45 72
<i>MANDOURI/ Préfecture de KPENDJAL</i>			
33.	Namounou Damintot	Préfet	90 01 07 82
34.	Djakpere Tignoiti	Chef de canton	90 31 24 36
35.	Mimpaguiliba Goumbound	DP. Action sociale Kpendjal	90 84 75 32
36.	Koumonga Jean	Président préfectoral Croix-Rouge togolaise Kpendjal	91 98 35 30
37.	Kao Tchaa	DP environnement	90 78 78 21/99 62 08 50
38.	Sanwogou Tampandi	Secrétaire CVD	99 31 68 28/99 39 93 02
<i>Village NANO Préfecture de TANDJOARE, Région des Savanes</i>			
39.	Doubik Gnoumba	Régent de Nano	90 34 72 44
40.	Karsongue Comfora	Conseiller agricole ICAT	90 34 22 30
41.	Konlani Bassoume	Point focal Croix-Rouge	91 89 84 56
42.	Banganare Mintre	Président de CVD	91 72 51 06
43.	Barnabo Bipabi	Secrétaire CVD	99 45 16 63
<i>DJANGOU Village, DAPAONG Canton, TONE Prefecture</i>			
44.	Moigbalibe Lardja	Secrétaire du Chef	Village de DJANGOU 91 24 30 91
45.	Boukari Noundja	Président CVD	Village de DJANGOU 91 37 88 80
46.	Lardja Gnoate	Secrétaire	Section Locale Croix Rouge Togolaise 93 39 74 51/ 99 92 97 84
47.	Kalmongou Damban	Agent de santé communautaire	Village de DJANGOU 91 61 03 05
48.		AFANGNAN	
49.	Magloh Djifanou Koffi	Préfet du Bas Mono	AFANGNAN 90 77 40 43
<i>AKLAKOU-ZONGO</i>			
50.		Observateur	TCroix Rouge Togolaise 91 79 21 20
51.	Adamou Salou	Conseiller du chef (Boucher)	91 70 34 89
52.	El Hadj Abdoulahi Rassidou	Représentant du chef (Cultivateur)	91 94 85 92

N°	NOM et PRENOMS	Responsabilité	Institution /Contacts
	AVEVE		
53.	Kekou Konte	Secrétaire du chef du village	99 39 17 59
54.	Segbenou Kokou	Coach Local/observateur volontaire	Croix Rouge Togolaise 98185391
55.	Akpo Koukou Jean	Commerçant	98 86 75 46
56.	Doamekpo Bossa	Présidente Croix-Rouge togolaise	-

Annexe 3: Analyse des résultats des évaluations faites par les personnes ressources clés

Afin d'évaluer le niveau de développement et d'application des mesures/outils de RRC au Togo, une fiche d'évaluation a été soumise aux personnes ressources clés.

Aspect	Non existence de cadres/outils de RRC	Existence de cadres/outils de RRC non adéquats	Existence de cadres/outils de RRC adéquats mais non mis en oeuvre	Existence de cadres/outils de RRC adéquats et mis en oeuvre
Cadre politique, stratégique et programmatique de RRC	-	1	22 2 222222	3333333
	0%	6%	53%	41%
Cadre juridique national de RRC	00	11	222222222	3333
	12%	12%	52%	24%
Cadre institutionnel de RRC	0	1	222	333333333333
	6%	6%	18%	70%
Système d'information et alerte	00	1111	222222222	33
	12%	24%	52%	12%
Mécanisme de participation des acteurs	0	11	222222222222	33
	6%	12%	70%	12%
Mécanisme d'assistance pour l'après catastrophes	0	111111	22222	33333
	6%	36%	29%	29%
Cadre de préparation en prévision des risques de catastrophes	00000	11	222222222	3
	29%	12%	53%	6%
Mécanisme d'IEC sur la culture du risque	000000	11111	2222	3
		31%	25%	6%
Programme de renforcement des capacités des institutions et acteurs	00	11	222222 22222	33
	12%	12%	64%	12%

Annexe 4: Fiche de collecte d'informations

Le nombre, la fréquence et la gravité des catastrophes augmentent en en Afrique en raison de l'aggravation des risques comme la sécheresse et les inondations en particulier. Ces risques devraient s'exacerber du fait des effets du changement climatique. Ils pourraient aussi

aggraver l'incidence des catastrophes associées dans la région.

Les catastrophes influent fortement sur les modes de développement dans les pays touchés par les pertes en vies humaines, les dommages causés

aux biens physiques et au patrimoine naturel et écologique, les pertes en richesse humaine et financière et l'érosion du capital social et des systèmes de gouvernance. En 2008, on a enregistré 96 catastrophes en Afrique subsaharienne, dont 44 inondations et 9 sécheresses, qui ont affecté 16,3 millions de personnes. Les pertes économiques qui en ont résulté ont été estimées à 1 milliard de dollars des États-Unis.

Malgré l'effet des catastrophes naturelles sur les principaux secteurs du développement de l'Afrique, l'intégration des mesures de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre des politiques et stratégies de développement à différents niveaux dans la région reste insuffisante. La conséquence en est que chaque nouvelle catastrophe qui survient affecte considérablement la sécurité alimentaire, la croissance économique, la réduction de la pauvreté, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le développement durable dans l'ensemble.

Au Togo, en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2013 des inondations à grande échelle ont été enregistrées suite aux pluies diluviennes qui ont survécu en de juillet, août et septembre sur l'ensemble du territoire. Des éboulements, des glissements de terrain, des pollutions, des feux de végétation, des vents violents et des inondations d'origine marine marquées par les hautes marées et l'érosion côtière ont été également enregistrés. Ils ont entraîné la destruction de l'habitat, des infrastructures routières, des écoles, du système d'approvisionnement en eau potable, des réseaux électriques et téléphoniques, des hôpitaux, des marchés, des champs de cultures et du bétail et la dégradation considérable du potentiel des ressources naturelles et de l'environnement.

Des réponses urgentes, y compris des actions de mise en œuvre concrète, sont donc nécessaires

pour minimiser les pertes économiques énormes, les pertes en vies humaines et en moyens de subsistance et les retards de développement ainsi que d'autres impacts liés aux catastrophes naturelles. Des mesures efficaces de réduction des risques doivent donc être formulées, en prenant en compte les aspects transversaux et mises en application dans le cadre de stratégies et de programmes aux niveaux régional, sous-régional et national. Compte tenu des projections faisant état de répercussions disproportionnées des changements climatiques dans la région, l'adaptation doit être intégrée aux mesures et interventions de réduction des risques.

C'est dans ce contexte régional et national que la Commission économique pour l'Afrique (CEA), conjointement avec le Secrétariat inter institutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, a initié un projet visant à renforcer les capacités des décideurs africains à intégrer la réduction des risques de catastrophes naturelles dans les politiques et stratégies de développement nationales et régionales en Afrique.

Afin de permettre au Togo de faire un état des lieux proche des réalités, le présent formulaire est soumis aux principaux acteurs dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes au Togo.

Nous vous prions de bien vouloir renseigner le questionnaire ci-après:

1. Données sur l'institution ou la personne

Nom	
Village/ville	
Préfecture	
Contacts	
Domaines d'intervention de l'acteur	

2. Niveau de développement et de mise en œuvre des mesures/outils de prévention et de gestion des catastrophes au Togo

Veillez apporter votre appréciation sur les aspects

ci-après en termes d'effort au niveau national dans la réduction des risques de catastrophes et de gestion post catastrophe. Les estimations vont de 0 à 3.

Aspect	Indicateurs de base	Estimation de note	Note attribuée
Cadre politique, stratégique et programmatique de RRC	Non existence de cadre politique, stratégique et programmatique de RRC	0	
	Existence de cadre politique, stratégique et programmatique de RRC non adéquat	1	
	Existence de cadre politique, stratégique et programmatique de RRC adéquat mais non appliqué	2	
	Existence de cadre politique, stratégique et programmatique de RRC adéquat et appliqué	3	
Cadre juridique national de RRC	Non existence de cadre juridique national de RRC	0	
	Existence de cadre juridique national de RRC non adéquat	1	
	Existence de cadre juridique national de RRC adéquat mais non appliqué	2	
	Existence d'un cadre juridique national de RRC adéquat et appliqué	3	
Cadre institutionnel de RRC	Non existence de cadre institutionnel de RRC	0	
	Existence de cadre institutionnel de RRC non adéquat	1	
	Existence de cadre institutionnel de RRC adéquat mais non opérationnel	2	
	Existence de cadre institutionnel de RRC adéquat et opérationnel	3	
Système d'information et alerte	Non existence d'un système d'information et d'alerte de RRC	0	
	Existence d'un système d'information et d'alerte de RRC non adéquat	1	
	Existence d'un système d'information et d'alerte de RRC adéquat mais non opérationnel	2	
	Existence d'un système d'information et d'alerte de RRC adéquat et opérationnel	3	
Mécanisme de participation des acteurs	Non existence d'un mécanisme de participation des acteurs de RRC	0	
	Existence d'un mécanisme de participation des acteurs de RRC non adéquat	1	
	Existence d'un mécanisme de participation des acteurs de RRC adéquat mais non appliqué	2	
	Existence d'un mécanisme de participation des acteurs de RRC adéquat et appliqué	3	
Mécanisme d'assistance post catastrophes	Non existence d'un mécanisme d'assistance post catastrophes de RRC	0	
	Existence d'un mécanisme d'assistance post catastrophes de RRC non adéquat	1	
	Existence d'un mécanisme d'assistance post catastrophes de RRC adéquat mais non appliqué	2	
	Existence d'un mécanisme d'assistance post catastrophes de RRC adéquat et appliqué	3	

Aspect	Indicateurs de base	Estimation de note	Note attribuée
Cadre de préparation et de prévision des risques de catastrophes	Non existence d'un cadre de préparation et de prévision des risques de catastrophes	0	
	Existence d'un cadre de préparation et de prévision des risques de catastrophes non adéquat	1	
	Existence d'un cadre de préparation et de prévision des risques de catastrophes adéquat mais non opérationnel	2	
	Existence d'un cadre de préparation et de prévision des risques de catastrophes adéquat et opérationnel	3	
Mécanisme d'IEC sur la culture du risque	Non existence d'un mécanisme d'IEC sur la culture du risque	0	
	Existence d'un mécanisme d'IEC sur la culture du risque non adéquat	1	
	Existence d'un mécanisme d'IEC sur la culture du risque adéquat mais non opérationnel	2	
	Existence d'un mécanisme d'IEC sur la culture du risque adéquat et opérationnel	3	
Programme de renforcement des capacités des institutions et acteurs	Non existence d'un programme de renforcement des capacités des institutions et acteurs en charge de RRC	0	
	Existence d'un programme de renforcement des capacités des institutions et acteurs en charge de RRC non adéquat	1	
	Existence d'un programme de renforcement des capacités des institutions et acteurs en charge de RRC adéquat mais non appliqué	2	
	Existence d'un programme de renforcement des capacités des institutions et acteurs en charge de RRC adéquat et appliqué	3	

3. Identification de bonnes pratiques

En matière de réduction des risques de catastrophes et de gestion de l'après catastrophe, plusieurs mesures et actions sont souvent initiées par les différents acteurs aux niveaux local, national et international. Parmi celles-ci certaines contribuent à gérer de façon efficace et durable les risques et les crises. Ces mesures ou actions sont qualifiées de bonne pratique lorsqu'elles remplissent les conditions suivantes:

- i. Appropriation des pratiques/mesures/interventions par les parties prenantes;
- ii. Existence de statistiques et informations pertinentes à l'appui;
- iii. Participation de toutes les parties prenantes concernées par la réduction des risques, y compris des groupes d'intérêt non traditionnels;
- iv. Arrangements institutionnels efficaces en matière de réduction des risques;

- v. Prise en compte de la dimension sociale, économique et environnementale;
- vi. Traduction en résultats concrets sur le terrain des politiques, stratégies et plans;
- vii. Efficacité et caractère probant des pratiques en matière de réduction des risques et renforcement de la résilience;
- viii. Reproductibilité de l'intervention/de la pratique, le cas échéant;
- ix. Durabilité de la mesure/pratique proposée/adoptée;

Veuillez nous aider à identifier les bonnes pratiques dans votre village, canton, préfecture ou région voire votre pays le Togo.

No.	Bonne pratique par ordre d'importance

4. **Leçons apprises au niveau local et national**

2007, 2008, 2009 et 2010 voire 2013 ont été particulièrement marquées par des inondations aux conséquences sociales et économiques désastreuses dans certaines régions du Togo. En tant que victimes des catastrophes, acteurs des systèmes de réduction et de gestion des risques de catastrophes, quelles sont les leçons que vous avez apprises durant ces phases douloureuses qu'ont traversées les communautés.

Annexe 5: Guide d'entretien

Mise en contexte

Le nombre, la fréquence et la gravité des catastrophes augmentent en en Afrique en raison de l'aggravation des risques comme la sécheresse et les inondations en particulier. Ces risques devraient s'exacerber du fait des effets du changement climatique. Ils pourraient aussi aggraver l'incidence des catastrophes associées dans la région.

Les catastrophes influent fortement sur les modes de développement dans les pays touchés par les pertes en vies humaines, les dommages causés aux biens physiques et au patrimoine naturel et écologique, les pertes en richesse humaine et financière et l'érosion du capital social et des systèmes de gouvernance. En 2008, on a enregistré 96 catastrophes en Afrique subsaharienne, dont 44 inondations et 9 sécheresses, qui ont affecté 16,3 millions de personnes. Les pertes économiques qui en ont résulté ont été estimées à 1 milliard de dollars des États-Unis.

Malgré l'effet des catastrophes naturelles sur les principaux secteurs du développement de l'Afrique, l'intégration des mesures de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre des politiques et stratégies de développement à différents niveaux dans la région reste insuffisante. La conséquence en est que chaque nouvelle

catastrophe qui survient affecte considérablement la sécurité alimentaire, la croissance économique, la réduction de la pauvreté, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le développement durable dans l'ensemble.

Au Togo, en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2013 des inondations à grande échelle ont été enregistrées suite aux pluies diluviennes de juillet, août et septembre sur l'ensemble du territoire. Des éboulements, des glissements de terrain, des pollutions, des feux de végétation, des vents violents et des inondations d'origine marine marquées par les hautes marées et l'érosion côtière ont été également enregistrés. Ils ont entraîné la destruction de l'habitat, des infrastructures routières, des écoles, du système

Nom	
Village/ville	
Préfecture	
Contacts	
Domaines d'intervention de l'acteur	

d'approvisionnement en eau potable, des réseaux électriques et téléphoniques, des hôpitaux, des

Nous vous prions de bien vouloir renseigner le questionnaire ci-après:

1. Les informations relatives aux dommages subis lors des inondations

Il s'agit des destructions d'habitations, d'infrastructures publiques (écoles et autres), pertes de cultures, de récoltes et de bétails.

Nombre de sinistrés/populations touchées:

Nombre de blessés:

Nombre de décès:

2. Accompagnements lors des inondations

Aviez-vous bénéficié de l'assistance en vivres et non vivres?

Aviez-vous bénéficié de l'assistance en relogement?

Aviez-vous bénéficié de l'assistance en soins médicaux et/ou psychologiques?

Quelle appréciation faites-vous des dispositions prises par les autorités, les ONG et autres acteurs lors des derniers événements malheureux?

Avez-vous réintégré vos habitations?

Quelle amélioration peut-on apporter aux dispositifs d'assistance en situation d'urgence?

3. *Aspects préventifs:*

Des séances d'information et de sensibilisation ont-elles été organisées dans votre localité ces dernières années sur les risques d'inondation?

Le système communautaire d'information de la Croix-Rouge togolaise existe-t-il dans votre localité?

Quelles sont vos suggestions pour une amélioration du système d'information, y compris la forme qu'il pourrait prendre si on voulait le créer?

4. *Identification de bonnes pratiques*

En matière de réduction des risques de catastrophes et de gestion de l'après catastrophe, plusieurs mesures et actions sont souvent initiées par les différents acteurs aux niveaux local, national et international. Parmi celles-ci certaines contribuent à la gestion efficace et durable des risques et des crises. Ces mesures ou actions sont qualifiées de bonnes pratiques lorsqu'elles remplissent les conditions suivantes:

- i). Appropriation des pratiques/mesures/interventions par les parties prenantes;
- ii). Existence de statistiques et informations pertinentes à l'appui;

- iii). Participation de toutes les parties prenantes concernées par la réduction des risques, y compris des groupes d'intérêt non traditionnels;
- iv). Arrangements institutionnels efficaces en matière de réduction des risques;
- v). Prise en compte de la dimension sociale, économique et environnementale;
- vi). Traduction en résultats concrets sur le terrain des politiques, stratégies et plans;
- vii). Efficacité et caractère probant des pratiques en matière de réduction des risques et renforcement de la résilience;
- viii). Reproductibilité de l'intervention/de la pratique, le cas échéant;
- ix). Durabilité de la mesure/pratique proposée/adoptée;

Veillez nous aider à identifier les bonnes pratiques dans votre village, canton, préfecture ou région voire votre pays le Togo.

No.	Bonne pratique par ordre d'importance

5. Leçons apprises au niveau local et national

2007, 2008, 2009 et 2010 voire 2013 ont été marqués par des inondations aux conséquences sociales et économiques désastreuses dans certaines régions du Togo. En tant que victimes des catastrophes, acteurs des systèmes de réduction et de gestion des risques de catastrophes, quelles sont les leçons que vous avez apprises durant ces phases douloureuses qu'ont traversées les communautés.

6. Recommandations/suggestions (Autorités locales: préfets ou maires)

Aviez-vous des suggestions à faire pour une meilleure préparation et une amélioration de la gestion des situations d'urgence?

Remarque: Il s'agit d'un guide d'entretien. Vous pourriez organiser l'entretien comme bon vous semble, l'essentiel pour nous, c'est de pouvoir recueillir des informations sur les différents aspects.

Le but de l'étude est d'apprécier les efforts du Togo en matière de réduction des risques et de gestion des situations d'urgence.

Annexe 6: Descriptions des bonnes pratiques

Description du cadre national de concertation et de coordination : PNR

Instituée par arrêté N° 012/MERF du 17 avril 2007, la Plateforme nationale pour la réduction des risques et catastrophes est l'organe d'orientation, de suivi et d'évaluation globale de la mise en œuvre de la stratégie.

Mission de la plateforme nationale sur la RRC

La plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes naturelles élabore la politique nationale en matière de RRC et veille

à son intégration dans les politiques, plans, programmes et projets de développement.

- À ce titre, elle est chargée de:
- définir les grandes orientations en matière de réduction des risques de catastrophes naturelles conformément au Cadre d'action de Hyogo;
- assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes naturelles;

- faciliter la collaboration, la synergie entre les acteurs clés des ministères impliqués, des organes de gestion des catastrophes, des universitaires, de la société civile, des collectivités locales et d'autres secteurs associés à la réduction des risques de catastrophes naturelles;
- entretenir un dialogue permanent pour faire aboutir les mesures stratégiques transversales dans le cadre de la réduction des risques et catastrophes naturels;
- faire le plaidoyer auprès des partenaires nationaux et internationaux pour la mobilisation des ressources et le soutien en faveur de la réduction des risques de catastrophes naturelles;
- adopter les rapports de mise en oeuvre du cadre d'action de Hyogo.

Mission du secrétariat technique de la Plateforme nationale sur la RRC

Le secrétariat technique assure la coordination à travers:

- l'exécution des composantes prévues par la présente stratégie;
- la mise en oeuvre des activités administratives;
- la fourniture des appuis scientifiques, techniques, financiers et administratifs nécessaires au travail de la Plateforme;
- la facilitation de la mobilisation des ressources pour la mise en oeuvre des composantes et actions sectorielles;
- l'appui nécessaire aux secteurs impliqués dans la RRC en cas de besoin;
- la remise des rapports et des demandes (doléances, recommandations) aux institutions compétentes;
- l'examen de conformité de tout document avec le Cadre d'action de Hyogo et les priorités nationales de développement, notamment la SCAPE;
- la production des rapports périodiques.

La PNRRC est composée de:

le ministre de l'environnement et des ressources forestières ou son représentant;

- le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales ou son représentant;
- le ministre de la sécurité et de la protection civile ou son représentant;
- le ministre de l'action sociale et de la solidarité nationale ou son représentant;
- un représentant du ministère de la défense;
- un représentant du ministère des finances;
- un représentant du ministère des travaux publics;
- un représentant du ministère des mines et de l'énergie;
- un représentant du ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hydraulique villageoise;
- Un représentant du ministère des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation;
- Un représentant du ministère de l'urbanisme et de l'habitat;
- Un représentant du ministère de l'agriculture;
- un représentant de la direction de la météorologie nationale;
- un représentant de la direction générale de la santé;
- le Chef corps des sapeurs-pompiers;
- un représentant du ministère de la planification du développement et de l'aménagement du territoire;
- un représentant de l'Assemblée nationale;
- le point focal opérationnel de la stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes;
- un représentant des fédérations des ONG au Togo;
- un représentant de la chefferie traditionnelle;

- les représentants des partenaires au développement;
- deux représentants des associations féminines;
- Un représentant du patronat.

Ce projet s'était limité à l'installation des balises. Il a permis d'assurer l'information, la formation et la préparation des communautés et l'organisation des communautés en réseau de suivi des inondations dans leurs localités respectives.

Description succincte du SAP communautaire de la Croix-Rouge togolaise

Ce réseau de balise installé dans le cadre du projet d'alerte précoce communautaire de la Croix-Rouge togolaise et de la Croix-Rouge allemande, est opérationnel depuis 2009. 100 communautés sont bénéficiaires du projet.

Les observations sont faites visuellement sur le terrain par un volontaire qui transmet les résultats de ses observations par téléphone aux communautés voisines et au siège de la CRT à Lomé. Il fonctionne également de manière décentralisée par appels téléphoniques entre communautés voisines.

Annexe 7: Description succincte du Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT)

Description succincte du SAP communautaire de la Croix-Rouge togolaise.

Initié en 2011, le PGICT couvre une période de quatre ans. Il a connu une phase pilote de 2012 à 2013. La phase d'exécution du projet global est prévue pour 2014 à 2016. Le budget global est de 16 947 408 de dollars des États-Unis. Le PGICT est articulé en trois principales composantes:

Composante 1: Renforcement institutionnel et sensibilisation

Renforcement institutionnel: Le renforcement des capacités des structures nationales, régionales, locales et communautaires clés engagées dans la réduction des risques de catastrophes et la gestion durable des terres (RRC et GDT) sera effectué à travers la fourniture d'équipements et des formations.

Sensibilisation: Accroissement de la prise de conscience sur les risques d'inondations et de dégradation des terres grâce à des campagnes d'information et de sensibilisation ciblées aux niveaux national et local.

Composante 2: Activités communautaires d'Adaptation aux changements climatiques et de gestion durable des terres

Activités communautaires dans les bassins fluviaux et les zones inondables: Renforcement de la résilience aux inondations par des activités pilotes ciblées au niveau local qui permettront aux communautés de mieux gérer les risques de catastrophes et la dégradation des terres.

Activités communautaires sur les terres de culture et les pâturages: La résilience de l'agriculture aux changements climatiques, la promotion de la productivité des terres ainsi que l'efficacité de l'utilisation de l'eau et les meilleures pratiques de GDT seront pilotées et promues dans les zones ciblées.

Gestion durable des forêts et des zones humides au niveau communautaire: Assistance aux communautés dans la préparation des plans de financement durable et l'élaboration de petites activités génératrices de revenus dans et autour des aires protégées et forêts sélectionnées afin de réduire la pression sur les ressources forestières et restaurer les services des écosystèmes.

Composante 3: Systèmes d'alerte précoce, de suivi et de connaissance

Système d'alerte précoce (SAP): Un SAP national sera élaboré pour alerter les communautés des événements d'inondation possible à venir et leur permettre de prendre les mesures appropriées pour protéger les vies et les biens, à travers une collaboration accrue et la communication entre les services nationaux chargés de l'hydrologie et de la météorologie et la Croix-Rouge togolaise. Des équipements et formations spécifiques seront mis à la disposition des acteurs clés.

Suivi environnement: Un système national de suivi du climat et de la terre, y compris des données géospatiales, sera élaboré pour suivre la couverture végétale et l'utilisation des terres (cultures, pâturages/parcours, forêts, zones humides, aires protégées et autres catégories pertinentes) et apporter des estimations de séquestration de carbone dans les zones sélectionnées du projet.

Connaissances: Une mise à jour partielle de la cartographie nationale et les évaluations de risques ciblés seront réalisées pour identifier les investissements appropriés d'atténuation des catastrophes et/ou les mécanismes de transfert de risques, y compris les analyses des dangers, des atouts et de la vulnérabilité. Un guide des meilleures pratiques de GDT sélectionnées qui intègre les impacts des changements climatiques sera également élaboré.

Annexe 8: Détails méthodologiques

Différentes phases de l'étude

Les principales phases de l'étude sont:

Recherche de données et d'informations documentaires

La phase de recherche de données et d'informations documentaires a permis de recueillir:

- auprès du secrétariat technique de la Plateforme nationale sur les catastrophes, de collecter les documents essentiels tels que:
 - a). la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes naturelles, 2013 - 2017 ;
 - b). le Deuxième rapport national sur la mise en oeuvre du Cadre d'action de Hyogo, période 2010-2012;
 - c). l'évaluation des besoins pour la mise en oeuvre du système d'alerte précoce;
 - d). l'étude des tendances climatiques et les risques associés au Togo;
 - e). le Plan national de contingence;
 - f). le Plan d'organisation de secours d'urgence en cas de catastrophes;
 - g). le Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres (PGICT);
- auprès de la coordination nationale de la troisième communication sur les changements climatiques :
 - h). le rapport sur les circonstances nationales sur les changements climatiques de 2012;
 - i). la deuxième communication nationale sur les changements climatiques de 2012;
- auprès d'autres acteurs :
 - j). la Stratégie nationale de croissance accélérée et de promotion de l'emploi;
 - k). les rapports sur les dommages liés aux catastrophes.

Collecte d'informations auprès des acteurs et soumission des fiches aux personnes ressources clés.

Cette phase du processus a permis de rencontrer:

- a). le Secrétaire général du MERF;
- b). le Coordonnateur national du PGICT assurant également la coordination du secrétariat technique de la plateforme nationale avec les institutions directement concernées par la RRC;
- c). le Coordonnateur national de la deuxième communication sur les changements climatiques ;
- d). le Directeur de la gestion des catastrophes du Ministère de l'action sociale;
- e). le Préfet du Bas-Mono;
- f). le Directeur général de la météorologie nationale et ses collaborateurs;
- g). le Coordonnateur national du RRC/ changements climatiques-adaptation de la Croix-Rouge togolaise;
- h). des chefs traditionnels ou leurs représentants;
- i). les observateurs volontaires de la Croix-Rouge togolaise (Balises du SAP communautaire).

À cette phase du processus, des fiches de renseignement ont été également soumises aux personnes ressources clés. Le retour des fiches a permis de faire le point du niveau de perception des acteurs sur les efforts de mise en oeuvre des mesures de RRC au Togo.

Analyse des informations et élaboration du rapport provisoire

Les informations recueillies auprès des acteurs concernés et les informations documentaires spécifiques ont été analysées. Cette phase du processus a permis:

- i) de décrire et d'analyser les principaux risques de catastrophes au plan national;
- ii) de décrire les catastrophes survenues et de faire l'analyse des dégâts sociaux, économiques et des pertes liées à ces catastrophes;
- iii) de décrire et d'analyser les mesures de réduction des risques de catastrophes prises dans le passé, en cours ou prévues;
- iv) de faire l'examen et l'évaluation de l'intégration de la réduction des risques de catastrophes et des mesures d'adaptation aux changements climatiques, aux politiques nationales, sectorielles et locales ainsi que dans les cadres de coopération avec les partenaires, y compris au stade de la mise en œuvre et enfin
- v) de décrire et d'analyser les principaux outils et approches utilisés pour intégrer et exécuter les activités de réduction des risques de catastrophes, d'adaptation au changement climatique, d'identifier des bonnes pratiques et les leçons apprises dans l'intégration et l'exécution des mesures de réduction des risques de catastrophes.

Enfin, cette phase a permis de faire des recommandations étayées et orientées vers l'action en vue de renforcer l'intégration et l'exécution des activités de réduction des risques de catastrophes dans le contexte des cadres de coopération et de développement.

Examen du PANA et autres cadres d'adaptation aux changements climatiques au Togo

Le plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA) élaboré en 2008 sur la base des études réalisées dans le cadre de la communication nationale initiale sur les changements climatiques a identifié clairement:

- les effets néfastes de la variabilité du climat et des changements climatiques sur les éléments biophysiques et les secteurs clés: les changements climatiques se manifesteront par une augmentation des températures moyennes mensuelles suivant un gradient Sud-Nord du pays de 1,00 à 1,25°C. Cette orientation indique des augmentations plus fortes dans la partie septentrionale du pays proche de la zone sahélienne. Du point de vue de la pluviométrie, le pays sera divisé en deux par une isohyète 0,00 orientée du Nord au Nord-Est passant légèrement au Nord des villes de Kara, Mango et Dapaong. Du Sud de cette isohyète jusqu'à la côte atlantique, on notera une baisse sensible de 0 à 0,80% selon les isohyètes orientées du Nord-Ouest au Sud-Est. Les zones les plus affectées seront la moitié Sud (région maritime et région des plateaux) alors que la corne Nord-Est du pays (environ 15% du territoire) connaîtra une légère augmentation de la pluviométrie de 0 à 0,60% avec un gradient inversé: le Nord-Est sera plus arrosé que le Nord-Ouest;
- la recrudescence du phénomène de réchauffement au Togo va s'accompagner d'une tendance à l'assèchement, ce qui aura des effets désastreux sur les différents secteurs. Le ratio pluviométrie/évapotranspiration potentielle (P/ETP) qui est l'indice d'aridité est également en baisse, témoignant d'une tendance à l'aridification du climat.

En termes d'effets ressentis, la saison des pluies commence désormais avec un retard qui peut atteindre trente jours en moyenne au plan national. Par contre, lorsque la saison commence à temps, elle est ponctuée par des plages de sécheresse qui entravent le bon déroulement des activités agricoles. De fortes chaleurs sont

également signalées de façon générale dans toutes les régions du pays avec des conséquences multiples sur les populations et leur bétail, mais aussi sur les ressources naturelles.

Le phénomène de l'érosion côtière qui, à l'origine, était une réaction de dynamique du littoral à la construction des infrastructures hydroélectriques et portuaires est dopé par la montée du niveau de la mer consécutive au réchauffement de la planète²⁶. Les données relatives à l'érosion côtière dans les conditions actuelles indiquent en moyenne un recul du trait de côte de 5 m/an. Il est certain que cette valeur de recul du trait de côte, en tenant compte des changements climatiques, augmentera progressivement pour atteindre une valeur de 10 m/an. Les conséquences en superficie de terres perdues seront importantes.

Avec une forte infiltration des eaux marines dans le système des cordons, les biseaux salés vont progresser rapidement et l'interface eau douce/eau salée va remonter, réduisant ainsi l'épaisseur de la réserve phréatique d'eau douce à eau saumâtre; ce qui entraînera de fortes pénuries d'eau douce. Il en résultera les effets suivants:

- vulnérabilité du Togo aux changements climatiques: la vulnérabilité des ressources et des trois secteurs prioritaires (agriculture, ressources en eau, établissements humains et santé);

26 «Le phénomène de l'érosion côtière qui, à l'origine, était une réaction de dynamique du littoral à la construction des infrastructures hydroélectriques et portuaires est dopé par la montée du niveau de la mer consécutive au réchauffement de la planète» PANA, p. xi.

«L'élévation du niveau de la mer liée aux changements climatiques de la planète exercera une pression supplémentaire sur la zone côtière, en entraînant l'inondation des zones de faible altitude, l'érosion des infrastructures, des déplacements de populations et la contamination par l'eau de mer de sources d'eau douce», PANA, p. 25.

- les principaux risques climatiques: les inondations, la sécheresse, la mauvaise répartition des pluies, les pluies tardives et les vents violents;
- évaluation de la vulnérabilité des communautés villageoises et leurs moyens de subsistance les plus exposés aux risques climatiques: les cultures vivrières, les cultures de rente, le maraîchage, l'élevage et la commercialisation des produits agricoles;
- les écosystèmes les plus vulnérables que sont les écosystèmes côtiers, les agroécosystèmes, les plans d'eau, les écosystèmes forestiers;
- les groupes les plus vulnérables que sont les petits exploitants agricoles qui sont également les groupes sociaux les plus dominants du pays.

Ce document de PANA de 2009 propose, au plan national, des actions concrètes d'adaptation aux changements climatiques dont la mise en oeuvre permettra d'agir sur quatre axes stratégiques majeurs: le renforcement des capacités des exploitants et producteurs ruraux exposés aux changements climatiques par le soutien à la production, et à la diversification;

- la gestion rationnelle des ressources naturelles menacées;
- la protection et la sécurisation des infrastructures et équipements structurants à risque;
- l'alerte précoce contre les catastrophes climatiques.

Quatre ans après son élaboration, la grande partie des actions proposées n'a pu être mise en oeuvre en raison de la faible mobilisation des ressources financières nécessaires. Suite aux conclusions des études menées dans le cadre de la deuxième communication nationale sur les changements climatiques, le PANA doit être également actualisé.

Institutions/ personnes consultées

Institutions étatiques

Les rencontres avec la Ministre de l'environnement et des ressources forestières et le Secrétaire général dudit ministère ont porté essentiellement sur la valeur ajoutée et la pertinence de cette nouvelle étude pour le Togo, étant donné que le Togo venait de réaliser le diagnostic et l'actualisation de sa stratégie nationale de RRC. Que l'impression ne soit donnée aux autres acteurs qu'ils sont sollicités pour fournir presque les mêmes informations sur la RRC.

Au niveau dudit ministère, les efforts portaient davantage sur les activités de démarrage du PGICT. Mais des orientations ont été données pour garantir la bonne conduite de la mission.

Les échanges avec la Coordination de la troisième communication nationale sur les changements climatiques ont porté sur les données actualisées des circonstances nationales sur les changements climatiques et le démarrage de l'étude sur les circonstances nationales et les études thématiques. Le Coordonnateur national est revenu sur les liens entre les changements climatiques et les catastrophes naturelles d'une part et d'autre part sur la mise en oeuvre des mesures d'adaptation et de RRC. Les échanges se sont achevés sur l'exercice d'évaluation des outils de RRC au niveau national.

Lors de la rencontre avec le Coordonnateur du PGICT, les discussions s'étaient focalisées sur l'approche méthodologique et les aspects qui ne sont pas couverts par le PGICT. Enfin le questionnaire sur l'évaluation de la mise en oeuvre des mesures RRC a été analysé.

La rencontre avec la Direction générale de la météorologie nationale a permis d'aborder les aspects ci-après:

Au niveau des difficultés, ont été relevés:

- la faible couverture du territoire national par les installations météorologiques;
- le manque d'envoi régulier des données des centres pluviométriques à la direction de la météorologie;
- la destruction des postes climatologiques par les feux de brousse en raison du manque d'entretien des environs de ces postes;
- des équipements vétustes avec des bâtiments délabrés et un personnel très réduit à la météorologie nationale;
- un manque de matériel de collecte, de traitement des données et de maintenance informatique;
- un manque de matériel roulant pour inspection (pas une seule voiture bâchée).

Au niveau des besoins:

- réhabiliter le réseau national d'observation de base, de façon à le rendre opérationnel à capacité technique répondant aux normes de l'Organisation météorologique mondiale (OMM);
- créer trois stations météorologiques (Notsè, Blitta et Mandouri) et 15 stations climatologiques (au moins une station climatologique par préfecture);
- équiper le réseau synoptique et climatologique d'instruments de mesure, de moyens de transmissions et de traitements de données (lignes téléphoniques, réseau internet, mise en réseau des centres avec la Direction générale de la météorologie nationale).
- renforcer la capacité de la Direction générale de la météorologie nationale en moyens de déplacement pour des visites des postes climatologiques sur le plan national;
- Renforcement du système de connexion internet afin d'assurer une connexion permanente et pérenne;
- Renforcer les capacités du personnel en formation.

La séance de travail avec le Directeur national de la gestion des catastrophes et les échanges ont porté sur:

- les données relatives aux catastrophes survenues au Togo depuis 2007;
- l'insuffisance des moyens de travail: locaux, matériels de bureau et véhicules;
- la faible capacité des centres de sinistrés existants, par conséquent nécessité de construire d'autres centres dans les régions exposées aux inondations;
- la nécessité d'accompagner davantage les actions de gestion des situations d'urgence.

Les informations fournies par la Direction régionale du plan et de l'aménagement du territoire des Savanes concernent:

- l'existence d'un plan ORSEC aux niveaux régional et préfectoral qui est un véritable atout pour gérer les catastrophes;
- l'existence d'un plan de contingence est également un atout;
- l'existence des équipes d'éveil;
- l'opérationnalisation des institutions chargées de la gestion des catastrophes;
- la nécessité d'une mobilisation accrue pour surmonter les catastrophes;
- la nécessité de prendre des mesures pour éviter des constructions des habitats et infrastructures publiques dans les zones inondables;
- la nécessité de rendre opérationnel le SAP au niveau national.

ONG et associations

Les points de vue des acteurs de la société civile (AMIS DE LA TERRE-Togo, JVE, RAFIA, GRADSE) exprimés à travers les formulaires renseignés ont permis de mettre en exergue:

- la récurrence des inondations et leurs effets sur les communautés;

- le lien entre l'inefficacité des informations climatiques et le manque de système d'alerte précoce d'une part et d'autre part l'importance des dommages liés aux inondations;
- la nécessité de mettre en commun les efforts des acteurs afin de rendre efficace la réduction des risques;
- l'autonomisation des femmes et d'autres couches vulnérables (handicapés et enfants) et les personnes âgées comme moyen de développement des capacités de résilience;
- la fiabilité des mesures de RRC au niveau national;
- la faible mobilisation des ressources internes pour faire face aux catastrophes a été déplorée;
- la non opérationnalisation du SAP national reste l'un des points faibles de l'approche de gestion des risques de catastrophes;
- l'occupation anarchique des bassins versants ou les lits de cours d'eau qui sont des zones à fort risque d'inondation;
- la mauvaise utilisation des caniveaux d'évacuation des eaux pluviales est l'une des principales causes d'inondation dans les villes et villages;
- la nécessité de faire le suivi des cours d'eau qui traversent les agglomérations;
- la nécessité de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles.

La rencontre avec la Croix-Rouge togolaise a permis d'évaluer les progrès accomplis par le Togo au niveau de la mise en oeuvre des mesures de RRC. Les cadres stratégique et institutionnel sont jugés adéquats. La stratégie nationale de RRC reste partiellement mise en oeuvre. Au plan institutionnel, la plateforme nationale et son secrétariat technique sont opérationnels au niveau central. Les organes décentralisés de ces structures ne sont pas pleinement opérationnels. Au plan local, il semble exister un certain flou au

niveau de la mise en œuvre du plan ORSEC et du plan de contingence. Les acteurs locaux n'arrivent pas à faire le lien entre ces deux instruments.

S'agissant de l'assistance à fournir pour gérer l'après catastrophe, outre 2007 et 2008 qui ont connu quelques défaillances au niveau des interventions, depuis 2010 les interventions ont connu une nette amélioration surtout en termes de rapidité, de coordination et de concertation.

Au niveau de la préparation en prévision des catastrophes, le mécanisme de préparation des acteurs est adéquat. Mais pas totalement opérationnel au niveau de la mise en commun des moyens lors des situations d'urgence. Certains acteurs restent campés sur l'approche individuelle. Certaines agences humanitaires sont un peu réticentes à donner directement les moyens aux acteurs gouvernementaux pour les réponses à apporter. L'attitude de ces dernières se justifierait par la lenteur administrative au niveau de certaines institutions étatiques.

S'agissant du mécanisme d'information, de sensibilisation à la culture du risque, les interventions organisées par les institutions étatiques semblent ne pas toucher directement les acteurs concernés, les communautés à la base. Les campagnes d'information sur les télévisions et les radios ne constituent pas des actions concrètes et ne prennent pas en compte les réalités des différentes communautés vulnérables aux catastrophes. Bref les interventions souffrent d'une certaine inefficacité. Il faudrait davantage recourir aux CVD, CDQ, associations et organisations à base communautaire pour transmettre les messages à travers les canaux appropriés.

Ainsi depuis 2010, les zones couvertes par la Croix-Rouge togolaise (SAP communautaire) ont connu moins de sinistrés, moins de blessés et moins de décès.

Des suggestions sont faites en termes de renforcement de capacités des sapeurs-pompiers aux plans équipement et matériel, création de nouvelles casernes sur tout le territoire national pour une meilleure couverture, organisation des formations et des exercices de simulations. Les services d'hydrologie et de la météorologie devront également bénéficier de renforcement de capacités en termes d'équipement et de formation. Enfin, il est jugé nécessaire d'entreprendre une grande mobilisation des acteurs à tous les niveaux pour la réduction des risques de catastrophes et de rendre rapidement opérationnel le SAP national.

Analyse des évaluations à travers les formulaires renseignés

Sur les 22 personnes ressources clés identifiées, 17 personnes ont renvoyé leur fiche renseignée. Il ressort des fiches les résultats d'évaluation ci-après:

- 53% des enquêtés pensent que les cadres politique, stratégique et programmatique de RRC sont adéquats mais non mis en œuvre. En revanche 41% des enquêtés affirment que ces cadres sont adéquats et mis en œuvre;
- 52% des enquêtés affirment que le cadre juridique national de RRC est adéquat mais non appliqué;
- 70% des enquêtés affirment que le cadre institutionnel national de RRC est adéquat et appliqué;
- 70% des enquêtés affirment que le mécanisme de participation des acteurs est adéquat mais non appliqué;
- 53% des enquêtés affirment que le cadre de préparation en prévision des catastrophes est adéquat mais non appliqué;
- 38% des enquêtés affirment qu'aucun mécanisme n'existe au niveau national;
- 64% des enquêtés affirment que le programme de renforcement des capacités des acteurs est adéquat mais non appliqué.

Analyse des données et synthèse des informations

Au Togo, plusieurs données existent dans le cadre de la RRC. Au plan politique, la SNRRC est élaborée en 2009 et révisée en 2013.

Aux plans institutionnel et juridique, un arrêté instituant la plateforme nationale et un décret instituant le plan ORSEC ont été pris.

Ces documents sont mis en œuvre et le cadre institutionnel est opérationnel malgré les difficultés financières.

Au plan technique, des études thématiques ont été réalisées sur les tendances climatiques et les risques associés, sur les scénarios climatiques aux horizons 2025, 2050 et 2100, sur les besoins de mise en place du SAP national, sur la cartographie

des zones à risque d'inondations et de feux de végétation. Plusieurs autres aléas ont été identifiés mais n'ont pas encore fait l'objet d'étude approfondie. Par exemple, la cartographie accuse un grand retard en termes de couverture nationale et en raison des différents aléas majeurs. Les données météorologiques sont périodiquement produites en dépit des difficultés liées à la vétusté des installations et de l'insuffisante couverture géographique du pays.

En termes de format et de disponibilité des données, la plupart des documents élaborés ou pris n'ont pas été édités et diffusés. Ils sont restés à l'état de fichier électronique ou de versions provisoires au niveau des services qui coordonnent leur élaboration. Les données sur les dommages résultant des différentes catastrophes survenues ne font pas régulièrement l'objet de rapports accessibles au grand public.

Imprimé à Addis-Abeba, en Ethiopie par l'Unité CEA Presse et éditions
certifié ISO 14001:2004

